DIRECTION GENERALE
DES SERVICES
Assemblées

CONSEIL MUNICIPAL
Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

PROCES-VERBAL DE SEANCE

Séance du : LUNDI 10 NOVEMBRE 2014 (18 h 30)
En Mairie (Salle Montgolfier)

Nombre de membres	: **33**
En exercice	: **33**
Présents	: **27**
Votants	: **32**
Convocation et affichage du	: **04 novembre 2014**
Président de séance	: **M. Olivier DUSSOPT, Maire**
Secrétaire de séance	: **Mme Aïda BOYER, 5ème Adjointe**

N° d'ordre de la délibération	N° de dossier	Délibérations
		Finances communales
306.2014	**1.**	➔ Finances communales - Budget Primitif 2015 - Débat d'orientations budgétaires
		Administration générale
307.2014	**2.**	➔ Administration générale - Conseil de surveillance du Centre Hospitalier Ardèche Nord - Election d'un deuxième représentant du Conseil Municipal
308.2014	**3.**	➔ Administration générale - Conseil d'Administration de la Caisse d'Epargne Loire-Drôme-Ardèche - Election d'un représentant du Conseil Municipal
309.2014	**4.**	➔ Administration générale - Adhésion au groupement de commandes institué par le Syndicat Départemental d'Energie de la Drôme dans le cadre du marché de fourniture de gaz naturel et de services associés et approbation de la convention
		Ressources humaines
310.2014	**5.**	➔ Ressources humaines - Ajustement du tableau des effectifs
311.2014	**6.**	➔ Ressources humaines - Recensement de la population - Création de postes d'agents recenseurs
		Jeunesse
312.2014	**7.**	➔ Jeunesse - Renouvellement de l'agrément de la ville d'Annonay auprès de l'agence du service civique
		Fêtes et cérémonies
313.2014	**8.**	➔ Fêtes et cérémonies - Approbation des conventions-type de parrainage et de mécénat dans le cadre de la manifestation temporaire « Animations de fin d'année sur la Place des Cordeliers »
		Culture
314.2014	**9.**	➔ Culture - Approbation et autorisation de signature de la convention de partenariat et d'objectifs 2015-2017 entre la commune d'Annonay, le Centre communal d'action sociale d'Annonay (CCAS), le Département de l'Ardèche et l'association « LA SOURCE »

Régie municipale d'eau

315.2014 **10.** ➔ Régie municipale d'eau - Fixation des tarifs du service de l'eau potable applicables au 1er janvier 2015 sur la Ville d'Annonay

316.2014 **11.** ➔ Régie municipale d'eau - Réhabilitation des réseaux humides du Hameau de Toissieu - Demandes de subventions auprès de l'Agence de l'Eau et du Conseil Général de l'Ardèche

Urbanisme

317.2014 **12.** ➔ Urbanisme - Prescription de la révision du plan d'occupation des sols (POS) en plan local d'urbanisme (PLU)

Développement du territoire

318.2014 **13.** ➔ Développement du territoire - Coeur de ville historique - Acquisition de l'immeuble cadastré AN355 et sis au 21 rue Jean-Baptiste Béchetoille à Annonay

319.2014 **14.** ➔ Développement du territoire -PRU DU ZODIAQUE-Demande de subvention auprès de la Région Rhône-Alpes pour l'aménagement de l'allée de Déomas

Espaces publics

320.2014 **15.** ➔ Espaces publics - Travaux d'élargissement des trottoirs du viaduc de la rd206a - Approbation de la convention pour participation financière de la commune d'Annonay

321.2014 **16.** ➔ Espaces publics - Travaux de confortement du ruisseau de Varagnes - Approbation de la réalisation de travaux et des demandes de subvention

322.2014 **17.** ➔ Espaces publics - Installation de conteneurs - Hameau de Toissieu et Place des Cordeliers et abords - Approbation des conventions valant offre de concours et à intervenir avec la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Annonay

Questions diverses

Etaient présents :

M. Olivier DUSSOPT - Mme Antoinette SCHERER - M. Michel SEVENIER – Mme Eliane COSTE - Mme Aïda BOYER - M. François CHAUVIN - Mme Danielle MAGAND - M. Thierry CHAPIGNAC - M. Denis LACOMBE - M. Alain GEBELIN - M. Patrick LARGERON - Mme Marie-Claire MICHEL - Mme Valérie LEGENDARME - Mme Gracinda HERNANDEZ - Mme Stéphanie BARBATO - M. Matthieu CABANTOUS - M. Simon PLENET - Mme Julia FOLTRAN - Mme Cyrielle BAYON - M. Frédéric FRAYSSE - M. Anthony LAURENT - M. Claude FAURE - Mme Murielle REY (Arrivée à 18 h 45, avait donné pouvoir à M. QUENETTE) - M. Marc-Antoine QUENETTE - M. Eric PLAGNAT - Mme Isabelle FRANÇOIS - M. Patrice FRAPPAT.

Etaient absents et excusés :

M. Jean-Pierre VALETTE (Pouvoir à Mme SCHERER) - Mme Juanita GARDIER (Pouvoir à Mme BOYER) - M. Daniel MISERY (Pouvoir à Mme MAGAND) - Mme Annie CHAREYRE (Pas de pouvoir) - Mme Edith MANTELIN (Pouvoir à M. PLENET) - Mme Michèle DEYGAS (Pouvoir à M. FAURE) .

Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint puis, il donne les excuses et pouvoirs des membres absents.

Monsieur le Maire déclare la séance du Conseil Municipal ouverte.

Approbation du procès-verbal de la séance du lundi 22 septembre 2014

Madame Isabelle FRANÇOIS indique qu'elle souhaite revenir sur ses votes des délibérations inscrites à l'ordre du jour sous les n° 29 à 32 ceci, après avoir étudié de manière plus approfondie les documents transmis après le Conseil Municipal. Elle précise qu'elle aurait souhaité s'abstenir sur les délibérations précitées.

Monsieur le Maire précise que les votes des délibérations ayant été enregistrés et les délibérations transmises au Contrôle de Légalité, il n'est pas possible de revenir sur ceux-ci, a ajouté cependant que les observations de Madame FRANÇOIS seront portées au procès-verbal de la séance de ce jour, que son intervention et ses modifications y seront consignées.

Aucune autre observation n'ayant été formulée, le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la séance du 22 septembre 2014.

LE CONSEIL MUNICIPAL a PRIS ACTE de la transmission des décisions prises par le Maire au titre de sa délégation de pouvoirs conférée par le Conseil Municipal le 30 mars 2014 et ce, conformément à l'article L.2122- 22 du Code Général des Collectivités Territoriales, en cours de séance, Monsieur Eric PLAGNAT a demandé des précisions quant à la décision n° 289.2014, Monsieur le Maire lui a apporté les éléments y afférents.

Finances communales

306. 2014 FINANCES COMMUNALES - BUDGET PRIMITIF 2015 - DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

Monsieur François CHAUVIN, 6ème Adjoint, expose au Conseil Municipal que, en application de l'article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, les communes de 3 500 habitants et plus sont tenues d'organiser en Conseil Municipal, un débat d'orientations budgétaires dans les deux mois qui précèdent l'examen du Budget Primitif.

Ces dispositions sont par ailleurs rappelées dans les Instructions Comptables et Budgétaires M14 et M49, ainsi qu'à l'article 26 du Règlement intérieur du Conseil Municipal lequel a été approuvé par la délibération n° 257.2014 du 22 septembre 2014.

Une délibération doit également intervenir afin de prendre acte de la tenue d'un débat d'orientations budgétaires et permettre ainsi au représentant de l'Etat, de s'assurer du respect de la loi.

Il est précisé que les grandes lignes de ces orientations budgétaires ont été évoquées lors de la commission Administration générale, finances et personnel du 3 novembre 2014.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

PREND ACTE de la tenue du débat d'orientations budgétaires pour l'exercice 2015.

INTERVENTION DE MONSIEUR OLIVIER DUSSOPT
MAIRE D'ANNONAY

Vous avez tous reçu avec la convocation du Conseil Municipal les principaux éléments de mon intervention, ce qui m'autorisera je crois, à peut-être passer plus vite sur un certain nombre d'éléments.

Ce débat d'orientations budgétaires est le premier de la mandature.

Comme pour la période précédente, la préparation budgétaire pour 2015 sera conduite en veillant à la préservation de nos équilibres budgétaires malgré un contexte qui présente des difficultés accrues.

Ce débat d'orientations budgétaires s'articulera autour de 3 points :

➔ des éléments sur le contexte économique et financier,

➔ des points de repère sur notre situation budgétaire et financière,
➔ pour terminer les lignes directrices que nous entendons mettre en avant pour le projet de budget 2015 que nous examinerons en décembre prochain.

1. Le contexte économique et financier

Les contraintes qui pèsent sur les finances locales sont liées au contexte macro économique, elles se traduisent aussi par des dispositions législatives, en discussion au parlement, à travers le projet de loi de programmation des finances publiques (PLPFP) 2014-2019 et le projet de loi de finances (PLF) pour 2015.

Contexte macro-économique

L'environnement macro-économique demeure en effet fortement marqué par une crise économique persistante avec un taux de croissance qui demeure fragile et une inflation désormais très faible. La situation économique mondiale demeure à la fois fragile et hétérogène et, si la reprise semble se renforcer dans les pays anglo-saxons, elle peine véritablement à se confirmer en zone euro et au japon.

Les économies dites « avancées » on tourné au ralenti au 2ème trimestre 2014 et les chiffres de la croissance de la zone euro se sont révélés décevants, avec notamment un recul de l'activité en Allemagne et en Italie. D'après l'INSEE (INSEE Conjoncture – Octobre 2014) l'économie française progresserait très faiblement aux 3ème et 4ème trimestre 2014, ce qui porterait la croissance sur l'année à + 0,4 % en 2014, comme en 2012 et 2013.

Graphique 1 : Évolution du PIB dans les principales économies mondiales

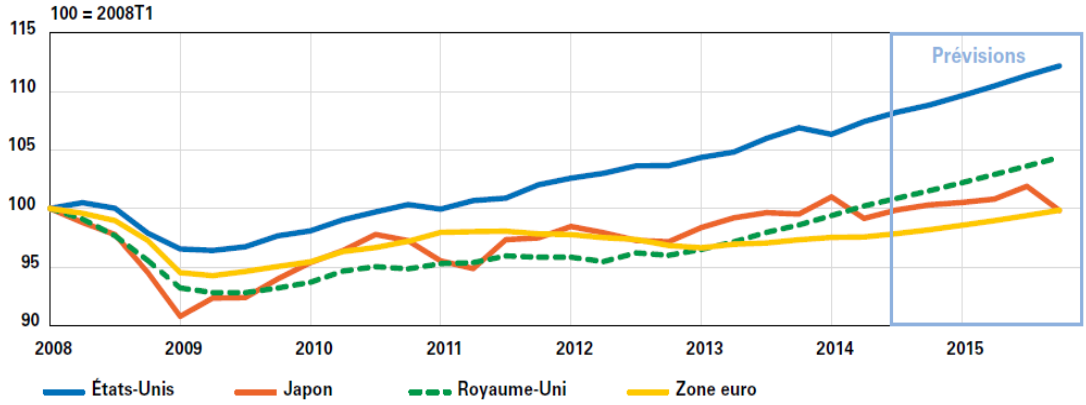

Sources : nationales, prévisions RESF.

NB : les comptes nationaux des États-Unis sont en SEC 2010 ; les comptes des autres pays/zone sont en SEC 1995.

Source : PLF 2015 – Rapport Economique, Social et Financier

Cet environnement économique international est évidemment influencé par de nombreuses tensions géopolitiques.

C'est dans ce contexte que la politique économique - mise en œuvre par le gouvernement Français depuis 2012 – poursuit un objectif de redressement de l'économie en s'appuyant sur deux piliers : la réduction du déficit public d'une part, les réformes nécessaires pour restaurer la compétitivité de l'économie d'autre part.

Les politiques en faveur de la croissance ont déjà donné lieu à d'importantes réformes comme le Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi (CICE), le Pacte de responsabilité et de solidarité, la loi pour la sécurisation de l'emploi, la loi sur la consommation ou les premiers éléments de réforme de notre organisation territoriale.

Il faut cependant souligner, pour que le tableau ne soit pas totalement noir, que la France bénéficie, malgré ce contexte, de la confiance des investisseurs avec des taux de financement sur les marchés historiquement bas, et qui devraient le rester, mais aussi un écart de taux avec l'Allemagne qui retrouve des niveaux proches de ceux de 2010.

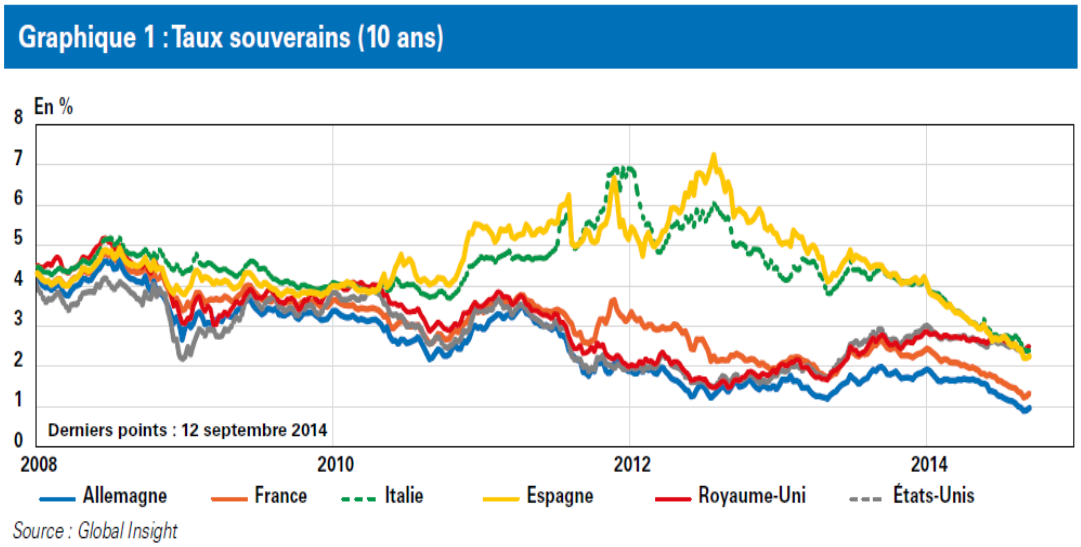

Source : PLF 2015 – Rapport Economique, Social et Financier

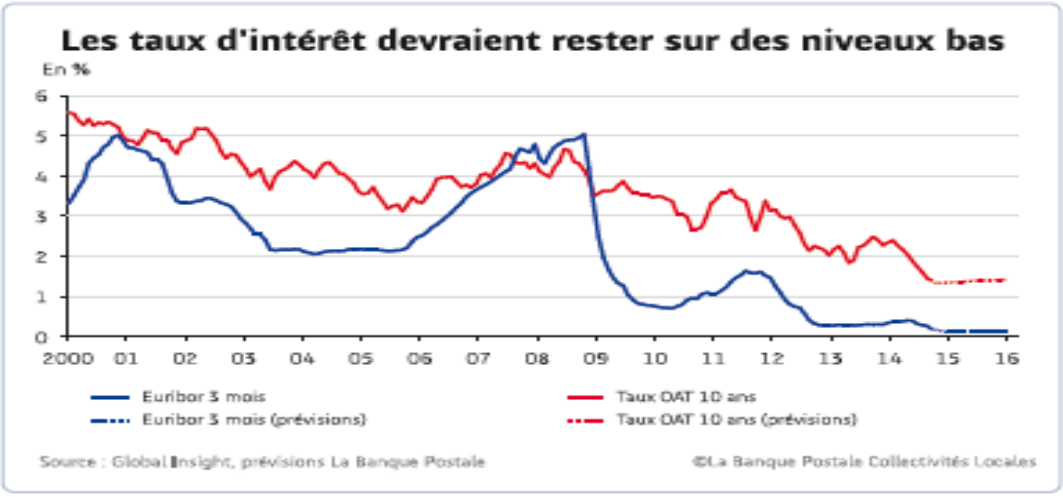

Le projet de loi de programmation des finances publiques pour les années 2014 à 2019

Le redressement des comptes publics - entamé en 2012 pour répondre à l'urgence budgétaire - commence à porter ses fruits. Ainsi, le déficit structurel, corrigé du cycle économique, a été réduit de près de moitié sur les 18 premiers mois de la législature pour atteindre, fin 2013, 2,5 % du PIB. C'est son plus bas niveau depuis 2001.

La commission européenne peut regretter que le rythme ne soit pas plus conforme à ses attentes mais ce décalage est lié à la situation économique : la France et la zone euro sont en effet confrontées à une situation caractérisée non seulement par une croissance durablement faible mais également par un ralentissement marqué de l'inflation.

A titre d'exemple, en septembre les prix on reculé de 0,4 % et sur les 12 derniers mois ils ont progressé de 0,3 %. Il s'agit de la plus faible hausse depuis 5 ans.

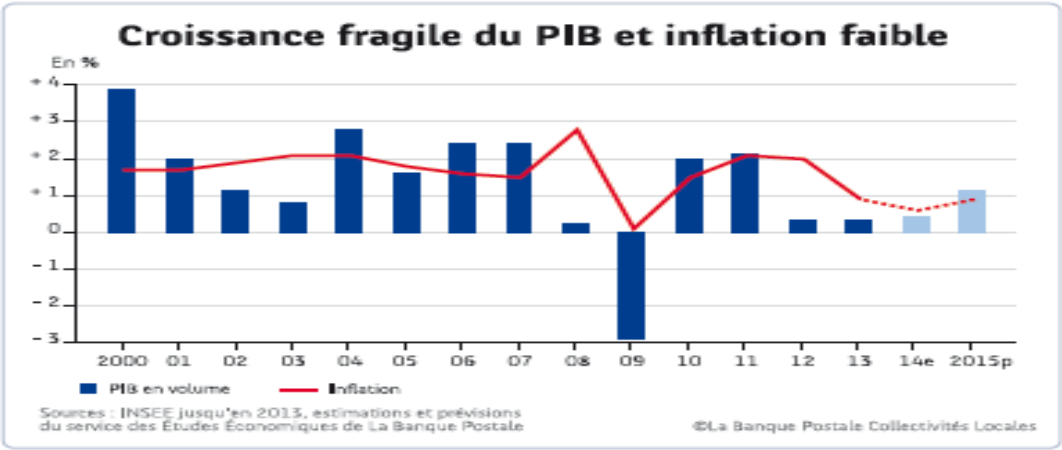

Alors même que la dépense publique croit à un rythme mois rapide qu'entre 2002 et 2012, cette situation tend à limiter fortement le dynamisme des recettes fiscales ce qui entrave la réduction du déficit public et rend encore plus difficile la réduction du poids de la dette.

Le projet de loi de programmation des finances publiques 2014-2019, loin de remettre en cause l'assainissement des finances publiques propose une trajectoire des finances publiques fermement ancrée sur des économies en dépenses, mais aussi avec **un rythme de réduction du déficit public adapté aux conditions macroéconomiques que traverse le pays et ce, afin que la réduction des déficits n'étouffe pas plus la croissance.**

Prévisions PLPFP	2014	2015	2016	2017
Croissance	0,4%	1%	1,7%	1,9%
Déficits publics (%du PIB)	-4,4%	-4,3%	-3,8%	-2,8%

L'objectif est de ramener le déficit public (au sens de Maastricht) à 3% du PIB à l'horizon 2017. Cela se traduit par une **politique budgétaire qui prévoit 50 milliards d'€uros d'économies sur la période 2015-2017**, dont 21 milliards dès 2015.

Programme d'économie 2015	2015	2015/2017
État et agences	7,7	19
Collectivités locales	3,7	11
Protection sociale	9,6	20
dont dépenses d'assurance maladie	*3,2*	*10*
dont autres dépenses de protection sociale	*6,4*	*10*
TOTAL	21	50

Source : Association des maires de France

Le projet de loi de finances pour 2015

Le projet de loi de finances pour 2015, en cours de discussion au parlement, a été élaboré à partir des hypothèses macroéconomiques suivantes :

- ➔ Croissance : + 1 %
- ➔ Inflation : + 0,9 %

Il prévoit 21 milliards d'€uros d'économies sur les dépenses dont une réduction des dotations aux collectivités territoriales de 3,7 milliards.

Par rapport à 2014, les concours financiers aux collectivités territoriales devraient donc diminuer au total de 11 milliards d'ici 2017, avec un rythme annuel de l'ordre de 3,7 milliards d'€uros :

Md€	2014	2015	2016	2017
Transferts aux collectivités locales	56 863	53 196	49 530	45 863
Soit en écart à 2014		***-3 667***	***-7 333***	***-11 000***

Source : Association des Maires de France

Par conséquent, le projet de loi de finances pour 2015 fixe l'enveloppe de la DGF à 36 557 553 € soit une diminution de 8,9 % par rapport à 2014.

Fixation du montant de DGF pour 2015

Montant de DGF réparti en 2014		40 121 090 857 €
Prélèvement lié à la contribution 2015 des CL au redressement des comptes publics	-	3 670 000 000 €
Minorations liées à des ajustements opérés sur la DGF des départements	-	7 537 921 €
Majoration destinée au financement de la DSU/DSR/DNP *	+	114 000 000 €
➔ = Montant de la DGF pour 2015	=	36 557 553 000

Source : Association des maires de France

Parallèlement, le PLF 2015 prévoit de simplifier l'architecture de la Dotation Forfaitaire, principale enveloppe de la DGF des communes, en la ramenant de 5 composantes à 2 composantes.

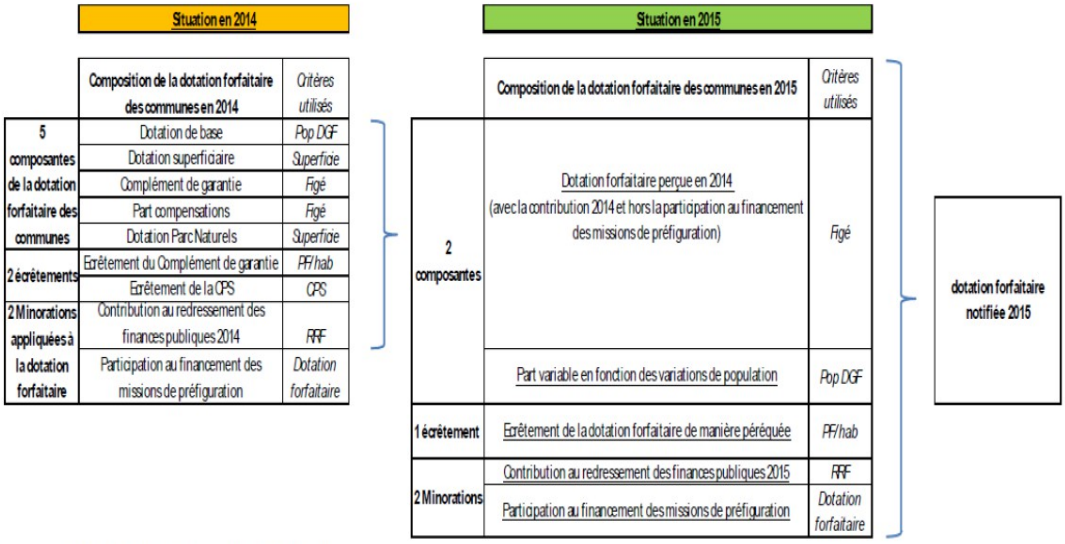

Source : PLF2015 – jaune budgétaire

La Dotation forfaitaire revenant à chaque commune est donc décomposée en 2 parts :

- une part fixe qui agrège les montants des 5 composantes en vigueur jusqu'en 2014,
- une part variable en fonction des variations de population.

Cette dotation forfaitaire est ensuite écrêtée pour « financer » les besoins de financements internes à la DGF, en particulier ceux induits par le renforcement de l'intercommunalité.

La Dotation forfaitaire sera aussi écrêtée au titre de la contribution des collectivités territoriales au redressement des comptes publics.

La répartition entre les collectivités devrait s'opérer dans des conditions similaires à 2014, c'est-à-dire au prorata des recettes réelles de fonctionnement : ce qui donnerait **pour le bloc communal une contribution à hauteur de 2,071 Milliards d'€uros contre 840 millions d'€uros en 2014**.

en millions d'€ (M€)

	Bloc communal	Départements	Régions	Total
Part dans les recettes totales (données 2013)	56,4 %	31,4 %	12,2 %	100 %
Contribution 2015	2 071 M€	1 148 M€	451 M€	3 670 M€
Rappel de la contribution 2014	840 M€	476 M€	184 M€	1 500 Md€

Source : Association des Maires de France

Au sein du bloc communal la répartition retenue en 2014 serait également reconduite, à savoir 70 % pour les Communes et 30 % pour les EPCI, ce qui donnerait en 2015 :

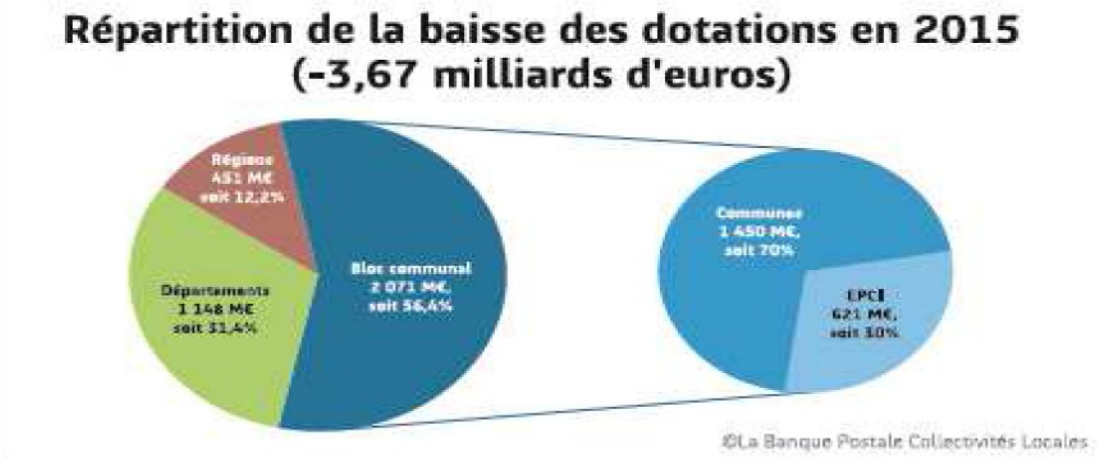

Le calcul de la contribution individuelle de chaque commune sera établi, comme en 2014, par application aux recettes réelles de fonctionnement du dernier exercice connu d'un **taux de minoration** qui, selon les premières analyses de l'association des maires de France, **devrait s'élever en moyenne pour les communes à environ 1,9 % (contre 0,74 % en 2014)**.

Dans le but d'atténuer l'effort demandé aux collectivités les plus fragiles financièrement, les masses consacrées à la **péréquation verticale** (de l'Etat vers les collectivités) devraient progresser de 6 % par rapport à 2014 (contre 3,3 % entre 2013 et 2014) : cela concernera la dotation de solidarité urbaine, la dotation de solidarité rurale et la dotation nationale de péréquation.

Les dispositifs de péréquation horizontale (entre collectivités) poursuivront leur montée en charge, telle qu'elle a été programmée dans la loi du 29 décembre 2012 à la suite des travaux du comité des finances locales ouverts en 2010.

FPIC	2012	2013	2014	2015	A compter 2016
Enveloppe nationale	150 M€	360 M€	570 M€	780 M€	2 % des recettes fiscales communales et intercommunales

Pour mémoire, la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Annonay est contributrice au FPIC (fonds de péréquation des intercommunalités et des communes) et cela se traduit par une contribution payée par chacune de ses communes membres et par la Communauté d'Agglomération elle-même.

2. La situation financière et budgétaire – points de repère

Après ce tour d'horizon macro-économique et financier, quelques points de repère pour appréhender la situation financière de la collectivité.

La structure des dépenses et recettes de gestion

Le rapport entre les dépenses et les recettes de gestion est évidemment important car il permet de constituer le socle de notre épargne, c'est-à-dire notre capacité à rembourser l'annuité des emprunts que nous avons contractés, puis de contribuer au financement de nos investissements.

De notre capacité à agir sur l'un ou sur l'autre découlera notre capacité à épargner, donc à investir.

LA STRUCTURE RECETTES DE GESTION				
	CA2010	CA2011	CA2012	CA2013
Atténuation de charges	1,0%	1,0%	0,9%	1,6%
Produits des services	8,5%	7,4%	7,5%	7,4%
Impôts & taxes	64,2%	66,2%	66,1%	66,0%
Dotations & participations	24,7%	24,0%	23,9%	23,3%
Autres prod de gest cour	1,6%	1,4%	1,6%	1,7%

On constate plus précisément que **85 % de nos recettes de gestion sont constituées par l'addition de la fiscalité directe, de la DGF, des allocations fiscales compensatrices, de l'attribution de compensation versée par la Communauté d'agglomération**.

Cette proportion est assez stable depuis les 3 derniers exercices clos. A titre de comparaison la proportion s'élevait à 76 % en 2008.

Cette proportion constitue est révélatrice car nous ne pouvons ni agir sur les dotations de l'Etat, ni sur les allocations fiscales compensatrices, ni sur l'attribution de compensation et nous ne voulons pas augmenter la fiscalité, cela signifie que nos recettes sont profondément rigides, pour ne pas dire gelées.

A l'image des autres communes, on pourrait logiquement évoquer une certaine forme de rigidité dans la structure de nos recettes, comme d'ailleurs dans celle de nos dépenses.

LA STRUCTURE DES DEPENSES DE GESTION				
	CA2010	CA2011	CA2012	CA2013
Charges à caractère général	20,3%	20,2%	20,5%	20,0%
Charges de personnel	60,8%	62,0%	61,9%	63,1%
Atténuation de produits	0,0%	0,0%	0,1%	0,2%
Autres charges gest cour.	18,9%	17,8%	17,4%	16,7%

En effet, en 2013 les charges à caractère général et les charges de personnel représentaient 83 % de nos dépenses de gestion.

Les charges à caractère général sont relativement stables en proportion alors qu'elles regroupent des dépenses potentiellement sensibles à la conjoncture : dépenses d'énergies et fluides, indexation des contrats de maintenance et d'entretien, etc. Ces dépenses représentent environ 20 % de nos dépenses de fonctionnement.

Sur ces 20 %, à eux seuls, les fluides (eau, gaz, électricité, combustibles, carburants) représentent un peu plus de 30 % des charges à caractère général, soit une enveloppe financière de l'ordre de 1,2 M€ (valeur 2013), avec la certitude que ces tarifs risquent d'augmenter.

Les charges de personnel regroupent à la fois la rémunération des agents, les charges sociales et patronales, mais aussi l'assurance statutaire, la médecine du travail et la contribution versée à la Communauté d'Agglomération pour les services qu'elle nous rend et les agents qu'elle nous met à disposition.

Contrairement à ce qui est souvent avancé, une partie de l'évolution de cette charge est liée à des facteurs que nous ne maîtrisons pas localement comme l'augmentation des taux de cotisation sociale, la progression des carrières en lien avec le statut de la fonction publique territoriale, les mesures nationales prises en faveur des bas salaires, je pense notamment à la revalorisation des premiers échelons de la catégorie C, les remplacements indispensables d'agents parfois confrontés à des événements douloureux (longues maladies) ou plus heureux (maternités).

Quand on se compare aux collectivités de strate équivalente, nous sommes à priori au dessus des moyennes observées.

Cependant, l'affirmation doit être nuancée et corrigée car la méthode de calcul en vigueur au sein de la Direction Générale des Finances publiques ne tient pas compte des remboursements effectués pour la mise à disposition de personnels dans le cadre de conventions de mutualisation. Il est dommage que la DGFI ne tienne pas compte de ces conventions de mutualisation et de ces remboursements dans la mesure où la même DGFI incite les collectivités à mettre en place des conventions de mutualisation.

Or, le **contrat de mutualisation** que nous avons conclu avec la Communauté d'Agglomération concerne avant tout des agents de la Ville mis à disposition de l'intercommunalité.

Cela nous vaut une recette de l'ordre de 1,22 M € (valeur 2013) qui diminue d'autant le poids réel des dépenses de personnel dans nos dépenses totales.

Sur ce point particulier, je vous renvoie à la présentation faite par François CHAUVIN (Adjoint Chargé des Finances) lors du Compte Administratif 2013 qui avait rappelé que **l'évolution de la masse salariale nette entre 2012 et 2013 s'était limitée à 0,9 %.**

Par ailleurs, la proportion de la masse salariale est aussi la conséquence des modes de gestion retenus par cette collectivité qui, depuis très longtemps et toutes majorités confondues, a jusqu'à présent privilégié la gestion directe aux contrats de prestation.

Enfin, en période de stabilisation des charges, la proportion de la masse salariale dans les dépenses de fonctionnement tend mécaniquement à croître lorsque les autres postes de dépense diminuent.

	Charges de personnel par habitant / moyennes au 31/12			
	Annonay	Départementale	Régionale	Nationale
Gestion 2011	611 €	550 €	582 €	nc
Gestion 2012	651 €	574 €	603 €	625 €
Gestion 2013	663 €	585 €	615 €	636 €

Source : DGFIP – gestion 2011, 2012 et 2013

La fiscalité directe

La fiscalité directe, c'est-à-dire la taxe d'habitation et les taxes foncières, représente 39 % des recettes de gestion, contre 57,4 % en 2008, dernier exercice où nous avons perçu la taxe professionnelle et cela explique cette différence majeure.

La part des recettes sur laquelle cette assemblée a un pouvoir de taux s'est donc amoindrie sur la période récente.

Le foncier bâti est notre première ressource fiscale (entre 60 et 61 %), devant la taxe d'habitation (entre 38 et 39 %), loin devant le foncier-non bâti (en dessous de 1 %).

Répartition du produit fiscal	2012	2013	2014
Foncier bâti	60,9 %	60,3 %	60,6 %
Taxe d'habitation	38,2 %	39,1 %	38,7 %
Foncier non-bâti	0,8 %	0,7 %	0,6 %

Les bases d'imposition, c'est une constante depuis de nombreuses années, sont plus faibles qu'ailleurs et les derniers chiffres connus, ceux de 2013, le confirment une nouvelle fois. L'écart se mesure à tous les échelons : départemental, régional et national.

		Bases en € par habitant			
Bases nettes "ménages" taxées au profit de la commune	Bases en €	Pour la commune	Moyenne départementale	Moyenne régionale	Moyenne nationale
Taxe d'habitation (TH)	15.144.964	877	1.196	1.287	1.356
Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB)	18.919.340	1.095	1.188	1.274	1.261
Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB)	54.902	3	4	5	9
Taxe additionnelle à la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB)	0	0	0	0	0

Source : données DGFIP – Gestion 2013

L'écart important des bases d'imposition relevé sur la taxe d'habitation résulte aussi d'une **politique d'abattement très favorable**, instituée en 1986 et qui bénéficie aux familles et aux personnes de condition modeste.

Pour information, en 2013, le montant des bases de taxe d'habitation exonérées par délibération du Conseil Municipal s'élève à 3 913 325,00 € (soit un produit fiscal non perçu par la Ville de 867 000 € de produit fiscal).

Les taux d'imposition, dont le dernier relèvement remonte à 2002, demeurent supérieurs aux moyennes observées, c'est là aussi une constante relevée depuis de nombreuses années.

	Annonay	Moyennes - gestion 2013		
		Département	Région	National
TH	22,17%	15,64%	14,27%	15,68%
FB	27,39%	22,35%	21,81%	22,76%
FNB	103,89%	98,26%	55,24%	58,96%

Source: données DGFIP

Enfin, les bases d'imposition évoluent de manière régulière.

Cette évolution est en partie conditionnée par la revalorisation forfaitaire votée chaque année par le Parlement lors de l'adoption de la loi de finances.

Cette revalorisation forfaitaire est généralement liée à l'évolution de l'inflation et on a assisté à sa division par 2 entre 2013 et 2014. Ce n'est pas sans conséquence pour le dynamisme de nos recettes.

A titre d'information, le taux de la revalorisation forfaitaire pour 2015 n'est pas encore connu : il pourrait s'aligner à + 0,9 % s'il reste calé sur l'inflation prévisionnelle du PLF.

Evolution totale des bases d'imposition (y compris revalorisation forfaitaire)

	Année 2010	Année 2011	Année 2012	Année 2013	Année 2014
	définitif	*définitif*	*définitif*	*définitif*	*prévisionnel*
TH	13 606 125,00 €	14 080 108,00 €	14 731 641,00 €	15 144 964,00 €	15 383 000,00 €
		3,48%	*4,63%*	*2,81%*	*1,57%*
FB	17 996 171,00 €	18 488 728,00 €	19 004 894,00 €	18 919 340,00 €	19 498 000,00 €
		2,74%	*2,79%*	*-0,45%*	*3,06%*
Coef reval forfaitaire		*2,00%*	*1,80%*	*1,80%*	*0,90%*

A l'exception de l'année 2013 au cours de laquelle nos bases de taxe sur le foncier bâti ont baissé fortement à la suite d'un recours présenté par un groupe industriel contre le mode de calcul de la Direction des Finances Publiques, il faut noter que – tant pour la taxe d'habitation que pour la taxe foncière, nos bases évoluent toujours plus que le montant de la revalorisation forfaitaire.

Cela témoigne d'un dynamisme en matière de construction et de rénovation qui est certes encore insuffisant à nos yeux mais que nous devons considérer comme un élément d'optimisme.

Les dotations de l'Etat

J'en viens aux dotations de l'Etat

Je veux parler ici de l'ensemble de la DGF, qui représentait jusqu'en 2013 environ 20 % des recettes de gestion, sa proportion comme son volume sont en diminution constante depuis ces dernières années, avec une accélération prévisible en 2014 du fait de la première baisse de ces concours de 1.4 milliards d'euros.

DGF	Ex2010	Ex2011	Ex2012	Ex2013	Ex2014
Dotation forfaitaire	3 999 763,00 €	3 924 127,00 €	3 858 523,00 €	3 795 298,00 €	3 607 390,00 €
Dotation de Solidarité Urbaine	559 166,00 €	567 553,00 €	577 201,00 €	587 302,00 €	594 937,00 €
Dotation Nationale de Péréquation	16 805,00 €	14 705,00 €	17 646,00 €	21 175,00 €	25 410,00 €
Total DGF	**4 575 734,00 €**	**4 506 385,00 €**	**4 453 370,00 €**	**4 403 775,00 €**	**4 227 737,00 €**
		-1,52%	*-1,18%*	*-1,11%*	*-4,00%*
		-69 349,00 €	*-53 015,00 €*	*-49 595,00 €*	*-176 038,00 €*

Part de la DGF dans les recettes de gestion	2011	2012	2013
	20,6 %	20,1 %	19,9 %

Entre 2010 et 2014, c'est-à-dire en 4 ans, Annonay a vu sa DGF baisser de près de 350 000 € et cette tendance sera renforcé en 2015 avec l'application du programme d'économie que j'évoquais tout à l'heure.

J'ai eu l'occasion de dire sous la majorité parlementaire précédente, que le gel des dotations était une mauvaise nouvelle pour les collectivités, j'avais dit aussi que la première baisse des dotations est un mauvais coup porté à l'investissement des collectivités et que cette majorité soit de même couleur politique que la mienne et que son gouvernement composé de gens que je soutiens, ne m'empêche pas de dire ici comme ailleurs, que cette baisse est aussi un mauvais coup pour les collectivités et comporte des risques pour le maintien à niveau des investissements tant au niveau local qu'au niveau national.

Les achats et charges externes

A présent, je souhaite faire un focus sur les achats et charges externes parce-qu'ils témoignent, à mon sens, des efforts demandés et réalisés au quotidien par nos services.

Nous sommes dans le registre des charges à caractère général, autrement dit des dépenses courantes nécessaires au fonctionnement des services, en clair ce qui est comptabilisé au chapitre 011 du budget (hors impôts et taxes payées par la commune).

Les résultats obtenus ces dernières années nous placent nettement en dessous des moyennes observées, cela mérite d'être souligné.

Achats et charges externes / Moyennes / €par habitant				
	Annonay	Moyennes		
		Département	Région	National
Exercice 2010	198 €	213 €	252 €	nc
Exercice 2011	195 €	219 €	241 €	264 €
Exercice 2012	209 €	231 €	248 €	271 €
Exercice 2013	207 €	233 €	255 €	281 €

Source : DGFIP – Gestions 2010, 2011, 2012 et 2013

Ainsi, en 2013 les achats et charges externes à ANNONAY étaient de 207 € contre une moyenne de 233 € au niveau départemental, 255 € au niveau régional et 281 € au niveau national, je parle de collectivités de même strate démographique.

Le niveau d'épargne

L'évolution de notre capacité d'épargne a été largement commentée lors de l'adoption du Compte Administratif 2013, je n'y reviendrai donc pas en détail. Je rappellerai simplement que dans un contexte très difficile nous n'avons pas observé un effondrement de notre épargne alors que nombre de collectivités doivent affronter un effet ciseau parfois très violent.

Globalement, nous avons « tenu bon » sur l'épargne de gestion et plutôt amélioré notre épargne nette avec la baisse de l'annuité grâce à la maîtrise de notre encours de dette.

	CA2010	CA2011	CA2012	CA2013
Epargne de Gestion	3 520 547,02 €	3 753 589,82 €	3 502 389,74 €	3 461 546,02 €
Epargne brute	3 864 445,22 €	3 288 368,78 €	3 007 292,04 €	3 066 585,91 €
Epargne nette	664 606,14 €	1 112 521,97 €	870 634,07 €	1 160 592,23 €

La gestion de la dette

Nous en venons à présent à la gestion de la dette. Là encore, les éléments chiffrés sont connus puisqu'ils ont été rappelés lors de l'adoption du Compte Administratif 2013 en juin dernier : **notre encours de dette diminue** de manière régulière, avec un désendettement de près de 7 M € entre le 01 janvier 2008 et le 31 décembre 2013 (Budget Principal).

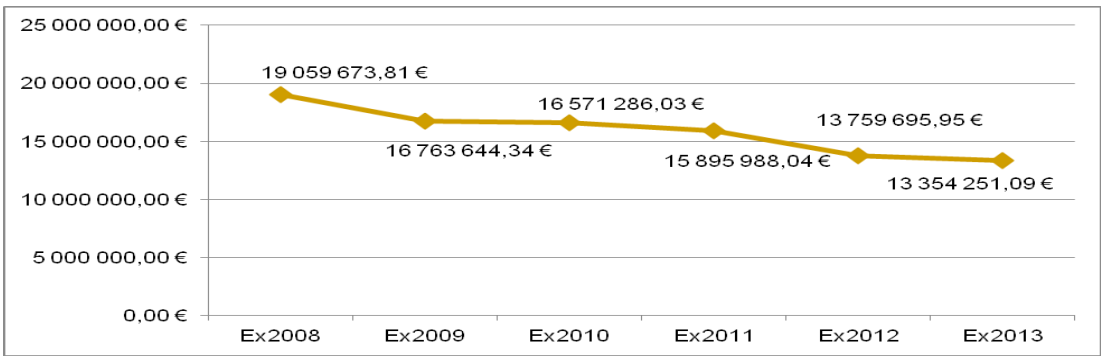

Nota : Encours de dette au 31 décembre de l'exercice

L'exercice 2013 s'est achevé avec une dette au Budget Principal de 13 300 000 € et je pense que le Compte Administratif 2014 sera l'occasion de constater une nouvelle fois un désendettement de notre commune.

Là aussi, ces chiffres nous mettent d'ailleurs dans une position assez favorable quand on se compare aux moyennes des communes de même strate :

	Encours dette par habitant / moyennes au 31/12			
	Annonay	Départementale	Régionale	Nationale
Gestion 2011	898 €	1 520 €	831 €	919 €
Gestion 2012	787 €	1 533 €	859 €	941 €
Gestion 2013	773 €	1 552 €	560 €	950 €

Source : DGFIP – gestion 2011, 2012 et 2013

A Annonay, la dette/habitant est de 773 €, au niveau du Département, elle est de 1 552 €, 560 € au niveau régional et 950 € au niveau national.

Par ailleurs, notre **ratio de désendettement**, mesuré par le rapport encours dette sur épargne brute souffre parfaitement la comparaison avec les villes de même strate puisque nous avons un ration de désendettement de 4.35 pour Annonay, contre 8.4 au niveau départemental, 4.4 au niveau régional et 5.3 au niveau national.

	Ratio de désendettement / moyennes au 31/12			
	Annonay	Départementale	Régionale	Nationale
Gestion 2011	4,83 ans	9,91 ans	4,10 ans	nc
Gestion 2012	4,58 ans	9,19 ans	4,52 ans	4,91 ans
Gestion 2013	4,35 ans	8,44 ans	4,41 ans	5,29 ans

Source : DGFIP – gestion 2011, 2012 et 2013

3. Les lignes directrices du projet de budget 2015

Le dernier point de mon intervention se concentrera sur les grandes lignes directrices et les orientations budgétaires qui vont nous guider jusqu'à la préparation du budget 2015.

Les marges de manœuvre pour 2015 vont se resserrer une nouvelle fois et cela se traduira par la mise en œuvre en année pleine des nouveaux rythmes scolaires mais aussi par une réduction plus marquée des dotations de l'Etat.

Ce contexte particulièrement contraint pèsera sur nos finances et à n'en pas douter sur les marges de manœuvre que nous avons su préserver .

Nous mettrons cependant tout en œuvre pour conserver une politique d'investissement dynamique à la fois parce qu'elle est nécessaire au développement de la ville et utile aux entreprises du bassin et donc à nos emplois.

Les lignes directrices retenues pour le budget 2015 ne vous surprendront pas : dans la parfaite continuité du mandat passé nous veillerons à maîtriser nos charges et préserver au mieux nos équilibres fondamentaux.

En matière de politique fiscale

➔ Nous maintiendrons les taux d'imposition à leur niveau actuel, sans les augmenter pour préserver nos ressources budgétaires,

➔ Nous maintiendrons aussi la politique d'abattements favorable, notamment en direction des familles et des personnes de condition modeste avec :

- un abattement général à la base à son maximum pour tous les contribuables,
- un abattement spécial à la base à son maximum pour les contribuables de condition modeste,
- un abattement pour charges de familles à son maximum.

➔ Cette orientation a été constante au cours du précédent mandat, elle est confirmée dans un contexte économique et social toujours fragile.

En matière de gestion de la masse salariale

➔ Nous maintiendrons une politique de stricte maîtrise des effectifs avec :

- un examen approfondi à chaque fois qu'il faudre procéder au remplacement d'un agent partant à la retraite,
- la recherche d'une meilleure adéquation possible entre l'évolution de nos besoins et le développement des compétences de nos agents en poste.

➔ Nous actualiserons nos relations contractuelles avec la Communauté d'Agglomération dans le cadre de l'évolution de notre organisation.

- la convention de mutualisation arrivant à échéance, nous mettrons à profit l'année 2015 pour la renouveler et actualiser les relations financières qui en découlent.

En matière de gestion des achats et charges externes

- Nous conduirons une action volontariste avec comme objectif une réduction de 5 % (hors énergies) des enveloppes budgétaires comme je l'ai déjà indiqué aux chefs de service dans une lettre de cadrage pour l'année prochaine.

Pour ce qui concerne le concours aux associations

- Nous maintiendrons notre appui aux associations en restant dans le cadre d'une enveloppe budgétaire globalement stable, c'est-à-dire dans le respect des conventions signées.
- Nous continuerons à promouvoir à chaque fois que cela est possible, des conventions rigoureuses dans les objectifs à atteindre et nécessairement contraintes dans les moyens financiers que nous pouvons allouer.

Maîtrise de notre endettement

➔ Enfin, la maîtrise de notre endettement restera un objectif prioritaire même si les résultats déjà obtenus en matière de désendettement sont satisfaisants, notre vigilance ne doit pas faiblir.

Maintien d'une politique toujours active d'investissement

En matière d'investissement, notre volonté est de maintenir un niveau élevé pour plusieurs raisons :

➔ Notre commune présente encore un retard en matière d'équipement, accumulé au fil de plusieurs décennies, et nous devons le rattraper,

➔ Les entreprises locales traversent elles aussi des difficultés liées au niveau de la consommation et de la demande, la commande publique est donc encore plus nécessaire,

➔ Nous devons mettre en œuvre des investissements prioritaires :

- dans le domaine de la mise aux normes de sécurité ou d'accessibilité,
- dans le domaine de la performance énergétique de notre patrimoine,
- de la rénovation urbaine, de l'ensemble de nos quartiers, du centre ancien jusqu'aux quartiers dits périphériques,
- dans le secteur de la voirie avec des objectifs prioritaires, je pense notamment à la sécurisation de certains carrefours et des abords de lieux très fréquentés,
- dans le domaine de l'environnement pour protéger nos ressources,
- et enfin pour améliorer les conditions d'accueil du public et des usagers des bâtiments sportifs, culturels, scolaires et associatifs.

L'ensemble des projets d'investissement sera présenté lors du débat relatif à l'adoption du budget le mois prochain.

Je conclurai mon intervention en soulignant que nous abordons ce budget dans un contexte difficile, mais pas en situation de faiblesse :

- nos finances sont saines,
- nous avons aussi contribué au renouveau de l'intercommunalité sur ce bassin dans le cadre de la mutualisation, ce qui nous permet de mieux partager nos charges de centralité,
- nous avons mis en place une organisation mutualisée qui respecte à la fois les entités et les agents tout en préservant le dialogue social,
- notre CCAS assure la promotion et la conduite de notre politique sociale sans compromettre ses équilibres financiers puisqu'en réalité et par les efforts de gestion réalisés, le CCAS assure aujourd'hui des actions plus nombreuses qu'il y a 5 ans, alors que la subvention d'équilibre de la ville est restée strictement la même.
- la régie de l'eau s'assume pleinement et permet un programme d'investissement conséquent comme nous avons pu le voir lors du dernier Conseil Municipal.

Ces éléments d'optimisme n'empêchent pas d'aborder ce budget sans inquiétudes : l'absence de marges de manœuvre sur le plan fiscal, la rigidité de nos charges comme de nos recettes et à présent, un rythme plus soutenu de baisse des dotations de l'Etat constituent de lourds handicaps pour rester sur une bonne dynamique d'investissement.

Nous abordons cependant ce budget avec détermination et saurons utiliser à la fois les marges et les occasions qui s'offrent à nous sans jamais sacrifier au sérieux budgétaire.

****

Je vous remercie de votre attention et je laisse la parole à celles et ceux qui souhaitent s'exprimer sur ces orientations budgétaires pour l'année 2015 et ensuite, nous prendrons acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires.

****

INTERVENTION DE MONSIEUR CLAUDE FAURE
MEMBRE DU GROUPE D'OPPOSITION

Monsieur le Maire,

Dans votre intervention, relativement aux frais de personnel, vous nous faites part de la baisse de la dotation aux collectivités locales faite par le gouvernement, lorsqu'on examine le bilan de la gestion des charges de personnel par habitant, on remarque que malgré la baisse de la population, malgré le transfert des compétences à la Communauté d'Agglomération, le ratio des charges de personnel a augmenté de 8,5 % en 2 ans.

Pour cette année 2014, on assiste à chaque Conseil Municipal à des embauches de personnel, sans évoquer de possibles formations ou affectations parmi le personnel actuel, ce qui permettrait des évolutions de carrière et donc, un intérêt complémentaire dans leurs activités.

INTERVENTION DE MONSIEUR ERIC PLAGNAT
MEMBRE DU GROUPE D'OPPOSITION

Monsieur le Maire,

Comme vient de l'évoquer Claude FAURE, vous parlez des baisses des dotations, vous nous expliquez que vous ne les soutenez pas mais je pense que vous allez voter en tant que Député le projet de loi de finances sauf si vous êtes devenu frondeur après la première lecture mais en Conseil Municipal vous rejetez, au Parlement vous devez adopter si j'ai bien compris mais, revenons sur le débat d'orientations budgétaires.

Malgré ma demande faite en Commission des Finances, aucune discussion n'a pu avoir lieu pour préparer ce débat. Comme nous vous l'avons dit, nous voulons être une opposition constructive, c'est dommage que vous refusiez que nous puissions apporter notre contribution aux choix faits pour la ville.

Sur votre intervention préalable, vous me permettrez de regretter à la fois la forme mais aussi le fond. S'il est bien sûr légitime que vous abordiez les contraintes qu'impose à notre budget municipal le gouvernement HOLLANDE/VALLS que vous soutenez, votre intervention n'aborde pas la situation humaine, économique et sociale de notre ville alors que le budget doit évidemment être la synthèse entre ces impératifs budgétaires et une perspective, une vision pour la ville. Ce point est malheureusement absent de vos propos et du coup, je trouve que votre introduction a manqué de cœur et de corps pour notre ville.

On trouve effectivement un langage technocratique assez poussé dans votre intervention qui ne parvient pas à adoucir la réalité de l'état du pays et ce que cela impose pour notre ville.

Je pense que chacun pourra apprécier les passages relatifs aux dotations de l'état, en termes de langue de bois c'est très beau, je cite :

« la dotation forfaitaire est ensuite écrêtée pour financer les besoins de financement internes à la dotation », **magnifique** *« elle sera aussi écrêtée au titre de la contribution des collectivités », tout ceci avec des taux de minoration eux-mêmes atténués pour certaine collectivités par les masses consacrées à la péréquation verticale et la péréquation horizontale sachant que nous sommes contributeur au FPIC.*

Alors cela il faut déjà le traduire, cela signifie que dans le pays et dans la France de François HOLLANDE, nous sommes considérés comme une commune riche mais, au-delà de ces discours enrobés, la réalité est que le gouvernement gère assez mal, il n'y a plus d'argent dans les caisses et il fait les poches des communes.

L'argent rendu aux collectivités, si on regarde sur la durée du quinquennat va baisser globalement d'à peu près 25 % sur la durée du mandat et en plus, il y a l'inflation. Pour notre bassin, on peut estimer que ce sont près d'un million d'euros en moins chaque année à terme. Voilà la réalité.

Le gouvernement n'arrive pas à faire d'économie sur sa gestion, n'arrive pas à relancer l'économie et les citoyens en paient le prix dans leurs impôts et dans leur quotidien.

Vous pouvez citer l'exemple du Japon ou parler d'un ralentissement de l'Allemagne, pour essayer d'atténuer un peu les choses mais la majeure partie des économies de la zone euro s'en sortent mieux que nous et comme vous l'avez dit, les Etats Unis, le Royaume Uni également. Je rappelle que vous accordez votre confiance au gouvernement, vous votez ses textes et le gouvernement n'est évidemment pas à la hauteur.

J'ai repris un peu les débats d'orientations budgétaires depuis 2 ans, pour 2013, vous nous annonciez un taux de croissance prévu par le gouvernement de 0,8 et peut-être même de 1,3 %. Je crois que nous avons fini à 0,4 % de croissance. Pour 2014, vous parliez de « *signes encourageants* », d'une « *activité qui rebondit* », de la « *reprise de la croissance* », du « *climat des affaires et la confiance des ménages qui s'améliorent* », la courbe du chômage va peut-être s'inverser, assumez-vous toujours ces propos lesquels plutôt déconnectés de la vie quotidienne des Annonéens ?

On peut d'ailleurs noter qu'au fil des années, la part de votre intervention que vous consacrez aux contraintes nationales augmente de manière assez considérable mais ce qui ne va pas vous dédouaner de vos responsabilités locales.

Venons-en aux finances locales. Vous commencez enfin à admettre que tout n'est pas aussi parfait dans nos finances même si vous le faites avec beaucoup de retenue. Je cite « *nos finances locales, nos marges de manœuvre seront nécessairement mises à mal en 2015 et après* ». Vous faites part de vos inquiétudes.

La réalité, c'est que lors de votre premier mandat, vous n'avez pas su, vous n'avez pas voulu anticiper les choses et notamment la baisse des financements de l'Etat que chacun voyait poindre. Vous en avez vous même parlé.

La structure de notre fonctionnement, les choix de dépenses, les investissements auraient dû être plus réfléchis. Aujourd'hui, nous avons l'impression dans votre discours, d'être au pied du mur. Pardonnez-moi la comparaison mais on dirait, j'aurais pu citer la cigale et la fourmi mais, vous êtes presque comme le petit cochon de la fable, celui qui préfère construire sa maison en paille parce que c'est moins difficile, certainement plus rapide et plus porteur en termes de communication mais la maison elle, s'effondre à la première bourrasque, quand on souffle un peu fort.

Vous dites maîtriser les effectifs, mais comme l'a rappelé Claude FAURE, vous embauchez régulièrement au lieu de privilégier les promotions internes. Vous dites, François CHAUVIN l'a aussi rappelé, limiter les augmentations de masse salariale. Mais 6 ans après le renforcement de l'intercommunalité, la mutualisation aurait dû porter ses fruits et la masse salariale ne devrait pas être maîtrisée, elle devrait être profondément remaniée et, globalement avec l'agglomération, diminuée au rythme des départs en retraite si la volonté politique avait été là avec, Marc-Antoine QUENETTE en reparlera, la mise en place d'une vraie GPEC.

Les chiffres ne trompent pas. Le pourcentage de notre budget consacré aux dépenses de personnel explose. Vous nous expliquez que c'est parce-que la masse globale diminue mais, effectivement la masse globale de notre budget va diminuer et il aurait fallu anticiper. Il est de 13 % au-dessus de la moyenne départementale, également au-dessus de la moyenne régionale et au-dessus de la moyenne nationale !!!

A ce propos, j'ai bien noté que vous souhaitiez renégocier la convention de mutualisation avec l'agglo. Là encore, il faut traduire ce que cela signifie, avec Monsieur PLENET, vous allez certainement essayer de faire payer par l'agglo et les autres communes la non maîtrise de nos dépenses de fonctionnement et de personnel. On dirait du François HOLLANDE dans le texte. Ça ne coûte rien, c'est l'agglo qui paie. Je vous rappelle que c'est toujours de l'impôt, de l'augmentation de la dette et au final, une baisse du pouvoir d'achat.

C'est d'ailleurs ce qui va se passer pour Annonay comme pour la France, pour pouvoir faire quelques investissements alors que l'épargne de gestion diminue nettement et que l'Etat reversera moins d'argent, vous allez ré-endetter la ville. Vous nous le dites, en filigrane, dans votre intervention.

Mais encore une fois, au-delà de ces aspects, je regrette que la situation locale, les besoins de la ville, les nécessités d'actions n'apparaissent pas dans vos propos alors que effectivement, l'emploi, le commerce de proximité, la rénovation devraient être au cœur des préoccupations et tout ceci apparaît peu.

Qu'en est-il de vos promesses de campagnes ? parking du centre-ville, ascenseur urbain, pass'sport culture, nouveau gymnase, démolition au quartier de Cance et reconstruction, rénovation de la MJC, nouvelles places de crèche, rachat des locaux commerciaux de la vieille ville…

Monsieur Michel SEVENIER
Intervention hors micro.

Monsieur Eric PLAGNAT

Un peu de prospective ne vous ferait pas de mal, Monsieur SEVENIER, dans ce débat d'orientations budgétaires et on verrait ce qu'il se passera en 2015.

… Vous dites avoir des inquiétudes, nous aussi. Depuis plusieurs année, malgré les alertes faites, vous n'avez pas pris la mesure de ce qui arrive et de ce qu'il fallait faire.

Il est donc aujourd'hui fondamental de changer de vision, de politique, afin de redresser la situation même si, je le regrette encore une fois, beaucoup de temps a été malheureusement perdu.

INTERVENTION DE MADAME ISABELLE FRANÇOIS
MEMBRE D'OPPOSITION

Je prends acte de votre budget, je prends acte également de l'échec de votre gouvernance et de votre gouvernement, de vos gouvernements successifs à tous ici d'ailleurs parce-que, droite, gauche, UMP, PS, en fait, on se retrouve exactement au même niveau, vous avez liquidé notre pays.

Effectivement, nous abordons le budget avec inquiétudes d'autant plus que vous n'apportez aucune solution concrète. Encore une fois, des paroles, des promesses de campagne non tenues mais pas d'actes.

INTERVENTION DE MONSIEUR MARC-ANTOINE QUENETTE
MEMBRE DU GROUPE D'OPPOSITION

Monsieur le Maire,

Je souhaiterais revenir sur une phrase que vous avez dite « *Les lignes directrices retenues pour le budget 2015 ne vous surprendront pas : dans la parfaite continuité du mandat passé nous veillerons à maîtriser nos charges et préserver au mieux nos équilibres fondamentaux ».* **Il est vrai que si l'on passe un peu rapidement votre intervention sur le débat d'orientations budgétaires, vous nous dites globalement, si je ne me trompe pas, que la situation nationale va très mal et donc, que les collectivités locales sont mises à contribution, ce qui est tout à fait le cas et vous finalement, que proposez-vous pour la Ville ? 4, 5 choses.**

La première c'est de dire que « *nous n'allons quand même pas augmenter les impôts* **», alors que le Député DUSSOPT les augmentera mais pas le Conseil Municipal, c'est-à-dire que le Député votera quand même l'augmentation au niveau de l'inflation, ce qui fait quand même sur le dernier mandat, une augmentation assez significative sur l'ensemble du mandat.**

Vous nous avez dit « *nous maîtriserons les dépenses de personnel* **», on peut l'espérer, même si on l'a pas forcément vu, justement avec la Communauté d'Agglomération, nous aurions pu imaginer une baisse.**

Vous nous avez dit *« on fera attention à nos investissements »*, **on peut l'espérer. Faire des investissements utiles, attractifs pour la ville.**

Finalement, cela ne nous surprend pas, on ne pouvait pas attendre mieux mais il y a une chose quand même très importante dans votre débat d'orientations budgétaires et qui apparaît, non pas au détour d'une phrase, mais cela tient en une ligne et pour moi, c'est tout l'essentiel du débat d'orientations budgétaires et j'aimerais bien que tout le monde le note.

Tout tient en une phrase et de dire que l'endettement ne sera plus la priorité de la municipalité, je vous cite exactement : « *la baisse de notre encours de dette ne constitue plus un impératif aussi absolu que par le passé.* » **et finalement, pour moi sauf si je me trompe et vous nous le direz, c'est là l'essentiel, le message très nouveau qu'il y a dans ce débat d'orientations budgétaires, c'est cela qui va changer par rapport à hier, il y aura moins d'argent de l'Etat, cela change effectivement mais la réponse est très claire,** *la baisse de notre encours de dette ne constitue plus un impératif aussi absolu que par le passé,* **je vous cite à nouveau.**

Je pense que cet élément que vous annoncez aux Annonéens est très important et sur lequel je ne suis pas sûr d'être d'accord mais j'aimerais avoir votre avis Monsieur le Maire mais aussi, celui de tous mes collègues car c'est cela la nouveauté dans vos orientations budgétaires et, comme il n'y a pas eu de débat en commission, autant l'avoir ici et un débat ne se déroulant pas qu'à deux si possible.

Je suis revenu sur un chiffre que vous donnez Monsieur le Maire, très important aussi, et qui figure dans le document que vous nous avez transmis, il porte sur les taux des taxes d'habitation, foncière sur le bâti et non bâti, vous remarquerez, tout le monde le sait à Annonay, que la taxe d'habitation est 50 % plus élevée qu'ailleurs, le taux de taxe foncière bâti 25 % et le taux de taxe foncière non bâti 100 %. Ce sont les chiffres que vous nous donnez et qui sont incontestables, la question est de savoir pourquoi ?

Pourquoi sont-ils aussi élevés à ANNONAY ?

Vous le savez très bien et je ne ferai pas de polémique à ce propos, je ne citerai que des faits afin que l'on ne se demande pas à cause de qui ? À cause de quoi ? Là n'est pas l'important. En 2002, la situation financière de la mairie était extrêmement tendue, l'endettement extrêmement élevé, qu'il a fallu par décision du Préfet, même pas du Conseil Municipal, mais par décision préfectorale, augmenter considérablement les impôts des Annonéens et c'est pour cela qu'aujourd'hui et je ne veux pas entrer dans la polémique de savoir pour quelle raison étaient ils si élevés...

Monsieur Olivier DUSSOPT

On peut se le demander.

Monsieur Marc-Antoine QUENETTE

Moi je ne donne pas de nom, cela ne m'intéresse pas en fait, mais si vous le voulez, nous pouvons en discuter mais en tous cas aujourd'hui, la taxe d'habitation est 50 % plus élevée qu'ailleurs, la taxe foncière bâti de 25 % et la taxe foncière non bâti de 100 % plus élevées qu'ailleurs.

Que s'est-il passé en 2002 ? Une décision du Préfet a été prise d'augmenter les impôts afin d'apurer la dette d'ANNONAY, de demander un effort considérable aux Annonéens, considérable, de dépasser tous les standards en matière d'impôts locaux, tous les standards et, c'est d'ailleurs ce que vous nous rappelez parce-que vous avez la franchise et c'est bien normal, la transparence de nous donner les comparatifs par rapport à tous les autres niveaux départemental, régional et national.

Et donc, un pacte a été passé avec les Annonéens consistant à dire, nous allons vous demander un effort considérable sur les impôts à condition que l'on diminue l'endettement, je me trompe ou je ne sais pas, vous ne faites pas beaucoup de signes ? En tous cas, c'est ainsi que je le comprends, c'est ce qu'il s'est passé, regardez les augmentations de bases demandées par le Préfet.

Et aujourd'hui, que nous dites-vous ? Vous dites que l'on a considérablement apuré la dette sur ces 12 dernières années, depuis 2002 et je vous le concède, on le voit sur le tableau que vous nous avez fourni et pour vous, le début d'Annonay c'est 2008 mais si l'on regarde depuis 2002, on voit que la dette a considérablement baissé, de moitié je crois. Mais, qu'est-ce-qui a permis de faire baisser la dette ? C'est cette augmentation exceptionnelle des impôts consentie par les Annonéens en 2002.

Je prends acte que vous considérez que le niveau d'endettement de la ville vous paraît satisfaisant mais attention, le niveau des impôts est toujours aussi élevé Monsieur DUSSOPT, que nous proposez-vous aujourd'hui ? Vous dites, le désendettement n'est plus ma priorité oui mais à ce moment là, il faut respecter le pacte passé avec les Annonéens en 2002, ils ont accepté une augmentation très forte des impôts contre le désendettement, si le désendettement de la ville est terminé, ces taux exceptionnellement hauts ne sont plus justifiés.

Il est quand même extrêmement important aujourd'hui, vous sentez monter j'espère tous, le débat en France du consentement à l'impôt, le débat des bonnets rouges, vous connaissez tous le tableau dans la salle des mariages à côté, vous savez le Tea-Party américain historique, pas le nouveau des néo-conservateurs, au travers de ce mouvement, les Américains disaient on ne paie pas la taxe sur le thé si l'on n'a pas de représentation et, c'est comme cela qu'ils ont fait une révolution.

En 2002, il y avait un lien fort alors vous me rappellerez techniquement que l'impôt n'est pas affecté mais enfin quand même, il y avait je pense, un pacte moral passé entre le Préfet, la Mairie et les Annonéens qui disait que si l'on augmente considérablement les impôts, c'est pour payer l'endettement et aujourd'hui que nous dites-vous Monsieur le Maire, dans le document que vous nous donnez ?

Vous dites, on va arrêter le désendettement certes, mais que va-t-on faire de l'effort exceptionnel demandé aux Annonéens ? moi je vous le dis, c'est écrit :

- **nous allons payer la réforme des rythmes scolaires, 200 000 € + 140 000 € que l'Etat nous rembourse aujourd'hui mais il ne nous remboursera pas dans 2 ans,**
- **nous allons utiliser cet effort exceptionnel demandé aux Annonéens depuis 2002 pour baisser leur dette, pour restaurer la solidité financière de la Ville,**
- **nous allons l'utiliser pour payer l'augmentation que vous dites naturelle selon l'étude de Monsieur CHAUVIN en 2013 si j'ai bien compris, sur les frais de personnel, cela augmente forcément, c'est ce que l'on a vu, 8 % sur les 3 dernières années.**

En fait, nous allons utiliser cet effort exceptionnel qui était demandé pour payer des frais de fonctionnement Monsieur le Maire, et c'est en cela que cette ligne directrice me surprend, vous auriez dû mettre en tête de votre document d'orientations budgétaires : « *Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux, je vous propose de changer complètement le pacte passé avec les Annonéens en 2002, l'effort exceptionnel, vous continuerez à le faire, mais plus pour désendetter la Ville comme nous l'avons fait jusqu'à présent mais, pour payer les charges de fonctionnement* **» parce-qu'il est difficile de faire des réformes structurelles, très difficile de baisser les charges de fonctionnement et je n'aimerai pas être à votre place, je n'aimerai pas du tout être à la place de Monsieur HOLLANDE non plus, c'est très difficile...**

Monsieur Olivier DUSSOPT

La nature est bien faite.

Monsieur Marc-Antoine QUENETTE

… et bien oui, mais il va peut-être falloir s'y mettre, parce-que vous utilisez l'effort des Annonéens, c'est bien en politique on oublie tout, moi je ne suis pas du monde politique, je n'oublie pas, je pense qu'il y a aujourd'hui une orientation dans ce débat budgétaire, extrêmement importante et très nouvelle au contraire, cela me surprend. J'aimerais entendre mes collègues élus comme moi, comme vous, me dire s'ils sont d'accord pour briser ce pacte lequel faisait porter une charge exceptionnelle à ANNONAY.

Cette charge exceptionnelle a eu un coût, en termes d'implantation sur ANNONAY, aujourd'hui, si vous avez le choix entre faire construire votre maison à ANNONAY, à DAVEZIEUX ou à côté, lorsque vous voyez les taxes d'habitation et foncière vous vous dites, DAVEZIEUX, BOULIEU, c'est 2 fois moins cher, vous regarderez les taux, c'est assez impressionnant.

Je pense qu'il y avait un choix difficile à assumer pour le Maire de l'époque qui l'a fait assumer par le Préfet mais aujourd'hui, faut-il continuer ? Si vous dites que l'on ne désendette plus, faut-il continuer avec ces taux d'impôts aussi élevés ? Ne peut-on pas trouver d'autres solutions ?

Trois grandes orientations que je donnerai au budget :

- **La première est de dire qu'il faut restaurer l'attractivité fiscale de la ville. Au moins dire aux Annonéens que l'impôt que vous allez voter bientôt au Parlement lorsque le texte aura été définitivement accepté, une augmentation certes de 1 % il s'agit de l'inflation ou à peu près 0.9 comme vous le dites, il faudrait peut-être que le Conseil Municipal fasse le geste de le rabaisser, pour que justement cela soit neutre. Monsieur HOLLANDE ne vient-il pas de nous annoncer que les impôts n'augmenteraient pas l'année prochaine ? et bien, faisons ce geste, cela n'est pas très lourd.**

  En termes d'attractivité fiscale, il conviendrait de respecter le pacte fiscal passé avec les Annonéens en 2002 ceci, pour ne pas les tromper : Si l'on renonce au désendettement de la ville, on révise les taux d'imposition à la baisse. Il n'est pas possible de faire autrement, au moins un geste symbolique peut-être pas complètement car cela ne sera pas possible, mais au moins...

- **La deuxième est de mieux cibler nos investissements, sur cela je vous suis, vous l'avez dit, il faut être clairs sur nos priorités en fonction de critères clairs d'invetissement que sont l'utilité sociale, l'attractivité de la ville et la mutualisation des équipements, surtout sur ce dernier point. Je pense que nous pouvons faire mieux et là-dessus, il nous faudrait un plan pluriannuel des investissements sur le mandat afin de savoir si c'est tenable.**

- **La troisième réside dans la mise en oeuvre d'un vrai programme de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences pour arriver à la fois à mieux mutualiser les services, mieux promouvoir nos agents, développer leurs savoirs-faire et en contrepartie, diminuer réellement la masse salariale, nous n'allons pas nous en sortir et, sur ce dernier point, nous demandons 2 choses :**

  - **Que nous soit présenté à un prochain Conseil Municipal ou lors d'une Commission Finances, comme vous le souhaitez, un bilan clair en termes d'effectifs et de masse salariale de la mutualisation des services entre 2008 et 2014. Nous devons le voir, nous devons le chiffrer, que personnellement j'en sois convaincu, que tout le monde soit convaincu que des efforts sont faits et cela, nous ne le voyons pas dans les chiffres. En tous cas cela est tellement confus que rien ne ressort, on nous dit que l'on mutualise et les chiffres augmentent aussi, on ne peut que s'interroger.**

  - **Enfin, que soit systématiquement proposé en interne les postes à pourvoir avant toute proposition en externe...**

Monsieur Olivier DUSSOPT
Intervention hors micro.

Monsieur Marc-Antoine QUENETTE

… quand je dis systématiquement, je doute que cela soit fait car cela est fait pour une personne pour laquelle nous allons voter mais aujourd'hui, nous allons quand même créer un nouveau poste alors qu'il paraît que quelqu'un était disponible pour le faire en interne, c'est ce que j'ai cru comprendre.

En tous cas, avec un plan de formation et que pour chaque nouveau poste non pourvu, la stratégie de recrutement en interne avec ses résultats devra être présentée à la commission de finances.

Nous souhaitons que cette procédure soit rendue obligatoire avec un contrôle de la commission des finances, et qu'elle soit pour cela ajoutée au règlement intérieur. Que l'on soit sûrs que tous les efforts ont été faits. Nous ne pouvons pas nous contenter à chaque commission, à chaque conseil, de déclaration d'intention nous disant, on a cherché, on n'a pas trouvé. Nous voulons être sûrs que l'on a cherché, que l'on a proposé des formations et que l'on n'a pas trouvé.

Je vous remercie.

INTERVENTION DE MONSIEUR PATRICE FRAPPAT
MEMBRE D'OPPOSITION

Je ne vais pas me lancer dans un discours technique comme peuvent le faire certains collègues et qui ont une expertise là-dessus.

Je vais essayer de redonner un peu de sens, au niveau du budget et en partant comme vous l'avez fait vous mêmes collègues intervenants, sur les trois niveaux, international, national et local.

S'agissant du cadre de référence national, il nous a été dicté à un moment donné dans les années 80, par THATCHER et REAGAN, there is no alternative. Depuis, nous sommes dans une logique de politique libérale, on voit à quel point cela engendre des dégâts dans tous les pays européens actuellement, en ce moment en Allemagne, nous n'en entendons pas trop parler, il y a une des plus grosses grèves, des chauffeurs, en Italie, un million de manifestants, en Espagne et au Portugal, c'est la catastrophe et voilà où nous en sommes.

Au cours des années 2000, les traités européens, MAASTRICHT, vous y avez fait référence, la France a dit NON en 2005 à ce type de traité libéral, on ne l'a pas écoutée.

En 2014, nous avons un Président de la Commission Européenne, Monsieur JUNCKER, un des plus libéraux, sur lequel le Monde vient de faire paraître un article indiquant qu'en tant que Président du Luxembourg, cette personne avait organisé l'évasion fiscale de 500 entreprises internationales, voilà donc un peu le niveau de décomposition politique dans lequel nous fonctionnons.

Au niveau national, c'est la même logique, le même cadre de référence, c'est-à-dire que nous sommes toujours sur le moins d'Etat, dans le cadre d'une telle politique qui crée des inégalités, les besoins des populations sont accrus, forcément. Dans le même temps, nous sommes dans une logique uniquement de baisse des dépenses et à aucun moment on évoque l'idée d'augmenter les recettes alors que, en France, nous n'avons jamais eu autant de milliardaires, c'est une réalité.

Par contre, la logique libérale de ces dernières années, diète des services publics à travers la révision générale des politiques publiques (RGPP), et la loi de la modernisation de l'action publique (MAP) et, dans le même temps au niveau des aides aux entreprises que je ne condamne pas à tout prix, à partir du moment où effectivement, il y aurait des contreparties, on donne au CICE 20 milliards/an, l'évasion fiscales de nos entreprises est de 20 milliards/an, voilà.

Pour faire plaisir à la Commission Européenne, nous en sommes à racler 400 millions d'euros dernièrement à l'université parce-que la Commission Européenne, pour valider notre budget demandait quelques milliards supplémentaires, ce qui fait qu'au mois de décembre les Présidents d'universités ne sauront même pas comment payer les salaires, cela est catastrophique pour l'un des 5 pays les plus riches du monde.

Maintenant au niveau local, l'indice de Gini que j'avais exposé pendant la campagne montre clairement que les salaires médians, minis et maxis d'Annonay sont inférieurs à la moyenne nationale. Je vous donnerai quelques chiffres, ceux notamment dont je suis sûr, au niveau de la France, c'est 3 247 € pour les plus riches (les 10 %), 2 729 € pour l'Ardèche et 2 552 € pour Annonay.

Le salaire médian en France est de 1 602 €, il est de 1 405 en Ardèche et de 1 370 € à Annonay.

Le « salaire » des plus pauvres en France est de 577 € en France, 604 € en Ardèche et 404 € à Annonay. C'est un des éléments que je voulais signaler.

Les transferts de charges, les baisses de dotations au travers de l'AMAP et de la RGPP aux collectivités locales se sont accrus et, avec une baisse de la compensation cela renvoie au problème de la réforme des rythmes scolaires et de son financement.

Il faudrait aussi peut-être réfléchir, je ne sais pas si cela a été fait, à une étude et une révision des bases de l'impôt sur Annonay, avec un principe de répartition plus équilibré et, comme nous l'avons fait lors de notre campagne, l'idée phare était, au travers de la démocratie directe, l'organisation de conseils de quartiers et de faire du budget un budget affecté, voilà.

Nous ne voyons, dans ces orientations budgétaires, quoique ce soit, je rappelle que Rennes qui n'est pas une vile d'extrême-gauche puisque dirigée par un socialiste, a mis en place cette démocratie là avec 10 % de son budget affecté.

Compte-tenu de ces éléments, il est évident que toute augmentation d'impôts pour les Annonéens est inacceptable et je pense notamment au budget de l'eau qui augmente de 2 %, je voterai donc contre ce budget.

Je vous remercie de m'avoir écouté.

REPONSES DE MONSIEUR OLIVIER DUSSOPT – MAIRE
A
MESSIEURS CLAUDE FAURE, MARC-ANTOINE QUENETTE, ERIC PLAGNAT, PATRICE FRAPPAT et MADAME ISABELLE FRANÇOIS
CONSEILLERS MUNICIPAUX

Avant que notre assemblée ne prenne acte de ce débat d'orientations, quelques éléments de réactions puisque j'ai été appelé à le faire et vous m'excuserez de répondre dans le désordre.

Tout d'abord, pour vous Monsieur FRAPPAT, on ne peut pas dire que l'augmentation du tarif de l'eau est une augmentation d'impôts, c'est un non sens, il s'agit d'une augmentation de tarif et nous aurons l'occasion d'y revenir même si derrière il est vrai, que cela est lié très largement à l'augmentation de la participation que demande l'Agence de l'Eau.

Pour le reste, vous avez évoqué des considérations nationales, plus globales, en essayant de les transposer au niveau local avec, peut-être le sentiment lorsqu'on vous écoute, que vous ne vous reconnaissez pas dans les orientations budgétaires que j'ai présentées à l'instant, ce sont les mêmes que j'ai présentées pendant 6 ans et que vous aviez approuvées mais, tout le monde a le droit d'évoluer et même mieux que cela, j'ai toujours en tête cette phrase de Raymond ARON mais je le cite pour faire la transition avec les réponses que je vais faire à Messieurs PLAGNAT et QUENETTE, Monsieur FAURE viendra après, ce n'est pas tout à fait la même nature d'intervention mais cela ne me surprend pas.

Raymond ARON disait que « *débattre c'est courir le risque de changer d'avis* **» et, si l'on reprend cette phrase, Monsieur PLAGNAT en particulier, j'ai l'impression que cela fait 7 ans que vous n'acceptez pas ce risque là et que vous n'acceptez pas de débattre non plus, vous n'acceptez pas d'en avoir.**

Monsieur Eric PLAGNAT
Intervention hors micro.

Monsieur Olivier DUSSOPT

Non j'ai dit que l'on prendrait acte après. Vous me connaissez bien Monsieur PLAGNAT...

Monsieur Eric PLAGNAT
Intervention hors micro.

Monsieur Olivier DUSSOPT

Vous me connaissez bien Monsieur PLAGNAT. J'ai surestimé votre compétence Monsieur PLAGNAT et je veillerai l'année prochaine à écrire un débat d'orientations budgétaires qui dira la stricte vérité et c'est ce que nous sommes attachés à faire, y compris sur les mécanismes de répartition de la DGF car je considère que ce Conseil Municipal et tous ses membres sont en capacité de comprendre, de lire ce qui se cache derrière les signes des finances locales, derrière le budget et ainsi, derrière cette répartition.

Je ne vous ferai pas l'affront par contre, de vous rappeler que la situation nationale dans laquelle nous sommes est liée à l'explosion de la dette dans le quinquennat du Président que vous avez soutenu et qu'il y a nécessité pour nous de la rétablir.

Cependant, je veux vous dire une chose : Vous avez mis en cause le FPIC (Fonds de péréquation intercommunale et communale) en expliquant que c'était là notre volonté de venir faire les poches des communes et d'amener toutes les collectivités à contribution, je vous amène deux éléments de précision :

Le premier pour rappeler que le FPIC a été créé en 2010, c'est ce que vous avez dit, il a été créé par votre majorité à l'époque et celle-ci, ne considère pas, et nous non plus, que l'intercommunalité d'Annonay puisque c'est au niveau des intercommunalités que le FPIC est calculé et non au niveau des communes, que l'intercommunalité du bassin d'Annonay soit une intercommunalité riche ; le mécanisme du FPIC mais vous me pardonnerez ce langage certainement trop technocratique dit que les intercommunalités qui ont un potentiel financier agrégé supérieur à 90 % de la moyenne contribuent et que, celles qui ont un potentiel financier intégré et agrégé (FIA) inférieur à 90 % sont bénéficiaires.

Pourquoi pas 100 % de manière à ce que les 50 % les plus riches participent pour les 50 % les plus pauvres ? Parce-que la volonté partagée sur tous les bancs de l'hémicycle était de faire en sorte que le nombre de collectivités contributrices soit plus important que le nombre de collectivités bénéficiaires de manière à ce que le prélèvement ne soit pas trop concentré et que l'effort soit soutenable.

Le FPIC date donc de 2010 , il est calculé au niveau des intercommunalités. Là où je vous rejoins sur un point mais peut-être involontaire de votre part, c'est qu'effectivement, si le FPIC était calculé au niveau des communes, la Ville d'Annonay, avec la faiblesse des bases d'imposition que nous avons évolué serait bénéficiaire mais, le fait que le FPIC soit calculé au niveau des intercommunalités, amène l'intercommunalité à payer 50 % de la contribution et à répartir les 50 autres % au prorata de la population et rend Annonay contributrice alors que si nous étions pris individuellement, nous serions certainement bénéficiaires.

Monsieur QUENETTE, vous avez évoqué un certain nombre de points, dont un qui peut paraître technique mais qui ne l'est pas en reprochant au gouvernement actuel d'augmenter de manière forfaitaire les bases d'imposition de 0.9 % et en disant que cela pèserait sur la feuille d'impôts des ménages, 0.9 % pour la deuxième année donc, dans les années précédentes, ce taux était de 2.8 à 1.5 % vous noterez Monsieur QUENETTE que l'effort demandé aux ménages par l'évolution forfaitaire était plus important sous un quinquennat que vous avez soutenu.

Sur la question de l'endettement, ne me faites pas dire ce que je n'ai pas dit, nous continuerons à désendetter la ville. J'assume totalement le fait que la dette 0 n'est pas un objectif. Il n'est pas illogique de considérer qu'un équipement construit pour 20, 30 ou 40 ans doit être financé par l'emprunt et ainsi, en mettant à contribution les différentes générations qui vont se succéder dans son usage et dans son profit.

Je dis simplement que nous avons désendetté et nos prédécesseurs avec nous, la ville de manière extrêmement forte et qu'aujourd'hui, le rythme de désendettement peut-être effectivement ralenti, cela ne signifie pas que nous remettons en cause le désendettement de notre commune et vous verrez, au Compte Administratif pour 2014, que ce mouvement se poursuit.

Vous avez voulu ironiser en me disant que pour moi, l'histoire de la ville commençait en 2008, en vous écoutant, je me disais que finalement je devais vous pardonner les quelques erreurs factuelles que vous avez commises par ailleurs, peut-être parce-que vous, votre histoire avec Annonay commence en octobre 2013 lorsque vous avez trouvé un bail et le temps de vous inscrire sur les listes électorales. Peut-être que vous auriez pu vous tourner vers votre voisin de droite et lui demander d'être la source sur l'histoire de notre ville. Vous avez parlé du mandat 1997-2001...

Monsieur Marc-Antoine QUENETTE

Je n'en ai pas parlé.

Monsieur Olivier DUSSOPT

… Vous avez parlé des années avant 2002, ne prenez pas les gens pour des imbéciles.

Monsieur Marc-Antoine QUENETTE

Je ne veux pas en parler.

Monsieur Olivier DUSSOPT

Mais moi je vous en parle,

Monsieur Marc-Antoine QUENETTE
Intervention hors micro.

Monsieur Olivier DUSSOPT

Je vous en parle.

Monsieur Marc-Antoine QUENETTE

Je n'en ai pas parlé.

Monsieur Olivier DUSSOPT

Monsieur QUENETTE, vous n'avez pas la parole, je ne vous ai pas interrompu, d'accord ?

Vous en avez parlé et vous l'avez évoqué et vous avez essayé d'expliquer mais avec les lacunes que sont les vôtres, les taux de fiscalité appliqués sur notre commune, des investissements extrêmement lourds ont été consentis par notre commune dans les années 80 et, à une époque où les taux d'intérêts étaient extrêmement importants.

Monsieur FAURE a réalisé une partie de ces investissements, peut-être et certainement que j'aurai fait les mêmes à sa place par contre, les conséquences de cela et, parce-que les taux d'intérêts étaient majeurs, en 1996 il y avait un véritable risque pour ne pas dire un caractère effectif au fait que la section de fonctionnement de notre commune était déficitaire, ce n'est pas un procès, c'est un constat. Je le dis et le répète, les investissements étaient très certainement nécessaires et je pense notamment à la rocade d'IRISBUS.

Les comptes de ce fonctionnement ont été redressés, la dette a été renégociée afin de pouvoir profiter des taux valables entre 1997 et 2002 et, en 2002 contrairement à ce que vous avez dit, ce n'est pas le Préfet qui a décidé de l'augmentation des taux, c'est le Préfet qui a fait la proposition et j'ai un souvenir extrêmement précis du jour où le Conseil Municipal l'a votée.

Aussi, nourrissez les débats que vous voulez, faites en sorte de faire vivre la démocratie dans cet hémicycle et dans cette assemblée mais ne soyez pas ni dans la contradiction, ni dans l'erreur factuelle, ni dans le déni de ce que les uns et les autres ont pu faire.

Je terminerai sur deux points, le premier en réponse à Monsieur FAURE, afin d'expliquer l'augmentation de la part de personnel dans les dépenses de fonctionnement, nous avons évoqué lors du dernier Conseil le fait que le reversement de la Communauté d'Agglomération n'était pas comptabilisé par les indices statistiques, ce qui est dommageable et par ailleurs, à effectif constant, nous avons à connaître une augmentation du taux de cotisation à la CNRACL, une revalorisation des catégories C et un mouvement d'avancements de grades puisque contrairement à ce qui a été dit, le plan de formation au sein de nos agents est particulièrement vif et nous en sommes très heureux.

Il y a une dernière question que je verse au débat avant que nous ne prenions acte, j'ai entendu dans au moins deux interventions, le fait qu'il fallait que nous diminuions la masse salariale, que nous l'orientions vers une baisse marquée, les questions que je pose et qu'il faut que les Annonéens se posent tous, c'est quels sont les postes que l'on supprime ?

Avons-nous trop de personnel à la voirie ?
Avons-nous trop de personnel au balayage ?
Avons-nous trop de personnel dans les gymnases ?
Avons-nous trop de personnel dans les crèches ?
Avons-nous trop de personnel dans les écoles ?

Je crois que la réponse est non.

Effectivement, la mutualisation prend du temps, ce que je peux vous assurer et vous le verrez, avec l'adoption du Budget 2015, comme avec le Compte Administratif 2014, c'est que d'une part, les postes vacants sont systématiquement ouverts en interne et plusieurs recrutements en attestent et d'autre part, nous avons non seulement une stabilité des effectifs mais par ailleurs, tous les départs en retraite ne sont pas systématiquement remplacés bien loin s'en faut.

Ceci étant dit, comme je l'indiquais au début de mon propos, nous allons prendre acte que le débat d'orientations budgétaires a été tenu et que chacun a pu y verser sa contribution.

Le débat d'orientations budgétaires ne donnant pas lieu à un vote, Messieurs Claude FAURE, Marc-Antoine QUENETTE, Eric PLAGNAT, Patrice FRAPPAT, Mesdames Murielle REY et Isabelle FRANÇOIS, membres du Groupe d'Opposition Municipale et d'Opposition, font part de leur mécontentement, ils indiquent leur désaccord quant à la tournure du débat d'orientations budgétaires qu'ils jugent incomplet, inachevé.

Administration générale

307. 2014 ADMINISTRATION GENERALE - CONSEIL DE SURVEILLANCE DU CENTRE HOSPITALIER ARDÈCHE NORD - ELECTION D'UN DEUXIEME REPRÉSENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur Olivier DUSSOPT, Maire, indique au Conseil Municipal que, par courrier du 22 septembre 2014, Madame la Directrice de l'Agence Régionale de Santé Rhône-Alpes informe la commune d'Annonay que le nombre de membres du Conseil de surveillance du Centre Hospitalier Ardèche Nord, établissement public de santé de ressort communal a été porté à 15 (quinze).

En conséquence, la commune dispose d'un siège supplémentaire au sein de cette instance, un siège étant pourvu par Monsieur Olivier DUSSOPT, désigné par délibération du Conseil Municipal n° 98.2014 du 28 avril 2014.

Il convient donc, à ce titre, de procéder à l'élection d'un deuxième représentant de la commune afin de siéger au sein dudit conseil de surveillance.

Monsieur Marc-Antoine QUENETTE

Je souhaiterais intervenir sur cette délibération puisque de toutes façons, on m'a coupé le micro...

Monsieur Olivier DUSSOPT

Je n'ai jamais coupé le micro Monsieur QUENETTE, n'en rajoutez pas.

Monsieur Marc-Antoine QUENETTE

J'ai trouvé extraordinaire le débat que nous venons de mener, c'est-à-dire que vous m'avez reproché d'avoir...

Monsieur Olivier DUSSOPT

Menti.

Monsieur Marc-Antoine QUENETTE

Mais sur quoi ? Vous m'avez reproché d'avoir menti sur la période 1998-2001, je n'ai pas parlé de la période 1998-2001 Monsieur le Maire sauf, si je ne me suis pas entendu parler.

Monsieur Olivier DUSSOPT

Je trouve que vous l'avez évoquée de manière implicite et suffisamment claire donc je vous redis que vous en avez parlée.

Monsieur Marc-Antoine QUENETTE

Mais non, je n'en ai pas parlé.

Monsieur Olivier DUSSOPT

Ce n'est pas grave, vous aviez le droit d'en parler.

Monsieur Marc-Antoine QUENETTE

Arrêtez, je n'en ai pas parlé.

Monsieur Olivier DUSSOPT

Je vous dis que vous en avez parlé et vous aviez le droit d'en parler.

Monsieur Marc-Antoine QUENETTE

Justement, je ne voulais pas entrer dans ce débat car je sais très bien...

Monsieur Olivier DUSSOPT

Vous l'avez évoquée Monsieur QUENETTE, ce n'est pas très grave.

Monsieur Marc-Antoine QUENETTE

Effectivement, des investissements lourds ont été réalisés et je vous ai dit : je ne veux pas savoir pourquoi la dette était de ce niveau là...

Monsieur Olivier DUSSOPT

Moi, je vous ai expliqué pourquoi et, lorsqu'on évoque une période, il faut le faire avec vérité.

Monsieur Marc-Antoine QUENETTE

Vous procédez toujours de la même façon, c'est-à-dire que je ne dis pas une chose, vous dites vous m'avez dit que et vous me contredisez, je n'en ai pas parlé. C'est une façon oratoire assez habile, mais assez grossière Monsieur le Maire et c'est assez vexant même...

Monsieur Olivier DUSSOPT

En la matière, je crois que vous êtes orfèvre.

Monsieur Marc-Antoine QUENETTE
Intervention hors micro.

Monsieur Olivier DUSSOPT

Monsieur PLAGNAT, vous souhaitiez prendre la parole ?

Monsieur Eric PLAGNAT

Je vais redire ce qui a été dit sur l'endettement...

Monsieur Olivier DUSSOPT

Monsieur PLAGNAT, nous sommes sur la délibération de désignation d'un membre du Conseil Municipal au Conseil de surveillance.

Monsieur Eric PLAGNAT

Je suis d'accord avec l'historique que vous avez fait Monsieur le Maire, il n'y a rien à redire...

Monsieur Olivier DUSSOPT

Nous sommes sur la délibération de désignation d'un membre du Conseil Municipal au Conseil de surveillance.

Monsieur Eric PLAGNAT

… Ce qui a été évoqué c'est de dire qu'il y a eu un pacte fiscal posé : hausse des taux d'impôts contre désendettement, vous mettez fin au désendettement, vous devez baisser les impôts.

Monsieur Olivier DUSSOPT

Vous avez inventé cette histoire de pacte aujourd'hui, Monsieur PLAGNAT, vous le savez très bien, vous étiez dans l'équipe municipale qui a voté l'augmentation de taux.

Monsieur Eric PLAGNAT
Intervention hors micro.

Monsieur Olivier DUSSOPT

Monsieur FRAPPAT, vous êtes sur le Conseil de surveillance de l'hôpital ?

Monsieur Patrice FRAPPAT

On voit bien au travers des différentes interventions que vous bottez en touche mais ce qui fait la caractéristique de ce débat, vous dites que je suis intervenu sur les domaines nationaux, internationaux, vous avez fait de même pour justifier une logique, on voit bien qu'il y a un besoin de clarifier des orientations que ce soit au niveau national ou autre et que, indéniablement il y a des interférences énormes sur le plan local, énormes, les baisses de dotations systématiques de l'Etat, cela a du sens relativement au montage d'un budget.

Je veux bien croire que je ne suis pas expert en montage de budget local mais par contre, les enjeux sont clairs. Cela mérite peut-être un débat politique ?

Là, cela me saoule, si cela continue ainsi, cela montre à quel point nous ne sommes pas capables de débattre du sens des choses.

Vous vous appuyez les uns les autres sur des faits techniques ou autres mais cela ne pose pas la question du sens, pour un budget municipal actuellement, nous avons besoin de recettes, comment organise-t-on la recette fiscale ?

Tant que l'on n'aura pas intégré le fait que depuis 30, 40 ans nous sommes sur une logique libérale et que l'augmentation des recettes n'apparaît nulle part et bien, nous n'y arriverons pas. Cela a du sens. Tout Annonéen est capable d'entendre cela et le comprendre. Nous ne sommes pas d'accord. Vous pensez que nous avons toujours trop d'impôts, je pense qu'il manque d'impôts et surtout, d'une répartition plus juste des impôts.

Monsieur Olivier DUSSOPT

Merci. Je ne vous ai pas reproché d'utiliser des considérations nationales, je l'ai souligné en en prenant acte, pour ne pas donner le sentiment que je n'avais pas entendu votre réponse. J'en reviens donc à la seconde délibération, j'ai présenté la candidature de Monsieur Alain GEBELIN au Conseil de Surveillance de l'hôpital.

Monsieur Claude FAURE

Monsieur GEBELIN a notre confiance pour défendre le Centre Hospitalier d'Annonay face aux gourmandises des cliniques de la Vallée du Rhône. Il n'empêche que nous sommes quand même très inquiets du départ d'une partie de la Clinique des Cévennes dans la vallée et des conséquences induites que cela aura sur l'activité hospitalière et de santé d'Annonay.

Nous serions heureux si vous pouviez nous dire quels contacts vous avez eus avec l'Agence Régionale de Santé et si quand même, l'Etat exprime une opposition à cette implantation de clinique dans la Vallée du Rhône complètement stupide et ce, compte-tenu de la présence d'un Centre Hospitalier à Vienne, un à Valence et un à Annonay et cela, sans compter les hôpitaux secondaires qu'il y a le long de la route. Cette implantation est ridicule et c'est le fruit d'une magouille financière.

Monsieur Olivier DUSSOPT

Merci Monsieur FAURE. Quelques mots que me permet votre question. Cette problématique de l'implantation d'une clinique à Salaise est d'autant plus compliquée qu'il ne s'agit pas en réalité, d'un point de vue administratif seulement mais, c'est de cela que nous parlons, de la création d'un nouvel établissement. En fait, le groupe que vous évoquez est propriétaire de la Clinique des Cévennes mais aussi de la Clinique Saint Charles à Roussillon qui appartient pour les murs, à la commune de Roussillon et dont le groupe est, à défaut d'être locataire véritablement, occupant. Nous sommes donc sur un transfert et non une création, si c'était une création, la question ne se poserait pas puisque le nombre de nouveaux lits médicalisés, ouverts, ne permettrait pas la création d'un nouvel établissement.

A ce stade, j'ai eu de nombreux contacts avec l'Agence Régionale de Santé, de même que le Directeur du Centre Hospitalier, Monsieur CHARRIER, accompagné et avec le soutien de l'ensemble des personnels médicaux, non médicaux et des organisations syndicales de l'établissement.

Nous avons fait valoir un certain nombre de choses, d'abord le fait que l'Etat à travers l'ARS, il y a quelques années, avait obligé puisqu'il n'y a pas d'autre terme, vu les relations alors entretenues, à une coopération médicale entre la Clinique des Cévennes qui appartenait alors à un autre groupe mais on retrouve le même actionnariat et le Centre Hospitalier d'Annonay.

Cette coopération avait été brinquebalante au fil des ans, du fait de relations personnelles parfois compliquées entre les équipes médicales mais aussi, parce-qu'elles n'avaient jamais pu aboutir sur la mutualisation de plateaux techniques et que le Centre Hospitalier d'Annonay a considéré qu'à un certain nombre de moments, le climat partenarial n'était pas respecté.

Ainsi, quand la Clinique après le départ de plusieurs praticiens n'a pas pu obtenir le renouvellement de son agrément en matière de cancérologie, elle orientait systématiquement ou presque, ses patients sur les hôpitaux lui appartenant dans la Vallée du Rhône alors que la coopération que j'évoquais précédemment, avait prévu et mis en place le fait que les cocktails de chimiothérapie par exemple étaient déjà fabriqués à Annonay aussi, la clinique aurait pu indiquer à ses patients que la même qualité de cocktails chimiothérapiques était disponible à l'hôpital d'Annonay.

Les choses se sont renforcées en terme de tension au cours des dernières semaines puisque l'hôpital d'Annonay avait eu quelques difficultés à obtenir l'ensemble de ses certifications en 2011 et les avait toutes obtenues mais après, pour certaines d'entre elles, au second passage des examinateurs et un travail de redressement en interne qui avait été très dur et qui est à mettre à l'actif des personnels.

Sur les certifications de la fin d'année 2013 début 2014, je crois qu'elles sont au nombre de 11, l'hôpital d'Annonay a obtenu ces certifications du premier coup, sans aucune réserve ni commentaire de la part de l'ARS et des autorités examinatrices sinon, pour souligner la qualité et les progrès accomplis.

Le groupe que vous évoquez, propriétaire de la Clinique des Cévennes, a déposé un recours contre l'obtention de l'agrément de cancérologie de l'hôpital d'Annonay, c'est plus qu'un mauvais procès et une mauvaise attitude puisque c'est une véritable agressivité, je ne pense pas en tous cas, j'espère que le recours n'ira pas plus loin mais cela signifie que ce groupe là prend le risque de faire perdre le risque au Centre Hospitalier d'Annonay, un agrément de cancérologie. Je pense que celui-ci est assez solide pour qu'il soit maintenu.

J'ai eu l'occasion de dire à ce groupe combien j'étais attaché au maintien d'une offre médicale dans leur établissement et des emplois qui vont avec, même si je sais par ailleurs que la qualité du service offert par les services du Centre Hospitalier d'Annonay garantit l'accueil et la qualité des soins pour les habitants du bassin quelles que soient les circonstances mais il y a des emplois derrière le groupe que l'on évoque.

Aujourd'hui, où en sommes-nous ? L'ARS a reporté sa décision, considère que le dossier déposé par le groupe que vous avez évoqué ne répond pas suffisamment aux critères et conditions qu'elle a posés. Parmi ces conditions, un certain nombre d'entre elles sont limitatives notamment sur le fait de privilégier la chirurgie ambulatoire et de ne pas faire de chirurgie permanente ou plus permanente, de ne pas développer un certain nombre de services qui placeraient alors ce nouvel établissement dans une situation de confrontation directe avec le Centre Hospitalier d'Annonay, l'Hôpital de Vienne que vous évoquiez et les hôpitaux Nord-Drôme et celui de Valence.

La dernière occasion que j'ai eu de m'exprimer à ce sujet, a été pour moi, l'occasion de dire et le Directeur de l'hôpital a dit la même chose à l'unisson, que c'est au groupe propriétaire de la Clinique des Cévennes et de la Clinique Saint Charles de donner des gages de leur bonne foi sur le fait que l'obtention d'une autorisation de transfert, je le répète il ne s'agit pas d'une création mais d'un transfert, ils quittent des bâtiments à Roussillon qui ne sont plus du tout aux normes, soit accompagnée de gage de bonne foi sur d'une part, le fait que cela ne préjuge et n'augure pas du développement d'activités concurrentielles avec l'Hôpital d'Annonay et d'autre part, sur ce qu'ils envisagent à l'avenir pour l'établissement qu'il possède sur le bassin.

Je ne sais pas aujourd'hui, quand la Directrice de l'ARS réunira à nouveau le comité chargé de délivrer cet agrément, les choses ont été suspendues et reportées il y a quelques jours mais nous n'avons pas de nouvelle date sur l'obtention ou non de cette autorisation de transfert par le groupe Clinique des Cévennes.

Si vous en êtes d'accord, Monsieur FAURE et à moins que quelqu'un ne s'y oppose, votre question et votre préoccupation me laissent penser, mais si quelqu'un pense le contraire, il faut me le dire, que je peux désormais me prévaloir du soutien de l'intégralité du Conseil Municipal sur le maintien et la défense du Centre Hospitalier d'Annonay.

Aucune objection n'étant formulée par l'assemblée communale, Monsieur le Maire présente la délibération suivante.

VU les articles R6143-1 et suivants du Code de la Santé Publique,

VU l'arrêté 2014-3349 de l'Agence Régionale de Santé Rhône-Alpes,

VU l'avis de la commission Administration générale, finances et personnel du 3 novembre 2014,

Monsieur Olivier DUSSOPT, Maire, propose la candidature de M. Alain GEBELIN.

Aucune autre candidature n'est formulée.

Monsieur Alain GEBELIN et Madame Isabelle FRANÇOIS indiquent qu'ils ne prennent pas part au vote.

Après avoir procédé aux formalités électives,

Le vote donne les résultats suivants :

➔ Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	: 02
➔ Nombre de votants	: 30
➔ Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	: /
➔ Nombre de votes blancs	: /
➔ Nombre de suffrages exprimés	: /
➔ Majorité absolue	: 30

La candidature proposée par Monsieur Olivier DUSSOPT, Maire, obtient 30 voix.

Monsieur Alain GEBELIN est donc élu en qualité de deuxième représentant du Conseil Municipal de la Ville d'Annonay au sein du Conseil de surveillance du Centre Hospitalier Ardèche Nord.

308. 2014 ADMINISTRATION GENERALE - CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ LOCALE D'EPARGNE NORD VIVARAIS DE LA CAISSE D'EPARGNE LOIRE DRÔME ARDÈCHE - NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT DE LA COMMUNE

Monsieur Olivier DUSSOPT, Maire, rappelle aux membres présents que, conformément à l'article L 2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal procède à la désignation de délégués afin de siéger au sein d'organismes extérieurs dans les cas et conditions prévus par les dispositions dudit Code et des textes régissant ces organismes, en particulier leurs statuts.

CONSIDERANT que la commune d'Annonay est sociétaire et administrateur de la Société Locale d'Epargne Nord Vivarais affiliée à la Caisse d'Epargne Loire Drôme Ardèche,

CONSIDERANT que par délibération n° 120.2014 du 28 avril 2014, Madame Antoinette SCHERER avait été élue en qualité de représentante du Conseil municipal afin de siéger au sein du Conseil d'Administration de la Caisse d'Epargne Loire-Drôme-Ardèche,

CONSIDÉRANT que le mandat des administrateurs des 18 Sociétés Locales d'Epargne dont la Société Locale d'Epargne de Nord-Vivarais, arrive à échéance le 1er février 2015 et qu'il sera procédé, début 2015 au renouvellement de l'ensemble de ces derniers,

CONSIDERANT qu'à ce titre la commune d'Annonay fait acte de candidature au Conseil d'Administration de la Société Locale d'Epargne Nord Vivarais pour le mandat 2015-2021,

CONSIDERANT qu'il conviendra après cette élection, de transmettre la délibération avalisant cette nomination à la Société Locale d'Epargne Nord Vivarais de la Caisse d'Epargne Loire Drôme Ardèche,

VU l'avis de la commission Administration générale, finances et personnel du 3 novembre 2014,

Monsieur Olivier DUSSOPT, Maire, propose au Conseil Municipal de nommer Madame Antoinette SCHERER en qualité de représentante de la commune afin de siéger au sein du futur Conseil d'Administration de la Société Locale d'Epargne Nord Vivarais.

Monsieur Olivier DUSSOPT, Maire, propose la candidature de Madame Antoinette SCHERER.

Aucune autre candidature n'est formulée.

Madame Antoinette SCHERER et Madame Isabelle FRANÇOIS indiquent qu'elles ne prennent pas part au vote.

Après avoir procédé aux formalités électives,

Le vote donne les résultats suivants :

- ➔ Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 02
- ➔ Nombre de votants : 30
- ➔ Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : /
- ➔ Nombre de votes blancs : /
- ➔ Nombre de suffrages exprimés : /
- ➔ Majorité absolue : 30

La candidature proposée par Monsieur Olivier DUSSOPT, Maire, obtient 30 voix.

Madame Antoinette SCHERER est donc élue en qualité de représentante du Conseil Municipal qui siégera au sein du Conseil d'Administration de la Société Locale d'Epargne Nord Vivarais de la Caisse d'Epargne Loire Drôme Ardèche qui sera élu en 2015.

309. 2014 ADMINISTRATION GENERALE - ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES INSTITUE PAR LE SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE DE LA DROME (SDED) DANS LE CADRE DU MARCHE DE FOURNITURE DE GAZ NATUREL ET DE SERVICES ASSOCIES ET APPROBATION DE LA CONVENTION

Madame Antoinette SCHERER, 1ère Adjointe, rappelle au Conseil Municipal que depuis le 1er juillet 2007, le marché de l'énergie est ouvert à la concurrence. Conformément aux articles L. 333-1 et L. 441-1 du Code de l'énergie, tous les consommateurs d'électricité et de gaz naturel peuvent librement choisir un fournisseur sur le marché et quitter les tarifs réglementés de vente proposés par les opérateurs historiques.

Par ailleurs, certains tarifs réglementés de vente (TRV) du gaz naturels sont amenés à disparaître.

D'une part, dès le 1er janvier 2015, les tarifs réglementés de vente de gaz seront supprimés pour les bâtiments dont la consommation de gaz naturel excède 200 000 kWh par an.

D'autre part, dès le 1er janvier 2016, les tarifs réglementés de vente de gaz seront supprimés pour les bâtiments dont la consommation de gaz naturel excède 30 000 kWh par an (et 150 000 kWh pour les copropriétés).

Cette suppression des tarifs réglementés de vente implique une obligation de mise en concurrence pour les acheteurs soumis aux règles du Code des marchés publics.

Dans ce cadre, le regroupement de ces pouvoirs adjudicateurs et entités adjudicatrices acheteuses de gaz naturel, est un outil qui non seulement, leur permet d'effectuer plus efficacement les opérations de mise en concurrence mais également, d'assurer une maîtrise de leur consommation d'énergie et de renforcer la protection de l'environnement dans le respect du développement durable.

C'est dans ce contexte qu'Energie SDED, le Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme a constitué un groupement de commandes d'achat de gaz naturel et de services associés. Ce groupement est régi par une convention qui définit les règles entre l'ensemble de ses membres.

La liste des membres du groupement de commandes a été arrêtée par Energie SDED le 30 septembre 2014.

La ville d'Annonay est consommatrice de gaz naturel pour ses bâtiments et équipements. Ses besoins sont estimés à 5 038,577 MWh par an et se répartissent sur 49 points de comptage.

Le coordonnateur du groupement est Energie SDED, le Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme. Il sera chargé d'organiser, dans le respect du Code des marchés publics, l'ensemble des opérations de sélection d'un prestataire afin de permettre de répondre aux besoins exprimés par les membres du groupement.

Toutefois, le SDE07 reste l'interlocuteur privilégié de ses communes membres en relayant les informations et récupérant les informations techniques et administratives de ces dernières.

La Commission d'appel d'offres du groupement sera celle d'Energie SDED, coordonnateur du groupement.

Monsieur Patrice FRAPPAT

Deux aspects dans cette délibération, on continue sur la logique que j'ai dénoncée tout à l'heure de la concurrence libre et non faussée du cadre général de l'Europe mais également, le problème que pose le coût de l'énergie actuellement pour les collectivités et les particuliers lesquels sont en précarité énergétique pour pas mal d'entre eux. Compte-tenu de ces éléments, je m'abstiendrai sur cette délibération.

Madame Isabelle FRANÇOIS

Je souhaitais juste savoir si un travail a été réalisé afin de trouver des solutions alternatives, des chaudières bio-masse ou autres au niveau de la commune ? Je pense qu'il serait intéressant de s'y pencher.

Monsieur Olivier DUSSOPT

Pour le moment pas suffisamment, un diagnostic a été fait mais ce sera le cas lors de la mise en oeuvre et dans la délibération suivante, nous aurons justement à en discuter. Par contre, sur la bio-masse, nous n'avons pas de projet en ce sens et à ce stade au niveau de la collectivité.

Monsieur Eric PLAGNAT
Intervention hors micro.

Monsieur Olivier DUSSOPT

Difficilement aussi, vu les difficultés d'équilibre économique mais vous le savez Monsieur PLAGNAT même si vous ne veniez pas à la Commission, cela vous aurait permis de rappeler que l'équilibre économique était difficile à atteindre.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU l'avis de la commission Administration générale, finances et personnel du 3 novembre 2014,

VU le projet de convention annexé à la présente délibération,

Après en avoir délibéré,

Par 30 voix votant pour :

M. Olivier DUSSOPT - Mme Antoinette SCHERER - M. Michel SEVENIER – Mme Eliane COSTE - M. Jean-Pierre VALETTE *(Par pouvoir à Mme SCHERER)* - Mme Aïda BOYER - M. François CHAUVIN - Mme Danielle MAGAND - M. Thierry CHAPIGNAC - Mme Juanita GARDIER *(Par pouvoir à Mme BOYER)* - M. Daniel MISERY *(Par pouvoir à Mme MAGAND)* - M. Denis LACOMBE - M. Alain GEBELIN - M. Patrick LARGERON - Mme Marie-Claire MICHEL - Mme Edith MANTELIN *(Par pouvoir à M. PLENET)* - Mme Valérie LEGENDARME - Mme Gracinda HERNANDEZ - Mme Stéphanie BARBATO - M. Matthieu CABANTOUS - M. Simon PLENET - Mme Julia FOLTRAN - Mme Cyrielle BAYON - M. Frédéric FRAYSSE - M. Anthony LAURENT - M. Claude FAURE - Mme Michèle DEYGAS *(Par pouvoir à M. FAURE)* - Mme Murielle REY - M. Marc-Antoine QUENETTE - M. Eric PLAGNAT.

Et par 2 voix s'abstenant :

Mme Isabelle FRANÇOIS - M. Patrice FRAPPAT.

ACCEPTE l'adhésion de la Ville d'Annonay au groupement de commandes ayant pour objet l'achat de gaz naturel et de services associés.

APPROUVE les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel et de services associés.

AUTORISE Monsieur le Maire, ou à défaut l'un de ses Adjoints, à finaliser et à signer ladite convention dont le projet est annexé à la délibération.

CHARGE Monsieur le Maire ou l'élu en charge de ce dossier, de transmettre au Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme les besoins de la ville d'Annonay, à savoir le détail des consommations de chaque point de comptage.

AUTORISE le représentant du coordonnateur à signer les marchés, accords cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la ville d'Annonay et ce, sans distinction de procédure ou de montants lorsque les dépenses sont inscrites au budget, ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de ce groupement de commande.

AUTORISE Monsieur le Maire ou l'élu en charge de ce dossier à signer toutes pièces afférentes à ce dossier et le **CHARGE** de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

Ressources humaines

310. 2014 RESSOURCES HUMAINES - AJUSTEMENT DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Monsieur Olivier DUSSOPT, Maire, indique au Conseil Municipal que le tableau des emplois de la collectivité synthétise, à un instant donné, l'ensemble des postes budgétaires créés.

Chaque poste, occupé par un agent titulaire ou non, est ainsi rattaché à un grade, un cadre d'emplois, une filière. Il peut être créé à temps complet ou non complet et un poste ouvert correspond par nature à un emploi pérenne.

L'article 3 de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée pose le principe du recrutement de fonctionnaires pour occuper les emplois publics permanents. Des règles dérogatoires permettent cependant le recrutement d'agents non titulaires dont les possibilités de recours pour la fonction publique territoriale sont principalement définies aux articles 3 à 3-3 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée.

Il convient donc, en cas de recherche de candidats statutaires infructueux, de se donner la possibilité de recourir à des agents non titulaires sur les emplois permanents listés ci-après.

Recrutement d'un agent non titulaire en application de l'article 3.3.2° de la loi 84-53 du 26 janvier 1984

Pour assurer la gestion et l'amélioration des performances énergétiques et environnementales de l'ensemble du patrimoine bâti ainsi que la conduite d'opérations classiques de construction ou de réhabilitation, le pôle Environnement et Cadre de Vie doit recruter un ingénieur bâtiment/énergie.

Dans le cadre de l'organisation mutualisée des services de la Ville d'Annonay et de la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Annonay, il sera notamment chargé de piloter l'évaluation de la politique publique de maîtrise des consommations fluides et énergies et de définir les moyens affectés.

Ce recrutement fait l'objet d'un contrat à durée déterminée de trois ans renouvelables à temps complet, à compter du 5 janvier 2015, sur un emploi de niveau de catégorie A et avec un indice de rémunération de 539.

Modification du temps de travail d'un agent titulaire à temps non complet

Un agent du Conservatoire à rayonnement communal (CRC) ayant demandé un détachement pour exercer un mandat électif, son horaire hebdomadaire a été réparti entre plusieurs agents du conservatoire. Un agent titulaire à temps non complet étant concerné, il convient de transformer son poste comme suit :

Poste existant transformé	Cat.	Nb	Durée Hebdomadaire	Par poste suivant	Cat.	Nb	Durée Hebdomadaire
Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe	B	1	2 h 75	Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe	B	1	7 h 00

Monsieur Olivier DUSSOPT

En écho avec ce que je viens de dire à l'instant à Madame FRANÇOIS, nous avons à modifier le tableau de deux manières, tout d'abord, pour recruter un agent non titulaire pour assurer la gestion et l'amélioration des performances énergétiques et environnementales de l'ensemble du patrimoine bâti ainsi que la conduite d'opérations classiques de construction ou de réhabilitation au sein du pôle Environnement et Cadre de Vie.

Nous avons donc eu a connaître dans les services techniques un certain nombre de départs, pas tellement de départs en retraite mais des mutations que nous n'avons pas remplacés, nous faisons le choix aujourd'hui, de recruter avec un angle très performant sur l'énergétique.

Pour répondre à l'une de vos questions Monsieur QUENETTE tout à l'heure, il y avait effectivement une candidature en interne, vous comprendrez que je ne cite pas de nom à ce stade, le jury, et je précise que je n'y siège pas et que j'ai par principe, et cela vous donne des éléments sur la manière dont nous recrutons, de ne jamais siéger dans les jurys de recrutements à l'exception de ceux consacrés aux postes de direction générale des services ou de chefs de pôles.

Le jury est toujours composé de manière systématique de deux élus ayant une délégation dans le champ de compétence de l'agent à recruter et de deux fonctionnaires dont un du service en général, il s'agit du futur supérieur hiérarchique et la directrice des ressources humaines.

Dans ce cadre là, le jury a considéré que la candidature en interne notamment sur les aspects performance énergétique, ne répondait pas véritablement à la fiche de poste et c'est donc le choix qui a été fait.

Je le répète donc, il ne s'agit pas d'une délibération pour créer un poste en plus mais qui fait suite à des mutations et notamment celle d'un technicien qui intervenait sur les questions de l'espace public.

Le deuxième point de modification du tableau des effectifs porte sur le fait qu'un agent du Conservatoire à rayonnement communal (CRC) a été élu lors des dernières élections, il a donc fait valoir son droit de mise en disponibilité auquel nous avons évidemment donné suite.

Ces heures ont été réparties entre plusieurs agents du conservatoire, l'un d'entre eux est un agent à temps partiel avec un nombre d'heures ouvert qui ne permet pas d'intégrer 3 h 30 des anciens horaires assurés par l'enseignant en disponibilité et donc, nous proposons de modifier le tableau afin que cet agent à temps non partiel, le reste mais avec 3 h 30 de quotité supplémentaire par semaine.

Monsieur Claude FAURE

Pour le poste du Conservatoire à Rayonnement Communal, nous n'avons pas de problème, nous indiquons cependant notre désaccord quant au second poste que vous proposez et ce, compte-tenu de notre position et espérons simplement que les économies d'énergie permettront de financer ce poste.

Monsieur Olivier DUSSOPT

C'est tout l'objectif et même un peu plus pour dire la vérité.

Monsieur Eric PLAGNAT

Par rapport à votre remarque sur le recrutement, je ne me prononcerai évidemment pas sur le rôle du jury sur la candidature interne mais, l'on voit bien l'intérêt d'une véritable politique de Gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences (GPEC) qui justement, permet d'anticiper ces besoins de développement de compétences afin de pouvoir y répondre, d'où l'intérêt de l'anticipation parce-que sinon, l'on se retrouve coincés sans pouvoir recruter en interne.

Je profite de cette délibération pour rappeler nos deux demandes faites lors du presque débat d'orientations, nous demandions un bilan clair en termes d'effectifs et de mutualisations avec l'évolution de la masse salariale 2008/2014 ceci, afin d'avoir une vision simple. Effectivement, il y a des reversements entre budgets qui rendent les choses compliquées mais, si l'on veut avoir un vrai indicateur, une vraie boussole sur ce sujet là, il est bien évident qu'une étude claire sur la période 2008/2014 sur l'impact en termes d'effectifs et de masse salariale liés à la mutualisation serait importante. Je pense que c'est un élément pas très compliqué à faire. Je réitère donc la demande faite par Marc-Antoine QUENETTE tout à l'heure.

Monsieur Olivier DUSSOPT

Avant de passer la parole à Monsieur FRAPPAT, un mot de réponse pour la question des effectifs précisément, elle figure dans la délibération même si elle porte sur deux aspects un très mineur et l'autre un changement de poste en réalité, vous avez le tableau qui récapitule tous les effectifs et, sur la question de la mutualisation plus technique et plus complexe, le travail que nous avons ouvert d'actualisation de cette convention, sera l'occasion de vous donner tous les éléments puisque c'est là-dessus que cela s'appuiera.

Monsieur Patrice FRAPPAT

Pour repartir du global toujours, le point clef des économies d'énergies est très important à prendre en compte aussi, à priori, ce poste est nécessaire.

Je rappelle qu'au mois d'août de cette année, nous avions épuisé les ressources de la planète, vous dites aussi qu'un diagnostic a été réalisé, quelles mises en place depuis ? Lors de la campagne municipale, nous avions souhaité savoir si des difficultés d'ordre technique ou autre se posaient pour le non éclairage de la ville la nuit, de nombreuses communes semblent le mettre en place. Est-ce une réelle difficulté, car cela représenterait effectivement une véritable source d'économie intéressante pour la Ville.

Monsieur Olivier DUSSOPT

Deux éléments de réponse sur la question des économies d'énergie, le diagnostic a été réalisé et sous le vocable énergie, nous avions aussi intégré l'énergie hydraulique et donc l'eau.

Un certain nombre de choses ont été faites d'abord, la sensibilisation sur l'utilisation de l'électricité, des choses toutes bêtes, comme apprendre à éteindre la lumière en sortant d'une pièce, les systèmes d'arrosage des stades ont été réglés afin de faire en sorte que lorsque l'hydrométrie naturelle est suffisante, on n'ait pas un déclenchement de l'arrosage alors qu'il a plu plusieurs millimètres dans la journée et donc, un certain nombre de points ont fait l'objet de travaux.

Par contre, sur la performance énergétique pure, sur les bâtiments, nous sommes encore en retard, malgré les efforts faits à titre d'exemple à l'école Font Chevalier avec l'installation d'une nouvelle chaudière ou à l'école des Cordeliers, au-delà de la péripétie du petit incident technique du début de semaine passée qui nous a obligés à intervenir sur l'école des Cordeliers.

Sur votre second point et la question d'éteindre l'éclairage public la nuit comme le font d'autres communes pour réaliser des économies d'énergies, la difficulté n'est pas technique, elle réside je vous le dis clairement dans un total désaccord de ma part et je pense, une grande partie pour ne pas dire l'intégralité de toute mon équipe municipale, je considère que dans un certain nombre de petites agglomérations on peut envisager et on voit qu'un certain nombre de communes éteignent l'éclairage la nuit, je considère que dans le centre d'Annonay et sur une ville comme Annonay marquée par une densité urbaine, le maintien de l'éclairage la nuit est à la fois un élément d'attractivité, de repérage mais aussi un élément de sécurité et donc, la difficulté très clairement n'est pas technique et nous ne nous cacherons pas derrière des difficultés techniques, je vous dis simplement que j'y suis totalement opposé à titre personnel.

Monsieur Eric PLAGNAT

Monsieur le Maire,

Vous évoquiez votre opposition personnelle et celle de votre équipe, je rajouterai celle du Groupe d'Opposition Municipale. Sur ce sujet là effectivement, pour des raisons de sécurité, il est impensable d'éteindre l'éclairage public la nuit à Annonay.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités territoriales,

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

VU l'avis de la commission Administration générale, finances et personnel du 3 novembre 2014,

VU le tableau en annexe,

Après en avoir délibéré,

Par 26 voix votant pour :

M. Olivier DUSSOPT - Mme Antoinette SCHERER - M. Michel SEVENIER – Mme Eliane COSTE - M. Jean-Pierre VALETTE *(Par pouvoir à Mme SCHERER)* - Mme Aïda BOYER - M. François CHAUVIN - Mme Danielle MAGAND - M. Thierry CHAPIGNAC - Mme Juanita GARDIER *(Par pouvoir à Mme BOYER)* - M. Daniel MISERY *(Par pouvoir à Mme MAGAND)* - M. Denis LACOMBE - M. Alain GEBELIN - M. Patrick LARGERON - Mme Marie-Claire MICHEL - Mme Edith MANTELIN *(Par pouvoir à M. PLENET)* - Mme Valérie LEGENDARME - Mme Gracinda HERNANDEZ - Mme Stéphanie BARBATO - M. Matthieu CABANTOUS - M. Simon PLENET - Mme Julia FOLTRAN - Mme Cyrielle BAYON - M. Frédéric FRAYSSE - M. Anthony LAURENT - M. Patrice FRAPPAT.

Par 5 voix votant contre :

M. Claude FAURE - Mme Michèle DEYGAS *(Par pouvoir à M. FAURE)* - Mme Murielle REY - M. Marc-Antoine QUENETTE - M. Eric PLAGNAT.

Et par 1 voix s'abstenant :

Mme Isabelle FRANÇOIS.

APPROUVE l'ajustement du tableau des emplois tel qu'indiqué dans le tableau annexé à la présente délibération.

AUTORISE le recrutement d'un agent non titulaire comme susvisé.

AUTORISE la modification du temps de travail comme susvisées.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant, à signer toutes pièces s'y rapportant.

TABLEAU DES EMPLOIS (au 1er novembre 2014)
Annexe à la délibération du Conseil Municipal
Séance du lundi 10 novembre 2014

IV - ANNEXES		IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 01/11/2014		C1

C1 - ETAT DU PERSONNEL AU 01/11/2014

GRADES OU EMPLOIS	CATEGORIES	EMPLOIS BUDGETAIRES (1)		TOTAL	EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (2)
		EMPLOIS PERMANENTS	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET		
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		**1**	**0**	**1**	**0,00**
Directeur général des services	A	1	0	1	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		**66**	**0**	**66**	**64,80**
Attaché principal	A	4	0	4	3,80
Attaché	A	6	0	6	6,00
Rédacteur principal de 1ère classe	B	9	0	9	9,00
Rédacteur principal de 2ème classe	B	2	0	2	2,00
Rédacteur	B	4	0	4	4,00
Adjoint administratif principal de 1ère classe	C	8	0	8	7,60
Adjoint administratif principal de 2ème classe	C	9	0	9	8,80
Adjoint administratif de 1ère classe	C	8	0	8	7,80
Adjoint administratif de 2ème classe	C	16		16	15,80
FILIERE TECHNIQUE (c)		**165**	**6,73**	**171,73**	**163,45**
Ingénieur principal	A	4	0	4	4,00
Ingénieur	A	2	0	2	1,00
Technicien principal de 1ère classe	B	5	0	5	5,00
Technicien principal de 2ème classe	B	3	0	3	1,00
Technicien	B	4	0	4	4,00
Agent de maîtrise principal	C	21	0	21	20,80
Agent de maîtrise	C	21	0,91	21,91	21,81
Adjoint technique principal de 1ère classe	C	7	0	7	7,00
Adjoint technique principal de 2ème classe	C	22	0	22	21,80
Adjoint technique de 1ère classe	C	9	1,82	10,82	6,82
Adjoint technique de 2ème classe	C	67	4	71	70,22

C1 - ETAT DU PERSONNEL AU 01/11/2014 (suite)

GRADES OU EMPLOIS	CATEGORIES	EMPLOIS BUDGETAIRES (1)		TOTAL	EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETP (2)
		EMPLOIS PERMANENTS	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET		
FILIERE SOCIALE (d)		**12**	**3,87**	**15,87**	**15,87**
ATSEM principal de 1ère classe	C	1	0,92	1,92	1,92
ATSEM principal de 2ème classe	C	1	2,04	3,04	3,04
ATSEM de 1ère classe	C	10	0,91	10,91	10,91
FILIERE SPORTIVE (e)		**6**	**0**	**6**	**4,00**
Educateur des A.P.S. principal de 1ère classe	B	4	0	4	4,00
Educateur des A.P.S. principal de 2ème classe	B	1	0	1	0,00
Educateur des A.P.S.	B	1	0	1	0,00
FILIERE CULTURELLE (f)		**9**	**5,67**	**14,67**	**13,67**
Professeur d'enseignement artistique hors classe	A	0	0	0	0,00
Professeur d'enseignement artistique de classe normale	A	0	0	0	0,00
Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe	B	7	5,67	12,67	11,67
Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe	B	1	0	1	1,00
Assistant d'enseignement artistique	B	0	0	0	0,00
Attaché de conservation du patrimoine	A	1	0	1	1,00
FILIERE ANIMATION (g)		**1**	**0**	**1**	**1,00**
Adjoint d'animation de 2ème classe	C	1	0	1	1,00
FILIERE POLICE (h)		**9**	**0**	**9**	**7,00**
Chef de service de police municipal de classe supérieure	B	1	0	1	1,00
Chef de police	C	0	0	0	0,00
Brigadier chef principal	C	4	0	4	4,00
Brigadier	C	1	0	1	1,00
Gardien	C	2	0	2	0,00
Garde champêtre chef	C	0	0	0	0,00
Garde champêtre principal	C	1	0	1	1,00
TOTAL GENERAL (a+b+c+d+e+f+g+h)		**269**	**16,27**	**285,27**	**269,79**

(1) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité. Les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.
(2) ETPT : Equivalent temps plein travaillé.

IV - ANNEXES AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 01/09/2014	IV C1

C1 - ETAT DU PERSONNEL AU 01/09/2014

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/06/2014	CATEGORIES	SECTEUR (1)	EFFECTIF	INDICE DE REMUNERATION (2)	CONTRAT	
					Fondement du contrat (3)	Nature du contrat
Agents occupant un emploi permanent						
Directeur territorial	A	ADM	1	821	3-3-2°	CDD
Ingénieur territorial	A	TECH	1	494	3-3-2°	CDD
Ingénieur territorial	A	TECH	1	539	3-3-2°	CDD
Attaché territorial	A	ADM	1	728	3-4	CDI
Attaché territorial	A	ADM	1	534	3-3-2°	CDD
Attaché territorial	A	ADM	1	585	3-3-2°	CDD
Attaché territorial	A	COM	1	584	3-2	CDD
Rédacteur territorial	B	ADM	0	432	3-2	CDD
Rédacteur territorial	B	ADM	1	374	3-2	CDD
Rédacteur territorial	B	ADM	0	314	3-2	CDD
Assistant territorial d'enseignement artistique principal de 2ème classe	B	CULT	4	350	3-2	CDD
Assistant territorial d'enseignement artistique	B	CULT	3	343	3-2	CDD
Technicien	B	TECH	1	527	3-2	CDD
Adjoint administratif territorial de 2ème classe	C	ADM	2	316	3-1	CDD
Adjoint administratif territorial de 2ème classe	C	PM	1	316	3-1	CDD
Adjoint technique territorial de 1ère classe	C	TECH	1	321	Article 38 alinéa 7	CDD
Adjoint technique territorial de 2ème classe	C	CULT	0	316	3-1	CDD
Adjoint territorial d'animation de 2ème classe	C	ANIM	1	321	3-1	CDD
Adjoint territrial du patrimoine 2ème classe	C	CULT	0	316	3-1	CDD
Adjoint administratif territorial de 2ème classe	C	ADM	1	316	3	CDD
Collaborateur de Cabinet	A	ADM	1	704	Article 110	CDD
Animateur	C	ADM	0			A/autres : emploi d'avenir
Adjoint administratif territorial de 2ème classe	C	ADM	1			A/autres : emploi d'avenir
Adjoint administratif territorial de 2ème classe	C	ADM	1			A/autres : C.U.I.
Adjoint technique territorial	C	TECH	1			A/autres : C.U.I.
TOTAL GENERAL			**26**			

(1) SECTEUR :

ADM : Administratif

TECH : technique

SP : sportif

CULT :Culturel

ANIM : Animation

PM : Police

OTR : Missions non rattachables à une filière

(2) INDICE DE REMUNERATION :

Référence à un indice majoré de la fonction publique territoriale

(3) CONTRAT :

3-a : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.

3-b : article 3, 2ème alinéa : accroisseent saisonnier d'activité.

3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).

3-2 : vacance temporaire d'un emploi.

3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.

3-3-2° : emplois de niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des focntions le justifient.

3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.

Article 38 travailleurs handicapés catégorie C

Article 110 : collaborateur de cabinet

A : autres à préciser

311. 2014 RESSOURCES HUMAINES - RECENSEMENT DE LA POPULATION- CRÉATION DE POSTES D'AGENTS RECENSEURS

Afin de réaliser les opérations de recensement 2015, Monsieur Frédéric FRAYSSE, Conseiller Municipal Délégué, indique au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de créer trois emplois d'agents recenseurs non titulaires, à temps complet, pour la période courant de début janvier à fin février 2015.

Les agents seront rémunérés sur la base suivante :

- ➔ 1,24 € par feuille de logement complétée,
- ➔ 1,50 € par bulletin individuel complété.

Ces agents recenseurs percevront le forfait suivant de :

- ➔ 75 € au titre des frais de transport et de téléphone,
- ➔ 70 € au titre des séances de formation et de la tournée de reconnaissance.

Par ailleurs, deux agents de la collectivité sont désignés pour l'organisation et le contrôle des opérations de recensement, il s'agit de :

- ➔ Madame Chantal GACHE - Coordonnateur,
- ➔ Madame Béa AIFA - Adjoint du Coordonnateur.

Il est également précisé qu'une indemnité de 200 € pour le coordonnateur et de 115 € pour son adjoint sera versée pour l'année 2015.

Le total de ces indemnités correspond globalement à l'enveloppe attribuée par l'Etat pour la réalisation des opérations de recensement.

Monsieur Claude FAURE

Nous voterons cette délibération mais je ferai juste un petit commentaire. Nous espérons que ce recensement montrera un infléchissement de la courbe de la population qui est à la baisse. Notre ville souffre néanmoins d'un problème d'attractivité.

Nous ne pouvons que constater l'arrivée sur notre bassin et principalement sur la Ville d'Annonay, de personnes en grandes difficultés qui arrivent de tous les coins de France, orientées par leurs services sociaux.

A ce rythme, notre ville va finir par être classée en tête du guide Michelin des villes « bonne poire » pour l'accueil de personnes en rupture de ban avec la société.

Nous n'avons pas les moyens de cet accueil qui pose un problème global fort. Tout ceci se fait au détriment d'une action sociale active et efficace au bénéfice des Annonéens qui en ont besoin.

Monsieur Olivier DUSSOPT

Vous me permettrez de répondre d'abord en vous disant qu'en matière de renversement de courbe, les années précédentes nous ont appris la prudence ensuite, sur la deuxième partie de votre intervention, vous dites que nous n'avons pas les moyens d'accueillir des ménages qui s'installent, nous n'avons pas non plus les moyens de choisir qui s'installe à Annonay.

Nous accueillons depuis quelques temps, des populations qui peuvent être en difficultés, venues de divers horizons, cela a été évoqué lors du dernier Conseil, il y a des personnes qui s'installent et se sédentarisent, le mot n'est pas des plus sympathiques mais c'est une réalité, alors qu'ils sont en situation irrégulière et en sortie de CADA, cela a été également évoqué, avec des problématiques sociales particulières, c'est peu, même le Collectif qui s'occupe de les accompagner nous dit que depuis l'ouverture du CADA en 2005/2006 au total, ce sont 18 familles.

Nous avons des personnes qui arrivent depuis deux ans de départements d'Outre-Mer et de Mayotte en particulier, des situations de grande précarité et j'avais eu l'occasion de dire que c'était l'un des reproches peut-être majeur en terme de fragilisation de l'édifice à la fois administratif, j'allais dire de la République mais le mot serait trop fort, d'une décision prise par Nicolas SARKOZY lorsqu'il a départementalisé Mayotte qui est passé directement du statut de territoire d'Outre-Mer à département d'Outre-Mer et département tout court, ce qui signifie car

cela m'est arrivé, que lorsqu'on me demande d'interdire l'arrivée de gens de Mayotte sur le territoire de la Ville, aujourd'hui, administrativement, c'est comme si j'interdisais à des Drômois ou à des Ligériens de venir s'installer dans notre département, ce qui me paraît évidemment absurde.

Nous accueillons aussi, ce qui est le cas d'autres communes et je pense notamment à Bourg-de-Péage, Romans, Pierrelatte, des foyers qui viennent du nord de la France et de régions qui ont connu des difficultés encore plus importantes que celles que nous connaissons.

Certains d'entre eux arrivent dans une situation de très grande précarité, il est vrai, d'autres viennent aussi car ils ont eu l'opportunité, malgré les difficultés que nous rencontrons nous-mêmes, ici, de trouver du travail et je vous le dis en pensant particulièrement à un couple qui a souhaité me rencontrer en arrivant il y a quelques mois, qui a quitté le Pas de Calais car le Monsieur en l'occurrence, a trouvé un emploi en CDI dans le bâtiment, ici et cela était le mobile de leur installation.

Aussi, derrière l'affirmation que vous faites qui est très générale, il existe une diversité de situations, une diversité de parcours et parfois, pour certaines des personnes qui s'installent ici, des difficultés sociales qui se répercutent sur nos services en tous cas, pour revenir à la première partie, nous l'espérons aussi.

Madame Isabelle FRANÇOIS

Je dirais donc merci à M. SARKOZY et à M. FAURE. Pour recentrer le débat, je voulais juste demander d'une part, s'il y avait réellement besoin d'un Adjoint au Coordonnateur et d'autre part, à quoi servent les indemnités qui leur sont attribuées ?

Monsieur Olivier DUSSOPT

Le Coordonnateur et son Adjoint sont des fonctionnaires d'état-civil, assermentés, qui encadrent les équipes d'agents recenseurs qui sont eux sur le terrain, visitent les foyers et font compléter les fiches. Ce sont donc des postes nécessaires, les indemnités sont prévues par la loi correspondent à la surcharge de travail que cela implique.

Je le rappelle ou le dis à celles et ceux qui ne le savent pas, les dépenses que nous engageons pour les opérations de recensement font partie des rares dépenses que l'Etat nous compense intégralement. Nous ne fixons donc pas des indemnités par feuille ou pour les agents mais nous les fixons en fonction de la grille d'Etat qui par ailleurs, nous remboursera ces frais.

Monsieur Patrice FRAPPAT

Par rapport au débat, j'aurais trois remarques à formuler :

- **D'abord, 20 % des Français sont pauvres, généralité, donc à un moment donné, qu'en faisons-nous ?**
- **Ensuite, nous voyons le problème posé par la présence de l'extrême-droite en France et avec des thèmes racistes ou autres, doit-on choisir qui s'installe à Annonay ? Vous dites, on ne peut pas choisir mais, doit-on choisir ?**
- **Et enfin, les Mahorais sont-ils des Français ?**

Monsieur Olivier DUSSOPT

Oui.

Monsieur Patrice FRAPPAT

Voilà.

Monsieur Eric PLAGNAT

Qu'il n'y ait pas de méprise Monsieur FRAPPAT sur ce que nous avons évoqué. Monsieur le Maire a abordé le Département de Mayotte dont acte mais, ce n'est pas le propos de notre question, simplement aujourd'hui, et il ne s'agit pas non plus de gens qui trouvent du travail dans la région, ce qui est effectivement des déménagements complètement légitimes, mais on peut s'interroger pourquoi des personnes en grandes difficultés sociales sont orientées de manière régulière et fréquente, sans emploi à la clef, vers notre ville par des services sociaux de toute la France ? Et là, c'est une vraie question ?

Monsieur Patrice FRAPPAT
Intervention hors micro.

Monsieur Eric PLAGNAT

C'est une vraie question, c'est une réalité Monsieur FRAPPAT. N'y voyez pas de connotation raciste ou autre.

Monsieur Patrice FRAPPAT
Intervention hors micro.

Monsieur Olivier DUSSOPT

Nous allons tous rester calmes d'autant plus que nous sommes sur une délibération qui consiste à fixer des indemnités d'environ 1,50 € /feuille de recensement. Je comprends que le débat se nourrisse. En tous cas, et il y a une partie de la réponse dans votre question Monsieur PLAGNAT, aucun de nos services, de la Ville, de l'Agglomération, du Département, ne procède à ce type d'orientation, si des services ailleurs en France le font et si vous en avez une liste précise, j'en suis preneur mais aucun des services locaux ne procède à ce type d'orientation.

Madame Isabelle FRANÇOIS

Je suis juste ravie que Monsieur FRAPPAT place l'UMP d'Annonay comme extrême-droite.

Monsieur Olivier DUSSOPT

Je ne suis pas sûr... je le laisserai interpréter lui-même ces propos. J'ai cru... j'ai vu qu'il doutait.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la Loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3 alinéa 2,

VU l'avis de la commission Administration générale, finances et personnel du 3 novembre 2014,

Après en avoir délibéré,

Par 31 voix votant pour :

M. Olivier DUSSOPT - Mme Antoinette SCHERER - M. Michel SEVENIER – Mme Eliane COSTE - M. Jean-Pierre VALETTE *(Par pouvoir à Mme SCHERER)* - Mme Aïda BOYER - M. François CHAUVIN - Mme Danielle MAGAND - M. Thierry CHAPIGNAC - Mme Juanita GARDIER *(Par pouvoir à Mme BOYER)* - M. Daniel MISERY *(Par pouvoir à Mme MAGAND)* - M. Denis LACOMBE - M. Alain GEBELIN - M. Patrick LARGERON - Mme Marie-Claire MICHEL - Mme Edith MANTELIN *(Par pouvoir à M. LENET)* - Mme Valérie LEGENDARME - Mme Gracinda HERNANDEZ - Mme Stéphanie BARBATO - M. Matthieu CABANTOUS - M. Simon PLENET - Mme Julia FOLTRAN - Mme Cyrielle BAYON - M. Frédéric FRAYSSE - M. Anthony LAURENT - M. Claude FAURE - Mme Michèle DEYGAS *(Par pouvoir à M. FAURE)* -Mme Murielle REY -M. Marc-Antoine QUENETTE - M. Eric PLAGNAT – M. Patrice FRAPPAT.

Et par 1 voix s'abstenant :

Mme Isabelle FRANÇOIS.

APPROUVE les dispositions proposées dans le cadre des opérations de recensement 2015.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Jeunesse

312. 2014 JEUNESSE - RENOUVELLEMENT DE L'AGREMENT DE LA VILLE D'ANNONAY AUPRES DE L'AGENCE DU SERVICE CIVIQUE

Madame Julia FOLTRAN, Conseillère Municipale Déléguée, rappelle au Conseil Municipal que la commune d'Annonay a obtenu un agrément d'accueil de volontaires en service civique en décembre 2010 pour une durée de deux ans. Il a été renouvelé en 2012 pour la même durée.

Durant ces deux dernières années, deux volontaires ont donc été accueillis avec, pour mission, l'appui à l'organisation de la Fête du livre jeunesse.

Afin de permettre la poursuite de l'accueil de volontaires, il convient à présent de procéder au renouvellement de cet agrément

Pour rappel, le service civique a été créé par la loi du 10 mars 2010. C'est un engagement volontaire destiné à tous les jeunes âgés de 16 à 25 ans, sur une période de 6 à 12 mois, pour une durée hebdomadaire de mission d'une moyenne de 24 heures.

Ce dispositif donne lieu à une indemnité et à une couverture sociale adaptées prises en charge intégralement par l'État. La structure d'accueil indemnise quant à elle le volontaire à hauteur du montant prévu par l'article R.121-25 du Code du service national.

Les missions confiées sont d'intérêt général sur les thématiques liées à :

- ➔ la culture et aux loisirs,
- ➔ l'éducation pour tous,
- ➔ l'environnement,
- ➔ la mémoire et à la citoyenneté,
- ➔ la santé,
- ➔ la solidarité,
- ➔ le sport …

Ce service vise également à valoriser le parcours de formation du jeune à travers son livret de compétences.

Les jeunes accueillis ont un tuteur qui les accompagne dans leurs missions.

A l'issue de sa mission, une attestation de service civique est délivrée à la personne volontaire et est accompagnée d'un document complémentaire décrivant les activités exercées, les aptitudes recensées, les connaissances et les compétences acquises par le volontaire pendant la durée de son service civique.

La commune d'Annonay sollicite donc un renouvellement de son agrément pour pouvoir accueillir des volontaires au sein de ses services.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU l'avis de la commission Éducation, jeunesse et politique de la ville du 14 octobre 2014,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

AUTORISE la commune d'Annonay à accueillir des volontaires en service civique.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la demande d'agrément service civique auprès de l'Agence du service civique.

AUTORISE Monsieur le Maire ou l'élu en charge à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier et à effectuer toutes les démarches utiles à cet effet.

.

Fêtes et cérémonies

313. 2014 FETES ET CEREMONIES - APPROBATION DES CONVENTIONS-TYPE DE PARRAINAGE ET DE MECENAT A INTERVENIR DANS LE CADRE DE LA MANIFESTATION TEMPORAIRE « ANIMATIONS DE FIN D'ANNÉE SUR LA PLACE DES CORDELIERS »

Madame Aïda BOYER, 5ème Adjointe, informe le Conseil Municipal que la commune d'Annonay, dans le cadre des fêtes de fin d'année, installe une patinoire en plein-air et un marché de Noël sur la place des Cordeliers et ce, du 12 au 28 décembre 2014.

Des sociétés privées se sont manifestées afin de soutenir cette action. La commune d'Annonay entend établir avec elles un partenariat relevant du parrainage ou du mécénat.

Ce soutien peut être formalisé par la conclusion d'une convention de parrainage ou par la signature d'une convention de mécénat et ce, en application de la loi n° 2003-709 du 1er août 2003, qui permet aux collectivités locales d'en bénéficier.

Le parrainage ou le mécénat peuvent prendre la forme d'un soutien financier ou en nature.

Les dépenses engagées par le parrain dans le cadre de l'opération de parrainage sont destinées à promouvoir son image de marque.

Les engagements de chaque partie, parrain, mécène et Ville d'Annonay, doivent être précisés dans une convention de parrainage ou de mécénat conclue avec chaque entreprise et dont les modèles sont annexés à la présente.

Dans le cadre du parrainage, celui-ci donne lieu à l'émission d'un état liquidatif des sommes dues établi afin de permettre à l'entreprise de déduire la charge de parrainage de son résultat imposable dans les conditions prévues par l'article 39-1-7° du Code Général des Impôts.

S'agissant du mécénat, celui-ci a la possibilité de bénéficier de réductions fiscales strictement définies par la loi. Le droit à déduction est justifié par un reçu fiscal délivré par la commune d'Annonay par l'intermédiaire de la trésorerie principale.

Monsieur Patrice FRAPPAT

Cette animation de fin d'année étant organisée en direction des familles et surtout des enfants, je trouve un peu choquant car forcément, s'il y a un mécénat, il y aura un rendu publicitaire, autour de la patinoire aussi, soit l'on considère que cette manifestation doit être pérenne et la ville la paie, soit effectivement cela est un peu dérangeant de notre point de vue que nous fassions appel à des publicités alors que la manifestation est menée en direction des enfants.

Cela renvoie aussi de manière plus générale aux publicités dans nos manifestations, nos équipements. Je constate que dans les gymnases municipaux, les publicités de soutien aux clubs contre lesquels je n'ai absolument rien, restent en permanence dans un cadre qui est celui de scolaires pour la majorité de son utilisation. Des publicités concernant des alcools ou de la « malbouffe » sont visibles dans ces structures, cela pose donc un problème du point de vue éducatif. Y'a-t-il des textes de références à ce propos ?

Monsieur Olivier DUSSOPT

Sur la question des textes, je ne saurais vous répondre, je regarderai.

Madame Isabelle FRANÇOIS

Relativement à l'approbation de cette convention, je m'abstiendrai car pour moi Noël a un caractère religieux et je trouve dommage d'utiliser la publicité pour une animation dédiée aux enfants et pour Noël, à cette occasion justement.

Monsieur Olivier DUSSOPT

Vous me permettrez de rappeler que pour moi, Noël est avant tout une fête laïque, malgré son origine et son histoire et le marché de Noël que nous organisons est évidemment lui aussi, à caractère laïc.

Madame Aïda BOYER

Je suis un peu surprise de votre intervention Monsieur FRAPPAT, cela fait quatre ans que nous fonctionnons ainsi. Ensuite, les entreprises veulent participer financièrement, nous allons aussi chercher l'argent là où il est, elles se proposent, nous n'allons donc pas nous priver de la somme qui va permettre aussi à un moment donné, d'attirer la population et les gens autour d'Annonay qui vont aussi venir consommer dans les commerces sur Annonay lors de leurs visites.

Monsieur Olivier DUSSOPT

Mais nous avons entendu la position de principe. Sur le reste, nous regarderons.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU l'avis de la Commission culture, sports et vie associative du 16 octobre 2014,

VU les projets de conventions-type de parrainage et de mécénat ci-annexés,

Après en avoir délibéré,

Par 28 voix votant pour :

M. Olivier DUSSOPT - Mme Antoinette SCHERER - M. Michel SEVENIER – Mme Eliane COSTE - M. Jean-Pierre VALETTE *(Par pouvoir à Mme SCHERER)* - Mme Aïda BOYER - M. François CHAUVIN - Mme Danielle MAGAND - M. Thierry CHAPIGNAC - Mme Juanita GARDIER *(Par pouvoir à Mme BOYER)* - M. Daniel MISERY *(Par pouvoir à Mme MAGAND)* - M. Denis LACOMBE - M. Alain GEBELIN - M. Patrick LARGERON - Mme Marie-Claire MICHEL - Mme Edith MANTELIN *(Par pouvoir à M. PLENET)* - Mme Valérie LEGENDARME - Mme Gracinda HERNANDEZ - Mme Stéphanie BARBATO - M. Matthieu CABANTOUS - M. Simon PLENET - Mme Julia FOLTRAN - Mme Cyrielle BAYON - M. Frédéric FRAYSSE - M. Anthony LAURENT - Mme Murielle REY - M. Marc-Antoine QUENETTE - M. Eric PLAGNAT.

Par 2 voix s'abstenant :

Mme Isabelle FRANÇOIS - M. Patrice FRAPPAT.

Et ne prenant pas part au vote :

M. Claude FAURE s'est absenté momentanément et de ce fait, le pouvoir de Mme Michèle DEYGAS à M. FAURE n'est également pas pris en compte.

APPROUVE les termes des conventions de parrainage et de mécénat à intervenir avec les entreprises dans le cadre de la manifestation « Animations de fin d'année sur la Place des Cordeliers ».

AUTORISE Monsieur le Maire ou l'élu en charge de ce dossier, à finaliser et à signer des conventions, pour l'événement évoqué et ce, sur la base des conventions-type dont les projets sont annexés à la présente délibération.

AUTORISE Monsieur le Maire ou l'élu en charge de ce dossier à signer toutes pièces afférentes à ce dossier et le **CHARGE** de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

Culture

314. 2014 CULTURE - APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT ET D'OBJECTIFS 2015-2017 ENTRE LA COMMUNE D'ANNONAY, LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE D'ANNONAY (CCAS), LE DEPARTEMENT DE L'ARDECHE ET L'ASSOCIATION « LA SOURCE »

Monsieur Thierry CHAPIGNAC, 8ème Adjoint, indique au Conseil Municipal que l'association « LA SOURCE » a pour objet de venir en aide aux enfants en grande difficulté par des actions culturelles et artistiques.

La commune d'Annonay a aidé l'association dans ses premières actions, le CCAS et le Département de l'Ardèche soutiennent également cette structure.

Dans le but de poursuivre cette collaboration, il a été décidé de renforcer le partenariat liant ces entités et de traduire cette volonté partagée par la signature d'une convention de partenariat et d'objectifs 2015-2017.

Ladite convention déterminera précisément les engagements de la commune, du CCAS, du Département de l'Ardèche et de l'association « LA SOURCE ».

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le projet de convention annexé à la présente délibération,
VU l'avis de la Commission culture, sports et vie associative du 16 octobre 2014,

VU l'avis de la Commission administration générale, finances et personnel du 3 novembre 2014,

Après en avoir délibéré,

Par 31 voix votant pour :

M. Olivier DUSSOPT - Mme Antoinette SCHERER - M. Michel SEVENIER – Mme Eliane COSTE - M. Jean-Pierre VALETTE *(Par pouvoir à Mme SCHERER)* - Mme Aïda BOYER - M. François

CHAUVIN - Mme Danielle MAGAND - M. Thierry CHAPIGNAC - Mme Juanita GARDIER *(Par pouvoir à Mme BOYER)* - M. Daniel MISERY *(Par pouvoir à Mme MAGAND)* - M. Denis LACOMBE - M. Alain GEBELIN - M. Patrick LARGERON - Mme Marie-Claire MICHEL - Mme Edith MANTELIN *(Par pouvoir à M. PLENET)* - Mme Valérie LEGENDARME - Mme Gracinda HERNANDEZ - Mme Stéphanie BARBATO - M. Matthieu CABANTOUS - M. Simon PLENET - Mme Julia FOLTRAN - Mme Cyrielle BAYON - M. Frédéric FRAYSSE - M. Anthony LAURENT - M. Claude FAURE - Mme Michèle DEYGAS *(Par pouvoir à M. FAURE)* - Mme Murielle REY - M. Marc-Antoine QUENETTE - M. Eric PLAGNAT - M. Patrice FRAPPAT.

Et par 1 voix votant contre :

Mme Isabelle FRANÇOIS.

APPROUVE les termes de la convention de partenariat et d'objectifs 2015-2017 associant la commune d'Annonay, le Centre communal d'action sociale, le Département de l'Ardèche et l'association « LA SOURCE ».

AUTORISE Monsieur le Maire ou l'élu en charge de ce dossier à finaliser et signer ladite convention, ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

AUTORISE Monsieur le Maire à engager toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

.

Régie municipale d'eau

315. 2014 RÉGIE MUNICIPALE D'EAU - FIXATION DES TARIFS DU SERVICE DE L'EAU POTABLE APPLICABLES AU 1ER JANVIER 2015 SUR LA VILLE D'ANNONAY

Madame Antoinette SCHERER, 1ère Adjointe, rappelle au Conseil Municipal que :

VU la délibération du Conseil Municipal du 21 décembre 2009 fixant le tarif du service de l'eau potable applicable sur la ville d'Annonay à compter du 1er janvier 2010,

VU la délibération du Conseil Municipal du 29 mars 2010 approuvant la grille tarifaire des prestations de service en régie,

VU la délibération du 14 novembre 2011 fixant le tarif du service de l'eau potable applicable sur la ville d'Annonay à compter du 1er janvier 2012,

VU la délibération du 05 novembre 2012 fixant le tarif du service de l'eau potable applicable sur la ville d'Annonay à compter du 1er janvier 2013,

VU la délibération du 3 novembre 2013 fixant le tarif du service de l'eau potable applicable sur la ville d'Annonay à compter du 1er janvier 2014,

VU le règlement du service de distribution d'eau potable adopté par le Conseil Municipal du 20 mai 2010 et modifié par celui-ci lors de sa séance du 10 décembre 2012,

Il est proposé d'approuver les tarifs suivants :

Abonnement et redevance eau potable

Le service de l'eau donne lieu à la perception d'une redevance, il convient donc de fixer les tarifs 2015 pour la distribution d'eau potable.

Il est rappelé que les tarifs appliqués en 2014 sont composés comme suit :

- ➔ un abonnement semestriel, perçu d'avance : 15,85 €
- ➔ une part proportionnelle au volume d'eau potable consommé en deçà des 20 premiers m^3 annuels : 0.001 € HT/m^3
- ➔ une part proportionnelle au volume d'eau potable consommé au delà des 20 premiers m^3 : 1.25 € HT/ m^3

Il est donc proposé de fixer, à compter du 1er janvier 2015, en appliquant un taux d'évolution de 2 % et de façon à équilibrer la majoration de la redevance versée à l'Agence de l'Eau lesdits tarifs comme suit :

➔ un abonnement semestriel perçu d'avance : **16,17 €**

➔ une part proportionnelle au volume d'eau potable consommé en-deçà des 20 premiers m^3 annuels : **0.001 € HT/m^3**

➔ une part proportionnelle au volume d'eau potable consommé au-delà des 20 premiers m^3 : **1,275 HT/m^3**

Redevance pour le prélèvement sur la ressource en eau

Il est rappelé que le tarif appliqués en 2014 est le suivant : 0,07 €/m^3

Il est proposé de fixer, à compter du 1er janvier 2015, la redevance prélèvement sur la ressource en eau à : **0,10 €/m^3**.

Prestations de service en régie - grille tarifaire

Un certain nombre de prestations à destination de l'usager sont réalisées en régie.

A sa demande, l'usager peut notamment faire appel à la Régie Municipale d'Eau d'Annonay pour la réalisation d'un branchement au réseau public d'eau potable.

Il est donc nécessaire de fixer pour l'année 2015, des tarifs complémentaires applicables aux prestations effectuées en régie, auprès des usagers du service d'eau potable.

Il est proposé de fixer ces tarifs en appliquant un taux d'évolution de 1,75 % correspondant à l'évolution de la prestation de service en 2014 hormis pour les fournitures et poses de compteur qui évoluent de 3,50 % afin de les réajuster avec le tarif de la prestation.

Ces prestations sont indiquées dans le tableau ci-dessous :

PRESTATIONS	**Unité**	**Montant en € HT par unité**	
		2014 (pour mémoire)	**2015**
Réalisation d'un nouveau branchement Création d'un branchement neuf pour une longueur inférieure ou égale à 5 m, toutes sujétions comprises, y compris compteur et raccordement.	Diamètre 25 mm Le branchement	*1 029,00 €*	**1 047,00 €**
	Diamètre 32 mm Le branchement	*1 063,00 €*	**1 081,00 €**
	Diamètre 40 mm Le branchement	*1 195,00 €*	**1 216,00 €**
	Diamètre 50 mm Le branchement	*1 256,00 €*	**1 278,00 €**
	Diamètre 60 mm Le branchement	*1 372,00 €*	**1 396,00 €**
	Unité	**Montant en € HT par ml**	
		2014 (pour mémoire)	**2015**
Plus-value au prix d'un nouveau branchement pour une longueur comprise entre 5 et 12 m	Diamètre 25 mm Le mètre	*76,35 €*	**77,68 €**
	Diamètre 32 mm Le mètre	*77,70 €*	**79,06 €**
	Diamètre 40 mm Le mètre	*78,90 €*	**80,28 €**
	Diamètre 50 mm Le mètre	*80,00 €*	**81,40 €**
	Diamètre 60 mm Le mètre	*81,20 €*	**82,62 €**

	Unité	Montant en € HT par ml	
		2014 (pour mémoire)	**2015**
Plus-value au prix d'un nouveau branchement pour une longueur supérieure à 12 m	Diamètre 25 mm Le mètre	*57,20 €*	**58,20 €**
	Diamètre 32 mm Le mètre	*58,30 €*	**59,30 €**
	Diamètre 40 mm Le mètre	*58,30 €*	**59,30 €**
	Diamètre 50 mm Le mètre.	*60,60 €*	**61,70 €**
	Diamètre 60 mm Le mètre	*69,00 €*	**70,20 €**
Contrôle de conformité d'un nouveau branchement		*59,15 € HT/contrôle*	**60,15 € HT/contrôle**
		Montant en € HT	
		2014 (pour mémoire)	**2015**
Forfait neutralisation de branchement sans terrassement		*144,20 €*	**144,20 €**
Forfait neutralisation de branchement avec terrassement		*415,10 €*	**415,10 €**
		Montant en € HT par opération	
		2014 (pour mémoire)	**2015**
Fourniture et pose de compteur	D 15	*56,65 €*	**5860 €**
	D 20	*76,20 €*	**78,90 €**
	D 25	*114,30 €*	**118,30 €**
	D 30	*218,90 €*	**226,60 €**
	D 40	*304,95 €*	**306,00 €**
	D 50	*303,40 €*	**308,70 €**
	D 60	*338,80 €*	**339,80 €**
	D 80	*675,30 €*	**687,10 €**
	D 100	*743,90 €*	**744,92 €**
	Unité	**Montant en € HT par ml**	
		2014 (pour mémoire)	**2015**
Etalonnage sur banc d'essai pour compteur sans transport	Compteur DN <ou = DN 30	*550,00 €*	**560,00 €**
Etalonnage sur banc d'essai pour compteur avec transport	Compteur DN <ou = DN 30	*650,00 €*	**661 ,00 €**
Fourniture PE	25 mm	*7,05 €*	**7,15 €**
	32 mm	*9,00 €*	**9,15 €**
	40 mm	*11,95 €*	**12,15 €**
	50 mm	*14,65 €*	**14,90 €**
	63 mm	*16,85 €*	**17,85 €**
		Montant en € HT par unité	
		2014 (pour mémoire)	**2015**
Fourniture et pose de regard	800x600	*272,30 €*	**277,00 €**
	800x800	*364,85 €*	**371,20 €**
	1000x1000	*653,50 €*	**664,90 €**
Fourniture et pose de regard pour compteur	Simple	*272,30 €*	**277,10 €**
	En chaussée	*272,30 €*	**277,10 €**
	Mural	*511,90 €*	**520,85 €**
Fourniture et pose de douille purgeuse	18,6/25mm	*35,40 €*	**36,00 €**
	26,8/32mm	*47,40 €*	**48,20 €**
	33,6/40mm	*82,40 €*	**83,85 €**
	42,0/50mm	*118,40 €*	**120,50 €**
Fourniture et pose de nourrices	2 compteurs	*56,10 €*	**57,10 €**
	Supplémentaire	*28,50 €*	**29,00 €**

		Prix en € HT	
	Unité/ml/dm	**2014 (pour mémoire)**	**2015**
Moins-value pour tranchée commune assainissement et/ou eau potable - eau pluviale	ml	*27,20 €*	**27,70 €**
Passage de rocher	dm/ml	*16,65 €*	**16,95 €**
Percement de mur	unité	*76,20 €*	**77,50 €**
Croisement d'obstacle	unité	*65,35 €*	**66,50 €**
	Montant en € HT par m²		
		2014 (pour mémoire)	**2015**
Réfection de chaussée ou trottoir avec revêtement goudronné en 2 couches	m²	*20,10 €*	**20,40 €**
Réfection de chaussée ou trottoirs avec revêtement en enrobé à froid	m²	*43,30 €*	**43,90 €**
Réfection de chaussée ou trottoirs avec revêtement en enrobé à chaud	m²	*43,50 €*	**44,30 €**
Réfection de chaussée ou trottoirs avec revêtement de trottoirs cimentés ou pavés	m²	*70,80 €*	**72,00 €**
Réfection de chaussée ou trottoirs avec revêtement en grave bitume (18 cm)	m²	*56,65 €*	**57,70 €**
		Montant en € HT par ml	
		2014 (pour mémoire)	**2015**
Réfection de bordures de trottoirs avec réemploi des bordures	48,60 €	*48,60 €*	**49,50 €**
Réfection de bordures de trottoirs avec fourniture de bordures neuves	59,20 €	*59,20 €*	**60,20 €**
		Montant en € HT par m²	
Réfection de chaussée ou trottoir avec revêtement en enrobé couleur	m²	*59,90 €*	**60,90 €**
Réfection de chaussée avec revêtement en béton désactivé	m²	*69,70 €*	**70,90 €**
		Montant en € HT par unité	
Fourniture et pose bouche d'arrosage métallique	Diamètre 80 mm	*2 296,90 €*	**2337,10 €**
Fourniture et pose poteau d'incendie avec coffre métallique	Diamètre 100 mm	*1 334,60 €*	**1358,00 €**
	Diamètre 150 mm	*2 482,30 €*	**2 525,70 €**
		Montant en € HT par heure	
Main d'œuvre		*36,90 €*	**37,50 €**

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'Annonay d'adopter les tarifs du service de l'eau potable 2015, comme ci-dessus énoncés pour les redevances et abonnement et suivant la grille tarifaire ci-dessus pour les prestations en régie.

Madame Muriel REY

Lors du dernier Conseil d'Exploitation de la Régie, j'ai demandé au nom du Groupe d'Opposition, à visiter les infrastructures qui composent le réseau de l'eau, c'est-à-dire les sites de la SAUR ainsi que ceux de la régie ceci, tout simplement afin de mieux appréhender l'organisation technique et administrative mise en place, pourquoi ? Parce-qu'il est impératif d'avoir une connaissance concrète du terrain afin de pouvoir apporter un avis sur des choix stratégiques d'organisation future sur les contrats de sous-traitance notamment, qui seront remis en place l'an prochain mais aussi, sur les gros travaux qui vont se décider rapidement et qui vont peser très lourd sur le budget.

Tout cela pour vous dire que nous faisons de la politique d'opposition *systématique*, pardon...

Un éclat de rire général se fait entendre dans l'assemblée.

Monsieur Olivier DUSSOPT

Lapsus.

Madame Muriel REY

Et voilà, et voilà..., je disais donc, faire de la politique d'opposition systématique sur des projets n'est pas une politique constructive, notre opposition est basée sur des réalités et non dictée par des idéologies politiques.

Monsieur Olivier DUSSOPT

Merci Madame REY, j'ai toujours su que je pouvais compter sur votre franchise. Pour répondre à votre question, la réponse est évidemment oui et je pense qu'au delà des membres du Conseil d'Exploitation de la régie municipale d'eau et d'assainissement pour l'Agglomération, ce type de visite peut intéresser tous les membres du Conseil Municipal.

Sur les équipements qui appartiennent à la SAUR, c'est à eux de dire s'ils ouvrent leurs portes ou non, sur les équipements qui appartiennent à la régie et je pense notamment à l'usine de traitement d'eau du Ternay, celle qui va nécessiter les plus gros travaux, est municipale et l'a toujours été, il suffit que l'on demande aux techniciens d'organiser cette visite mais, je le dis à celles et ceux qui parmi vous sont membres du Conseil d'Exploitation puisque Jean-Pierre VALETTE est absent aujourd'hui et a donné son pouvoir, en sa qualité de Président du Conseil d'Exploitation, nous veillerons bien de faire en sorte que l'ensemble des élus soit invité à participer à cette visite.

Monsieur Eric PLAGNAT
Intervention hors micro.

Monsieur Olivier DUSSOPT

Aussi, et d'ailleurs la station d'assainissement a été ouverte lors des journées du patrimoine, à la fois celle du quartier de Cance puisque c'est la plus importante mais aussi, je le dis sous le contrôle de Simon, puisqu'il s'agit de la Communauté d'Agglomération, celle de Toissieu pour l'assainissement qui fonctionne avec un traitement aux roseaux, afin de montrer les deux différences de traitement.

Monsieur Eric PLAGNAT

Madame SCHERER a cité dans son propos le montant global intégrant sur le m3 le prix de l'eau et de l'assainissement, qui ne figurait pas dans le texte de délibération, je crois que vous évoquiez une augmentation globale de 3.56 ?

Monsieur Olivier DUSSOPT

Effectivement, dont 2 % de notre fait mais de façon un peu contrainte, puisque nous intégrons la hausse de prélèvement de l'Agence de l'Eau. Par contre, il y a des taxes sur l'assainissement plus importantes et qui globalement, lorsque nous payons le m3 à Annonay, nous le payons tout compris, eau potable et assainissement.

Monsieur Eric PLAGNAT

Les deux en même temps mais avec une augmentation de 3.56 %.

Monsieur Olivier DUSSOPT

Pour l'eau c'est de 2 % mais avec l'assainissement cela porte à 3.56 %.

Monsieur Eric PLAGNAT

Donc, pour une inflation de 0.9 %.

Madame Antoinette SCHERER

Juste pour préciser qu'il y aussi une petite augmentation de la TVA, 7 à 10 %.

Monsieur Eric PLAGNAT
Intervention hors micro.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU l'avis du Conseil d'exploitation du 22 octobre 2014,

VU l'avis de la commission Administration générale, finances et personnel du 3 novembre 2014,

Après en avoir délibéré,

Par 26 voix votant pour :

M. Olivier DUSSOPT - Mme Antoinette SCHERER - M. Michel SEVENIER – Mme Eliane COSTE - M. Jean-Pierre VALETTE *(Par pouvoir à Mme SCHERER)* - Mme Aïda BOYER - M. François CHAUVIN - Mme Danielle MAGAND - M. Thierry CHAPIGNAC - Mme Juanita GARDIER *(Par pouvoir à Mme BOYER)* - M. Daniel MISERY *(Par pouvoir à Mme MAGAND)* - M. Denis LACOMBE - M. Alain GEBELIN - M. Patrick LARGERON - Mme Marie-Claire MICHEL - Mme Edith MANTELIN *(Par pouvoir à M. PLENET)* - Mme Valérie LEGENDARME - Mme Gracinda HERNANDEZ - Mme Stéphanie BARBATO - M. Matthieu CABANTOUS - M. Simon PLENET - Mme Julia FOLTRAN - Mme Cyrielle BAYON - M. Frédéric FRAYSSE - M. Anthony LAURENT - M. Patrice FRAPPAT.

Et par 6 voix s'abstenant :

M. Claude FAURE - Mme Michèle DEYGAS *(Par pouvoir à M. FAURE)* - Mme Murielle REY - M. Marc-Antoine QUENETTE - M. Eric PLAGNAT - Mme Isabelle FRANÇOIS.

ADOPTE les tarifs du service de l'eau potable 2015 suivant les tarifs énoncés ci-dessus.

PRECISE que les tarifs indiqués ci-dessus entreront en vigueur à compter du 1er janvier 2015, qu'ils demeureront applicables jusqu'à modification expresse adoptée en Conseil Municipal.

CHARGE Monsieur le Maire d'effectuer toutes démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

316. 2014 RÉGIE MUNICIPALE D'EAU - REHABILITATION DES RESEAUX HUMIDES DU HAMEAU DE TOISSIEU - DEMANDES DE SUBVENTIONS AUPRES DE L'AGENCE DE L'EAU ET DU CONSEIL GENERAL DE L'ARDECHE

Monsieur Patrick LARGERON, Conseiller Municipal Délégué, informe le Conseil Municipal que la commune d'Annonay a sollicité la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Annonay dans le cadre des travaux de réhabilitation des réseaux humides du Hameau de Toissieu.

Ce projet concerne notamment des travaux d'eau potable, d'eaux pluviales et d'assainissement.

Pour des raisons de simplification et d'optimisation des moyens humains, il a été convenu que la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Annonay, compétente en matière d'assainissement, donne mandat à la Ville d'Annonay pour la réalisation des travaux d'assainissement.

La convention de maîtrise d'ouvrage mandatée et approuvée par le Conseil Municipal du 22 septembre 2014 a défini les modalités d'exécution et le financement de l'opération pour la réalisation des travaux d'assainissement du Hameau de Toissieu.

Ces travaux d'assainissement consistent en la mise en séparatif d'une antenne avec la création d'un réseau public d'assainissement collectif raccordé sur le réseau existant ceci, en coordination avec la réhabilitation du réseau d'eau potable. Afin de sélectionner l'entreprise qui réalisera lesdits travaux, une consultation a donc été lancée.

Des aides seront sollicitées auprès de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse et du Conseil Général de l'Ardèche. Il est précisé cependant, que dans le cadre de cette opération, le Conseil Municipal doit autoriser le Conseil Général de l'Ardèche à percevoir pour le compte de la Ville d'Annonay, les subventions attribuées par l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse, lesdites subventions étant par la suite, reversées à la Ville d'Annonay.

Monsieur Eric PLAGNAT

Je réitère la demande faite en Commission Finances et qui n'a pas été suivie d'effets mais, qui est d'avoir à chaque fois que nous avons une demande de subvention, un tableau récapitulatif du montage global financier du projet ceci, afin de pouvoir le remettre en perspective.

Je pense que ces tableaux existent et j'aimerais que l'on prenne l'habitude systématiquement, de les faire figurer dans les délibérations ainsi que le taux de subvention attendu, ce qui nous permettrait d'avoir une vision globale plutôt que de voter une simple demande administrative de subvention.

Monsieur Olivier DUSSOPT

C'est noté et ça l'est d'autant plus que dans les délibérations qui suivent, vous verrez que le tableau apparaît.

Monsieur Eric PLAGNAT

Effectivement, il apparaît sur la délibération 14 mais le principe serait qu'il figure sur toutes les délibérations.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU l'avis du Conseil d'exploitation du 22 octobre 2014,

VU l'avis de la commission Administration générale, finances et personnel du 3 novembre 2014,

Après en avoir délibéré,

Par 31 voix votant pour :

M. Olivier DUSSOPT - Mme Antoinette SCHERER - M. Michel SEVENIER – Mme Eliane COSTE - M. Jean-Pierre VALETTE *(Par pouvoir à Mme SCHERER)* - Mme Aïda BOYER - M. François CHAUVIN - Mme Danielle MAGAND - M. Thierry CHAPIGNAC - Mme Juanita GARDIER *(Par pouvoir à Mme BOYER)* - M. Daniel MISERY *(Par pouvoir à Mme MAGAND)* - M. Denis LACOMBE - M. Alain GEBELIN - M. Patrick LARGERON - Mme Marie-Claire MICHEL - Mme Edith MANTELIN *(Par pouvoir à M. PLENET)* - Mme Valérie LEGENDARME - Mme Gracinda HERNANDEZ -Mme Stéphanie BARBATO - M. Matthieu CABANTOUS - M. Simon PLENET - Mme Julia FOLTRAN - Mme Cyrielle BAYON - M. Frédéric FRAYSSE - M. Anthony LAURENT - M. Claude FAURE - Mme Michèle DEYGAS *(Par pouvoir à M. FAURE)* - Mme Murielle REY - M. Marc-Antoine QUENETTE - M. Eric PLAGNAT - M. Patrice FRAPPAT.

Et par 1 voix s'abstenant :

Mme Isabelle FRANÇOIS.

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter les aides de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse et du Conseil Général de l'Ardèche pour la réalisation de l'opération sus mentionnée.

AUTORISE le Conseil Général de l'Ardèche à percevoir pour le compte de la Ville d'Annonay les subventions attribuées par l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse pour l'opération citée ci-dessus et à les verser directement à la Ville d'Annonay.

AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires afin d'obtenir les subventions allouées pour cette opération et à signer tous les documents s'y rapportant.

Monsieur Eric PLAGNAT
Intervention hors micro.

Monsieur Olivier DUSSOPT

Non, c'est Madame FRANÇOIS qui s'est abstenue Monsieur PLAGNAT...

Monsieur Eric PLAGNAT
Intervention hors micro.

Monsieur Olivier DUSSOPT

Monsieur PLAGNAT, laissez-moi diriger cette séance et décider ou en tous cas, annoncer qui vote quoi et comment, vous volez voter à la place de tout le monde depuis tout à l'heure.

Monsieur Eric PLAGNAT
Intervention hors micro.

Monsieur Olivier DUSSOPT

Je décide oui, effectivement.

Urbanisme

317. 2014 URBANISME - PRESCRIPTION DE LA RÉVISION DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS (POS) EN PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

Madame Antoinette SCHERER, 1ère Adjointe, rappelle au Conseil Municipal que l'occupation du sol à Annonay est régie par un plan d'occupation des sols approuvé en 1992.

La ville a aujourd'hui à faire face à des enjeux bien différents de ceux d'il y a plus de 20 ans. Selon leur nature, ces nouveaux enjeux peuvent être globaux, caractéristiques des villes moyennes, ou encore propres à notre ville. Il s'agit notamment de :

1 - L'obligation de réorienter les politiques d'urbanisme depuis les lois dites Grenelle
Elle implique une gestion plus complexe de l'occupation du sol, qui doit répondre à la fois aux besoins des populations résidentes et futures en termes d'habitat, d'emploi, transport et services, mais tout en tenant compte des enjeux de préservation du paysage, de la biodiversité, et en gérant le sol de manière économe.

En effet, l'article L. 110 du Code de l'Urbanisme dispose :

« Afin d'aménager le cadre de vie, d'assurer sans discrimination aux populations résidentes et futures des conditions d'habitat, d'emploi, de services et de transports répondant à la diversité de ses besoins et de ses ressources, de gérer le sol de façon économe, de réduire les émissions de gaz à effet de serre, de réduire les consommations d'énergie, d'économiser les ressources fossiles d'assurer la protection des milieux naturels et des paysages, la préservation de la biodiversité notamment par la conservation, la restauration et la création de continuités écologiques, ainsi que la sécurité et la salubrité publiques et de promouvoir l'équilibre entre les populations résidant dans les zones urbaines et rurales et de rationaliser la demande de déplacements, les collectivités publiques harmonisent, dans le respect réciproque de leur autonomie, leurs prévisions et leurs décisions d'utilisation de l'espace. Leur action en matière d'urbanisme contribue à la lutte contre le changement climatique et à l'adaptation à ce changement. »

2 - La place de la ville au sein d'un bassin de vie de près de 50 000 habitants qui concentre la majorité des emplois du territoire et qui offre de nombreux services et aménités à la population du bassin. Toutefois, son l'attractivité est à conforter, avec un appareil commercial fragile et une démographie qui souffre d'un déficit d'image et de la concurrence de sa périphérie, comme la plupart des villes moyennes.

3 - Notamment le besoin de revitalisation de la ville suite aux mutations qu'elle a connues de son appareil productif : reconquête du centre-ville par l'activité commerciale mais également par d'autres types d'activités ; retour des habitants dans le cœur de ville pour une plus grande mixité sociale et générationnelle ; création de liaisons inter-quartiers.

Dans ce contexte, il est aujourd'hui important d'élaborer un nouveau document d'urbanisme, un plan local d'urbanisme (PLU). Cet outil créé par la loi n° 2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbains (SRU) nous permettra de bénéficier non seulement d'un document de gestion de l'occupation du sol, mais également d'un véritable outil de pilotage de la politique d'urbanisme de la ville.

L'élaboration du PLU sera la construction d'un projet global et de long terme pour l'aménagement de la ville. Il contribuera à lui redonner son rôle moteur d'animation et d'attractivité pour l'ensemble du bassin de vie.

Les objectifs de l'élaboration du PLU sont les suivants :

➔ **ACCOMPAGNER** les projets de renouvellement urbain qui ont été identifiés et définir d'autres secteurs nécessitant la mise en place d'orientations d'aménagement.

Les quartiers anciens et du bas de la ville, les secteurs des hameaux (Boucieu, Châtinais), les berges de Cance et les anciens sites industriels (Faya, Fontanes) devront faire l'objet d'une attention particulière,

➔ **CONFORTER** les politiques déjà mises en place, et notamment le programme de rénovation des quartiers anciens dégradés en cœur de ville, les travaux engagés dans le cadre de la politique de la ville, le nouveau programme du Fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce (FISAC),

➔ **CONTRIBUER** à l'amélioration de l'attractivité résidentielle de la ville, en maintenant ou renforçant une offre en logement qui réponde à chaque étape des parcours résidentiels.

Les besoins pré-identifiés sont notamment le développement d'une offre locative neuve de qualité en collectif, et une typologie de logements type maison de ville, proches des commerces et services, intéressant notamment les jeunes ménages,

- ➔ **RETROUVER** une plus grande mixité sociale et générationnelle, notamment dans certains quartiers et en particulier le centre ancien,

- ➔ **CONTRIBUER** à préserver le patrimoine urbain et paysager de la ville, en cohérence avec l'aire de valorisation du patrimoine en cours d'élaboration, mais tout en permettant des mutations de la ville vers davantage d'attractivité.

- ➔ **ENGAGER** une réflexion concernant la place de la nature et de la biodiversité en ville et la place de l'eau, en prenant en considération la particularité de la ville traversée par deux rivières.

Le calendrier d'élaboration de la démarche est contraint par les évolutions législatives récentes, la Loi ALUR n° 2014-366 du 24 mars 2014 prévoyant la caducité des POS au 27 mars 2017.

Le calendrier indicatif d'élaboration du PLU est le suivant :

Novembre 2014	Délibération pour la prescription de la révision du plan d'occupation des sols en plan local d'urbanisme (annule et remplace la délibération du 21/12/2009)
Janvier - Juin 2015	Analyse du territoire, diagnostic
Septembre - Décembre 2015	Elaboration du PADD : projet d'aménagement du développement durable
Décembre 2015	Débat sur le PADD en Conseil Municipal
Janvier à décembre 2016	Traduction du PADD dans le zonage et le règlement et les orientations d'aménagement et de programmation
Janvier 2017	Délibération pour l'arrêt du projet de PLU et le bilan de la concertation
Février-septembre 2017	Phase administrative
Novembre-décembre 2017	Délibération pour l'approbation du projet de PLU

La démarche de PLU sera accompagnée d'une concertation qui se déroulera suivant les modalités suivantes :

- ➔ un affichage en Mairie de la présente délibération et ce, pendant un mois,
- ➔ la mention de cet affichage sera insérée dans un journal diffusé dans le département,
- ➔ la parution d'articles dans le bulletin municipal expliquant la démarche,
- ➔ la publication d'informations et de documents sur le site internet de la ville d'Annonay,
- ➔ l'organisation d'une réunion publique avec la population,
- ➔ l'organisation de permanences tenues par Madame l'Adjointe à l'Urbanisme ou par des agents du Pôle Développement du Territoire,
- ➔ l'organisation d'une exposition des enjeux du territoire dans un ou plusieurs lieux publics,
- ➔ la possibilité de faire part de remarques par écrit, soit sur un registre mise à disposition en mairie aux heures et jours d'ouverture du point accueil urbanisme, soit par courrier au Maire qui sera également consigné dans ce registre.

La municipalité se réserve la possibilité de mettre en place toute autre forme de concertation si cela s'avère nécessaire.

A l'issue de cette concertation, Monsieur le Maire en présentera le bilan au Conseil Municipal qui en délibérera et arrêtera le projet de PLU.

Monsieur Marc-Antoine QUENETTE

Vous avez dit janvier à juin 2015, le diagnostic territorial sera réalisé, des travaux au niveau de la Communauté d'Agglomération ont déjà été faits j'imagine que tout cela va être repris...

Madame Antoinette SCHERER

Effectivement, tous les diagnostics vont être repris.

Monsieur Marc-Antoine QUENETTE

Cela, pour ne pas refaire les mêmes travaux par la suite mais aussi pour permettre une mise à jour j'imagine.

Nous avons également pris acte de votre accord ou de votre demande d'ailleurs, pour associer un membre de l'opposition municipale à l'élaboration du PLU et nous vous en remercions. Nous espérons que la concertation sera riche et permettra d'apporter notre contribution au dossier.

Nous souhaitons que très régulièrement la commission puisse débattre du projet tout au long du processus.

Le lancement du PLU et surtout sa rédaction n'est pas un acte anodin. Il doit prendre en compte toutes les évolutions de notre bassin mais présentera aussi, une stratégie pour la ville.

Nous pensons que cela peut être une chance si cela répond au triple objectif, pour être plus concis car vous avez apporté beaucoup d'informations, les trois que nous distinguons bien, c'est la protection de notre patrimoine, de notre qualité de vie et notre environnement et enfin, la création des conditions de l'attractivité pour les commerçants, les entreprises, les étudiants, les seniors, les jeunes familles enfin, tout le parcours de vie. C'est un élément assez important.

Il est évident que la rédaction de ce document ne suffira pas. Il faut aussi une volonté politique et des moyens pour agir, nous avons vu qu'ils allaient être un peu restreints peut-être ou compliqués en tous cas à dégager. Cela rejoint un peu tous les aspects budgétaires que nous avons évoqués, il nous faudra une vision des investissements que nous pouvons faire sur la mandat à venir.

Il y a un vrai enjeu à reconquérir le centre-ville en terme d'activité commerciale et de logement, cela va demander des moyens forts et donc, il faut voir comment les mettre sur table et, sur ce thème du commerce et du logement, dont vous nous parlez depuis le début du mandat, Monsieur le Maire, nous aimerions vraiment un passage aux actes aidés par le PLU.

Madame Isabelle FRANÇOIS

Je m'abstiendrai sur cette délibération, non pas pour le passage au PLU mais pour l'orientation politique que vous donnez à la ville en matière d'urbanisme.

Monsieur Olivier DUSSOPT

C'est noté et je n'en suis pas surpris.

Monsieur Patrice FRAPPAT

Tout d'abord, une remarque de forme à Monsieur QUENETTE, vous venez de citer l'opposition, il y a une dualité.

Monsieur Marc-Antoine QUENETTE

Je voulais dire le Groupe d'Opposition Municipale.

Monsieur Patrice FRAPPAT

D'accord. Je vous remercie.

Ensuite, sur le calendrier, dans la manière de monter le PLU, en face des cabinets d'études, nous pouvons aussi imaginer que les citoyens usagers ont une expertise, je vois qu'une réunion publique est prévue, serait-il possible de faire en sorte que nous allions au delà d'une réunion publique et que l'on puisse, dans l'organisation même de ce qu'il y a réaliser dans la ville, au niveau de son développement, puisque le PLU fixe les règles d'urbanisme et le projet dans son ensemble, ne pourrions-nous pas imaginer que, par quartier, nous puissions, soit par l'organisation de réunions, soit par un questionnaire, recueillir les besoins identifiés par les citoyens.

Par ailleurs, ce document faisant référence aux problématiques écologiques et notamment de la réduction des gaz à effet de serre, en plus des textes que vous pouvez avoir, le Groupe d'experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat (GIEC) vient encore une fois, de démontrer le côté alarmant des choses, en termes de mobilité de transports, dans les objectifs d'élaboration du PLU, je ne vois rien, la gratuité des transports ne pourrait-elle pas être envisagée avec cet objectif là justement, de réduction de gaz à effet de serre et de facilitation de la mobilité dans la ville ?

Je vous remercie.

Monsieur Olivier DUSSOPT

Sur la question des transports et de la gratuité, cela peut être un débat de fond, en tous cas, il ne sera pas traité par le PLU car ce document n'a pas cette vocation là. La concertation et l'enquête publique sera poussée au maximum.

Un certain nombre de modes de consultation sont aujourd'hui imaginés mais il n'y aura rien de pire que de recueillir énormément de réponses et de ne pas être en capacité d'en faire un traitement statistique qui soit pertinent et efficace. Madame SCHERER travaille sur ces modes de consultation et aura à l'occasion d'un prochain conseil et lors d'une prochaine commission urbanisme, de vous présenter ce qui est prévu dans le détail et y compris avec le calendrier des concertations.

Pour le reste, je souscris aux autres points dits en tout cas presque tous, j'ai effectivement proposé à un représentant, en l'occurrence, Madame REY, membre de la Commission Urbanisme et très assidue, à l'exception du jour où le groupe de travail a été présenté mais je savais que vous aviez une bonne excuse, vous m'aviez prévenu, de représenter le groupe d'opposition ceci, au sein du groupe de travail formé par Antoinette SCHERER.

C'est d'ailleurs Madame SCHERER qui m'avait soufflé cette proposition de l'ouvrir à un ou une représentant (e) du groupe d'opposition et je pense que l'intérêt stratégique et à long terme d'un tel document, nécessite et c'est mon souhait aujourd'hui, on verra ce qu'il en sera dans deux ans, que l'on puisse trouver les voies d'un consensus sur un document de planification aussi important pour notre commune.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code de l'urbanisme notamment les articles L 123-1 et suivants et les articles R 123-1 et suivants,

VU la délibération du Conseil Municipal du 21 décembre 2009 prescrivant la mise en révision du POS qu'il y a lieu de réactualiser,

CONSIDÉRANT que l'élaboration du PLU a un intérêt évident pour les raisons exposées ci-avant,

VU l'avis de la Commission Cadre de vie, aménagement urbain, développement durable et emploi du 15 octobre 2014,

Après en avoir délibéré,

Par 31 voix votant pour :

M. Olivier DUSSOPT - Mme Antoinette SCHERER - M. Michel SEVENIER – Mme Eliane COSTE - M. Jean-Pierre VALETTE *(Par pouvoir à Mme SCHERER)* - Mme Aïda BOYER - M. François CHAUVIN - Mme Danielle MAGAND - M. Thierry CHAPIGNAC - Mme Juanita GARDIER *(Par pouvoir à Mme BOYER)* - M. Daniel MISERY *(Par pouvoir à Mme MAGAND)* - M. Denis LACOMBE - M. Alain GEBELIN - M. Patrick LARGERON - Mme Marie-Claire MICHEL - Mme Edith MANTELIN *(Par pouvoir à M. PLENET)* - Mme Valérie LEGENDARME - Mme Gracinda HERNANDEZ - Mme Stéphanie BARBATO - M. Matthieu CABANTOUS - M. Simon PLENET - Mme Julia FOLTRAN - Mme Cyrielle BAYON - M. Frédéric FRAYSSE - M. Anthony LAURENT - M. Claude FAURE - Mme Michèle DEYGAS *(Par pouvoir à M. FAURE)* - Mme Murielle REY - M. Marc-Antoine QUENETTE - M. Eric PLAGNAT - M. Patrice FRAPPAT.

Et par 1 voix s'abstenant :

Mme Isabelle FRANÇOIS.

ABROGE la délibération précédente du 21 décembre 2009 prescrivant la mise en révision du POS.

PRESCRIT l'établissement d'un PLU sur l'ensemble du territoire communal conformément aux articles R 123-1 et suivants du code de l'urbanisme.

LANCE la concertation prévue à l'article L 300-2 du Code de l'urbanisme selon les modalités proposées ci-avant.

DONNE autorisation au Maire pour signer tout contrat, avenant ou convention de prestation ou de service concernant l'élaboration technique du PLU.

SOLLICITE de l'Etat une dotation pour compenser la charge financière de la commune correspondant à l'élaboration du PLU.

PRECISE que la présente délibération sera transmise au Préfet de l'Ardèche et notifiée :

- aux présidents du Conseil Régional et du Conseil Général,
- aux présidents de la Chambre de Commerce et d'Industrie, de la Chambre de Métiers et de la Chambre d'Agriculture,
- au président de l'établissement public de gestion du Schéma de Cohérence Territoriale,

- à l'autorité compétente en matière des transports urbains,
- à l'autorité compétente en matière de programme local de l'habitat.

MENTIONNE que, conformément à l'article R 123-24 du Code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois et mention de cet affichage sera effectuée dans un journal et fera en outre, l'objet d'une publication au Recueil des Actes Administratifs de la commune.

Développement du territoire

318. 2014 DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE - COEUR DE VILLE HISTORIQUE - ACQUISITION DE L'IMMEUBLE CADASTRE AN355 ET SIS AU 21 RUE JEAN-BAPTISTE BÉCHETOILLE À ANNONAY

Madame Danielle MAGAND, 7ème Adjointe, rappelle au Conseil Municipal que l'opération Coeur de ville historique fait l'objet d'une convention PNRQAD, signée le 30 janvier 2012 avec l'ANRU, et d'une convention OPAH-RU, signée le 13 juillet 2011 avec l'ANAH. Cette opération d'ensemble vise la requalification du centre ancien d'Annonay, notamment dans le cadre de la lutte contre l'habitat indigne, le traitement de l'habitat dégradé et la résorption de la vacance de logements.

La parcelle AN355 sise 21 rue Jean-Baptiste Béchetoille dans le centre ancien d'Annonay contient un immeuble de 6 logements avec garage, pour une surface de plancher d'environ 270 m².

Cet immeuble se trouve en plein cœur de l'îlot Musée, îlot de requalification urbaine visé par la convention PNRQAD. Il donne sur une cour intérieure adjacente à une cour technique de la ville d'Annonay. Il est contigü à un immeuble de VIVARAIS-HABITAT que le bailleur public doit réhabiliter.

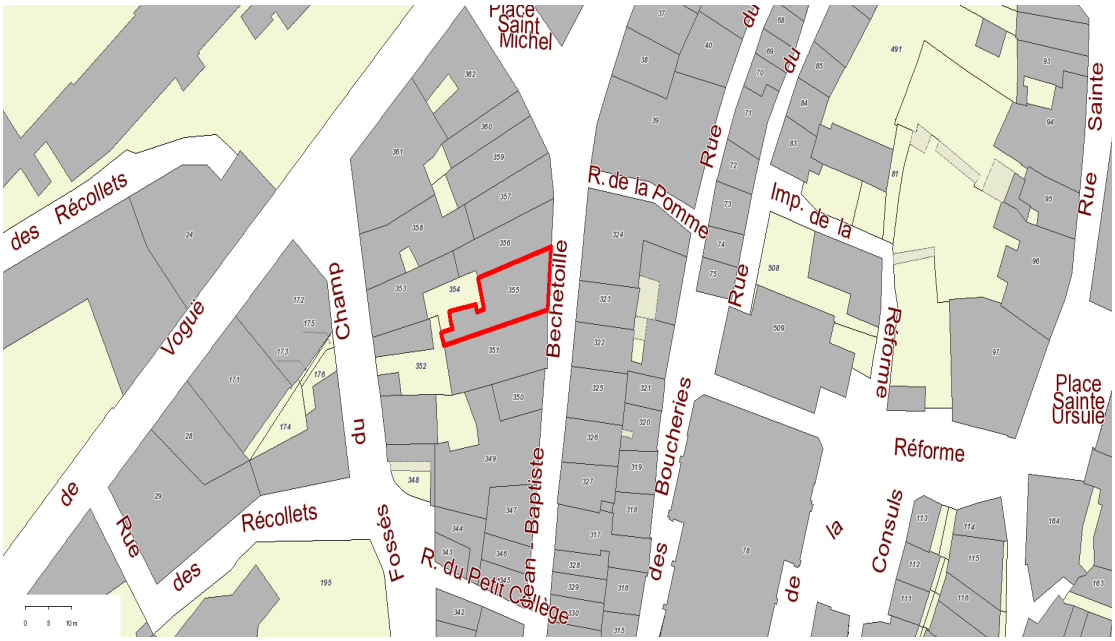

Le bâtiment nécessite des travaux lourds de réhabilitation. Depuis février 2014, il est visé par un arrêté préfectoral de déclaration d'utilité publique (DUP) de travaux dans le cadre de l'opération de restauration immobilière (ORI) d'Annonay.

L'acquisition de ce bâtiment représente une opportunité pour requalifier une partie de l'îlot du musée, en travaillant sur une réhabilitation complète de l'immeuble mais aussi sur les espaces extérieurs de l'îlot (accès à la lumière, aération du tissu urbain, limitation des vis-à-vis, valorisation des logements alentours....). Un travail en lien avec les immeubles de Vivarais-Habitat et du musée César Filhol pourrait ainsi être réalisé.

Après consultation de l'agence France Domaine, analyse financière du bilan d'opération et négociations avec les propriétaires, un accord amiable a été trouvé pour une acquisition de l'immeuble par la ville au prix de 160 000 euros toutes indemnités comprises, l'estimation tenant compte d'une occupation partielle de l'immeuble.

Monsieur Eric PLAGNAT

Quelques remarques et questions sur cette délibération, effectivement je vois que les Domaines ont évalué le bâtiment, le document n'est pas joint mais je pense que c'était au prix indiqué ici, nous sommes sur un prix à 600 € le m2 pour un bâtiment en mauvais état, le prix est relativement élevé.

Est-ce que d'autres propriétaires concernés par l'ORI se sont manifestés pour vendre les bâtiments ? Aurons-nous d'autres issues favorables de ce type là ?

Par rapport à ce qui a été évoqué en Commission, il semblerait que les cahiers des charges pour les promoteurs privés à priori, qui pourraient intervenir sur ces bâtiments ne sont pas encore complètement calibrés, vous me l'avez appris en Commission Madame SCHERER, ceci peut être ennuyeux pour avancer sur l'ORI.

Et d'ailleurs, si l'on parle de travaux, il serait intéressant de savoir si une évaluation du prix des travaux nécessaires sur ces immeubles a été effectuée, sur celui-là et d'autres, si celui-ci a vocation à être restauré, bien évidemment ?

Je parlais de retard pris notamment sur l'élaboration du cahier des charges, en lisant le relevé des décisions prises en vertu de la délégation de pouvoirs du Maire, j'ai constaté que vous aviez signé un marché avec la société URBA SITES pour l'élaboration de scenari urbains sur l'îlot Malleval, cela fait quand même quelques années que vous êtes sur ce dossier puisque l'on en parle déjà depuis 2009, et je m'étonne que l'on soit sur l'élaboration de scenari urbains, sur des îlots dont on parle depuis très longtemps dans le cadre du projet. Cela me paraît un peu étonnant, voilà quelques questions groupées à propos de cette délibération et de sujets connexes sur la requalification du cœur de ville.

Madame Isabelle FRANÇOIS

Compte-tenu des lourdes réhabilitations qu'il y a à effectuer sur ce bâtiment, au vu de sa surface également, je trouve le montant de rachat beaucoup trop élevé, je m'opposerai donc à cette acquisition.

Monsieur Olivier DUSSOPT

C'est noté.

Monsieur Claude FAURE

Je vais prendre une position toute personnelle, *puisque je suis un extrême-droite spécial*, je ne sais pas si vous avez vu les plans mais, on parle de vis-à-vis, quant on voit la rue de la Boucherie avec toutes les autres rues, il faut tout détruire, l'on s'embête pour rien. Qui va habiter là-dedans ?

Madame Muriel REY

Exactement. Vous vouliez de la franchise et bien vous allez en avoir, nous parlions d'un scénario et il est un peu vrai que c'est un peu le scénario catastrophe en centre-ville, je pense notamment au niveau du centre ancien où il est vraiment urgent de récupérer de l'espace public. Cela est très important, déjà parce-que nous avons en centre-ville un patrimoine ancien assez fabuleux, il faut le dire malgré tout, nous avons un grand nombre d'immeubles à supprimer afin d'aérer le centre-ville, cela est impératif.

Monsieur Claude FAURE
Intervention hors micro.

Madame Muriel REY

D'une part, racheter un immeuble 160 000 € me paraît excessif d'autant plus qu'il est encore occupé, parce-qu'il va falloir régler d'autres problèmes par ailleurs, Le prix est surestimé même si c'est France Domaines qui l'a estimé, il est beaucoup trop élevé.

D'autre part, il ne faut surtout pas le réhabiliter, il faut le raser, il faut aérer le quartier, Monsieur DUSSOPT, je ne suis pas la seule à vous le dire, je suis sûre que certains professionnels de l'immobilier vous l'ont déjà dit. Il faut aérer le centre-ville pour cela, détruire certains immeubles, comme d'ailleurs, cela devait être le cas pour les places de parking rue Boissy d'Anglas. Nous attendons toujours.

Monsieur Patrice FRAPPAT

C'est plus une question relativement à la destination de l'immeuble, je n'ai pas très bien compris, on l'achète et après, que devient-il ?

Monsieur Olivier DUSSOPT

Justement.

Monsieur Patrice FRAPPAT

Et par rapport à l'idée d'une réhabilitation, si l'EHPAD est reconstruit dans le parc, quelle sera la destination de l'actuel Foyer Logement situé en face de la mairie ? Du point de vue de l'habitat et autres, qu'en sera-t-il dans ce cadre là, comment se fait l'interface entre les deux opérations ? Je ne sais pas si je suis bien clair ?

Monsieur Olivier DUSSOPT

Oui, oui j'ai compris.

Sur la question de l'EHPAD, non pas que je veuille le séparer du reste du quartier mais la construction d'un nouvel EHPAD répond à deux problématiques pour l'Agglomération, la première, est que le bâtiment actuel de l'EHPAD, en face de l'Hôtel de Ville, n'est absolument pas aux normes et, dans la mesure où nous accueillons des personnes dépendantes, dans un immeuble construit à l'époque pour l'accueil de personne valides, il existe un vrai problème de sécurité mais aussi, un problème d'ergonomie et de conditions de travail puisque c'est un immeuble qui n'a que deux ascenseurs pour six étages, dont un seul en capacité d'accueillir un lit et avec des personnes dépendantes qui peuvent être alitées, ce qui oblige nos personnels, ceux de l'agglomération désormais, à multiplier les aller-retours dans les escaliers et à s'abîmer la santé dans ces conditions.

Nous avons fait le choix de le construire dans le Parc de la Lombardière pour une raison particulière, c'est que l'agglomération et donc, le CIAS à travers elle, est propriétaire du terrain et cela évite de charger le coût de construction d'une charge foncière et nous permettra ainsi, de maintenir des prix de journée à un montant intéressant et abordable pour tous ou presque tous, car même si nous sommes parmi les moins chers, cela reste extrêmement cher.

Sur le bâtiment en face, nous avons actuellement quelques pistes mais avec une particularité, c'est que ce bâtiment n'appartient ni au CIAS, ni à l'agglomération, ni même à la Ville, il appartient à ADIS et nous n'en sommes que locataires et par ailleurs, afin de ne pas ouvrir une polémique inutile, ADIS avait il y a quelques années, proposé un échéancier de travaux pour une remise aux normes et qui impliquait des créations de cages d'ascenseurs qui au final allaient coûter extrêmement cher et avoir un impact sur le prix de journée, absolument dramatique et en tous cas, intolérable sans véritablement et totalement améliorer les conditions de travail de nos agents. Je dissociai donc ce bâtiment de manière involontaire.

Deuxième sujet que je dissocie, la question du parking rue Boissy d'Anglas l'objectif, et nous sommes en discussion, est que sur la droite nous avons un îlot qui appartient à la Ville pour lequel le permis de destruction est en cours d'instruction sur lequel nous travaillons avec Vivarais Habitat, pour la création de 17 logements accueillant des familles, chacun avec un garage souterrain car l'on sait la problématique de quartier et notre objectif est de faire revenir des familles, avec une typologie de logement social puisqu'il y en a plusieurs, plutôt positionnées sur du logement social plus comme on dit et donc, avec des niveaux de revenus de catégories intermédiaires et non pas, personnes défavorisées.

Nous sommes en discussion avec les propriétaires d'un certain nombre d'immeubles situés sur la gauche en montant car c'est là que nous avons comme objectif de construire un parking.

Je rappelle que tout à l'heure, vous avez dressé un réquisitoire, pas vous Madame REY mais d'autres, le mandat dure sur six ans, nous y arriverons donc sur cette durée là, la difficulté à laquelle nous nous heurtons aujourd'hui, c'est que parmi les immeubles concernés, un en particulier appartient à un consortium de professions libérales du sud de la France, qui ne le loue pas par définition, vous en connaissez l'état mais qui en demande un prix absolument excessif et derrière, il y a un certain nombre de dispositifs de défiscalisation qui peuvent expliquer la nature des négociations, et je le dis poliment.

Sur la question d'URBA SITES et de l'îlot Malleval, les études que nous avons menées lors de la déclaration d'utilité publique nous amènent à changer les scenari, pour tenir compte d'une volonté, et j'y reviendrai des Bâtiments de France, de préserver les bâtiments anciens, ce qui nécessite de redessiner un certain nombre de choses d'où le recours à la société URBA SITES que vous avez citée.

Sur les autres questions que vous avez posées Monsieur PLAGNAT, l'avis des Domaines nous l'avons évidemment, il est daté du 06 janvier 2014, des raisons de procédure et de sécurisation de la vente ont amené nos conseils à nous dissuader de le joindre à la délibération. Je n'en connais pas le fondement juridique.

Je peux vous indiquer par contre que l'avis de France Domaines et cela va faire bondir Madame REY, prévoyait un prix supérieur à celui auquel nous achetons.

Nous avons une marge de négociations à plus ou moins 10 % selon les avis de France Domaines, nous sommes vraiment au maximum de cette marge, à la baisse, nous les avons sollicités, ils se sont déplacés et eux-mêmes, nous disent qu'ils ont tenu compte dans l'estimation, du fait que sur les 6 logements, un est encore occupé et c'est un élément de dépréciation du prix dans la mesure où il y a un changement de propriétaire etc... Malgré cela, nous sommes à 160 000 € et ceci est justifié par la présence de 6 logements avec garages.

Sur les autres propriétaires, dans le cadre de l'ORI, ils sont tous en cours de discussion, je vous rappelle que notre objectif est, prioritairement avec eux, d'éviter toute forme contentieuse, nous avons fait une DUP afin d'être sûrs de conclure les travaux.

Lorsque les propriétaires sont partants pour réaliser les travaux, c'est pour nous l'issue la plus favorable, lorsqu'ils sont partants pour nous le vendre dans des conditions amiables comme c'est le cas de l'indivision dont nous parlons, c'est une issue à mon sens un peu moins favorable, j'aurais préféré que les travaux soient menés plus rapidement mais nous prenons.

A ce stade, à l'exception d'un ou deux propriétaires avec lesquels les contacts sont extrêmement difficiles à prendre et parfois pour des raisons mystérieuses car ils ne sont pas loin, mais en tous cas extrêmement difficiles à nouer, nous ne sommes pas dans une logique de contentieux avec aucun d'entre eux, des discussions sont ouvertes, certains hésitent entre faire les travaux ou mettre leur immeuble en vente mais il n'y a pas de logique de contentieux.

Sur la question du cahier des charges que vous avez évoqué, il faut juste une précision et peut-être pour lever un malentendu, l'idée de ce cahier des charges n'est pas un cahier pour les 14 sites de l'ORI. Le cahier que vous avez évoqué dans le cadre de la Commission concerne l'immeuble 24 de la rue Melchior de Vogüe pour lequel un certain nombre d'investisseurs nous ont fait part de leur intérêt et sur lequel nous souhaitons que les modalités de rénovation soient bien encadrées et, c'est en cela que ce cahier n'est pas tout à fait abouti.

Sur cet immeuble, l'objectif est la rénovation et le cahier des charges de celle-ci sera évidemment finalisé une fois que nous serons propriétaires totalement du bâtiment mais, je soulignerai qu'il ne s'agit pas d'un cahier des charges valable pour les 14 sites.

Dernier point, pour répondre à Madame REY, la prochaine fois que nous rencontrons les services des Bâtiments de France, je vous emmène avec moi. Je peux vous assurer que, y compris dans le cadre de la déclaration d'utilité publique, vous avez peut-être en tête que nous avons dû relancer la procédure pour 2 lots, le maintien de ce qu'ils appellent la trame urbaine et le patrimoine bâti est un élément extrêmement fort ce qui explique aussi, les retards que nous avons sur l'instruction du permis de démolition pour les immeubles situés à droite de la rue Boissy d'Anglas.

Madame Muriel REY

Pour moi, les Architectes des Bâtiments de France émettent un simple avis et vous pouvez passer outre.

Monsieur Olivier DUSSOPT

Pas toujours.

Madame Muriel REY

Bien sûr pas toujours, mais si l'on tient compte des périmètres des Bâtiments de France, tout Annonay est concerné, nous n'en avons donc pas encore fini, nous sommes bloqués.

Je pense qu'à un moment donné, nôtre rôle est très important quant à la négociation, je veux bien participer avec vous, il n'y a pas de problème, parce-qu'il faudra le faire et j'estime qu'il faut passer outre. Il est vrai que pour certains le Préfet décide au-delà des ABF, ce qui effectivement est un autre débat, mais je pense qu'il est très important de régler ce problème, sinon, nous n'avancerons jamais.

Monsieur Olivier DUSSOPT

J'entends et je peux vous assurer que nous négocions.

Madame Muriel REY

Je comprends que cela n'est pas facile non plus, qu'il y a du patrimoine à protéger mais il y a un problème de co-visibilité, de visibilité et de non visibilité très importante aussi, dans la destruction du patrimoine.

Monsieur Olivier DUSSOPT

Je vous rejoins Madame REY et je peux vous indiquer deux éléments en réponse mais uniquement complémentaires, le premier est que dans le cadre des PNRQAD, le rôle des ABF est largement renforcé au titre de la valorisation du patrimoine d'où la création de l'AVAP que nous avons déjà évoquée ici.

La deuxième chose est que, à l'occasion du changement de l'ABF Ardèche, puisqu'il y en a un sur le Département, nous avons obtenu du nouveau, qui a pris ses fonctions, qu'il vienne régulièrement et d'ailleurs cela se passe ici en Mairie, travailler sur place afin de pouvoir prendre un certain nombre d'avis en venant sur place et nous lui facilitons la vie dans la mesure où on l'aide à organiser une permanence de travail ici, ce qui lui permet de rencontrer nos services et d'aller sur le terrain. Cela s'inscrit aussi dans la négociation que nous évoquons mais cela ne fait pas tout.

Monsieur Patrice FRAPPAT

J'ai compris, j'ai entendu mais je ne comprends pas trop le fait de racheter ce logement pour le détruire et refaire du logement, sachant qu'effectivement, si ADIS est propriétaire du Foyer Logement actuel, à quelle échéance ce bâtiment va-t-il être inutilisé ?

Monsieur Olivier DUSSOPT

Début 2016.

Monsieur Patrice FRAPPAT

Et du coup, forcément pour cette société, cela va être une possibilité de le requalifier en logements du moins je l'espère. Quel est l'intérêt lorsqu'on voit la différence des deux bâtis, de racheter un bâtiment 160 000 € pour refaire du bâtiment à côté de quelque chose qui va être libéré ?

Monsieur Olivier DUSSOPT

De le refaire ou de le détruire. L'intérêt pour nous est qu'entre le Musée, cet immeuble et l'immeuble qui appartient à Vivarais Habitat, partenaire du PNRQAD, nous serons dans une maîtrise totale de l'îlot de façon à pouvoir le restructurer.

Si la destruction est une possibilité, nous ne l'écarterons pas, à ce stade nous ne le savons pas.

Par contre, si nous pouvons ne pas le détruire et que nous devons le rénover, cela pourrait être réalisé dans une opération d'ensemble entre l'immeuble qui appartient à Vivarais Habitat et qui mérite des travaux et celui-ci adjacent.

Monsieur Patrice FRAPPAT

S'agissant de ma deuxième question, vous parlez du parking rue Boissy d'Anglas, en centre-ville, y'a-t-il une estimation financière sur le coût d'un tel ouvrage ? Et sur quel bâtiment ?

Monsieur Olivier DUSSOPT

Il s'agit d'un bâtiment situé à gauche en montant la rue Boissy d'Anglas.

Monsieur Patrice FRAPPAT

S'agit-il de l'ex. magasin MELON, comme disent les Annonéens ?

Monsieur Olivier DUSSOPT

C'est un peu plus haut mais, comme les négociations sont ouvertes, nous ne pouvons pas être trop précis.

Monsieur Patrice FRAPPAT

S'agit-il d'un immeuble inoccupé ?

Monsieur Olivier DUSSOPT

Il est aujourd'hui, très largement inoccupé et le principal est totalement inoccupé.

Monsieur Patrice FRAPPAT

Est-ce que la loi permet la réquisition de ce bâtiment puisque les personnes propriétaires de l'immeuble n'y font rien ?

Monsieur Olivier DUSSOPT

Pas à mon sens, mais je vous vois venir Monsieur FRAPPAT.

Monsieur Patrice FRAPPAT

Vous avez compris ma question.

Monsieur Olivier DUSSOPT

Oui, mais pas à mon sens.

Madame Muriel REY

Je voulais dire simplement que sur la rue Boissy d'Anglas d'autres immeubles à vendre, certains ont été vendus il n'y a pas si longtemps et qui n'ont pas été préemptés.

Monsieur Olivier DUSSOPT

Je sais.

Madame Muriel REY

Je ne trouve pas cela très normal.

Monsieur Olivier DUSSOPT

Cela dépend, sauf que nous ne sommes pas en capacité de tout préempter.

Madame Muriel REY

Je trouve que l'on ne préempte pas assez et même pas du tout et récemment certains immeubles auraient dû être préemptés.

Monsieur Olivier DUSSOPT

Nous l'évoquerons en Commission.

Madame Muriel REY

Mais, êtes-vous d'accord avec cela ?

Monsieur Olivier DUSSOPT

Cela dépend de quels immeubles vous parlez.

Madame Muriel REY

Mais êtes-vous d'accord sur le fait que des bâtiments ont été vendus alors qu'ils auraient dû être préemptés.

Monsieur Olivier DUSSOPT

Le périmètre prévu dans le cadre de la convention qui nous permet de préempter facilement ne couvre pas forcément les immeubles que vous évoquez mais cela vous sera précisé.

Monsieur Claude FAURE

Les Architectes des Bâtiments de France détiennent déjà un sérieux palmarès sur Annonay pour les tracasseries, en 22 ans, ils nous ont usé 4 maires pour la réhabilitation de morceaux de la Chapelle Sainte Claire, ils ont bloqué la rénovation de la Ville pendant plus de 20 ans et là, ils vont nous bloquer pour des futilités, des maisons où la visibilité est inexistante.

Nous aurions voté pour cet achat si nous avions la possibilité de le démolir avec le reste, mais là, vous voulez le garder ? Le réhabiliter ? Je ne sais pas si le Préfet voudrait habiter là, il verrait ainsi la visibilité, le voisinage...

Je pense que ces gens là manquent d'un peu de travaux pratiques. Nous sommes donc désolés mais nous voterons donc contre car il n'est pas possible de démolir.

Monsieur Olivier DUSSOPT

Ne vous excusez pas, j'ai l'habitude.

Monsieur Marc-Antoine QUENETTE

Muriel REY avait évoqué le fait que l'on puisse visiter les installations de la régie municipale d'eau, serait-il possible que l'on organise, au niveau du Conseil, pour les personnes intéressées, une visite du quartier, avec une explication assez claire, îlot par îlot, afin de voir visuellement quel est le projet de la mairie et comprendre aussi, par rapport à votre propos précédent, ce qui a avancé, ce qui est décidé, ce qui ne l'est pas, ce qui est problématique, ce qui ne l'est pas, en fait, une visite guidée en quelque sorte.

Monsieur Olivier DUSSOPT

Cela a été fait à l'occasion de la signature de la convention mais je pense que Mesdames MAGAND et SCHERER s'emploieront à le rééditer.

Monsieur Marc-Antoine QUENETTE

Je vous remercie.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU la convention OPAH-RU du 13 juillet 2011,
VU la convention PNRQAD du 30 janvier 2012,
VU l'avis de France Domaine n°2013-010V0502 du 6 janvier 2014,

VU l'arrêté préfectoral n° 2014 043_0004 du 12 février 2014, déclarant d'utilité publique l'opération de restauration immobilière d'Annonay,

VU l'avis de la commission Cadre de vie, aménagement urbain, développement durable et emploi du 15 octobre 2014,

VU l'avis de la commission Administration générale, finances et personnel du 3 novembre 2014,

CONSIDERANT que l'acquisition de l'immeuble cadastré AN355 s'inscrit dans le projet de requalification urbaine de l'îlot Musée visé par la convention PNRQAD,

Après en avoir délibéré,

Par 25 voix votant pour :

M. Olivier DUSSOPT - Mme Antoinette SCHERER - M. Michel SEVENIER – Mme Eliane COSTE - M. Jean-Pierre VALETTE *(Par pouvoir à Mme SCHERER)* - Mme Aïda BOYER - M. François CHAUVIN - Mme Danielle MAGAND - M. Thierry CHAPIGNAC - Mme Juanita GARDIER *(Par pouvoir à Mme BOYER)* - M. Daniel MISERY *(Par pouvoir à Mme MAGAND)* - M. Denis LACOMBE - M. Alain GEBELIN - M. Patrick LARGERON - Mme Marie-Claire MICHEL - Mme Edith MANTELIN *(Par pouvoir à M. PLENET)* - Mme Valérie LEGENDARME - Mme Gracinda HERNANDEZ - Mme Stéphanie BARBATO – M. Matthieu CABANTOUS - M. Simon PLENET - Mme Julia FOLTRAN - Mme Cyrielle BAYON - M. Frédéric FRAYSSE - M. Anthony LAURENT.

Et par 7 voix votant contre :

M. Claude FAURE - Mme Michèle DEYGAS *(Par pouvoir à M. FAURE)* - Mme Murielle REY - M. Marc-Antoine QUENETTE - M. Eric PLAGNAT - Mme Isabelle FRANÇOIS - M. Patrice FRAPPAT.

DECIDE d'acquérir auprès de Mesdames Renée LAPRET, Marie-Noëlle LAPRET et Monsieur Albert LAPRET, la parcelle bâtie cadastrée section AN355 d'une surface au sol de 177 m², faisant l'objet d'un arrêté de DUP travaux.

APPROUVE cette acquisition au prix de 160 000 euros toutes indemnités comprises, l'évaluation de l'immeuble se faisant pour partie occupée.

DECIDE de prendre à la charge de la commune les frais liés à l'exécution des démarches liées aux actes.

CHARGE Monsieur le Maire ou son représentant d'effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

319. 2014 DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE - PRU DU ZODIAQUE - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE LA RÉGION RHÔNE-ALPES POUR L'AMÉNAGEMENT DE L'ALLÉE DE DÉOMAS

Madame Antoinette SCHERER, 1ère Adjointe, expose au Conseil Municipal que depuis 2010, le quartier du Zodiaque fait l'objet d'un vaste projet de requalification soutenu par l'Etat portant à la fois sur le bâti et sur les espaces extérieurs. La convention de projet de rénovation urbaine prévoit notamment la réalisation de travaux d'aménagement des futurs espaces publics du quartier par la commune. Ainsi, les accès au nord et au sud ont été améliorés, une nouvelle ouverture du quartier au sud a été créée.

Depuis mars 2013, les travaux d'aménagement se poursuivent. La Place des Etoiles et le square des enfants (dénommé Square Ripaille) ont été livrés. La frange ouest et les voiries, dont l'avenue Jean Moulin, sont en cours de finition. Les travaux de l'allée de Déomas démarreront début 2015.

La convention ANRU du Zodiaque signée en avril 2010 entre l'Etat, L'ANRU, la Région Rhône-Alpes, le département de l'Ardèche, la Caisse des Dépôts et de Consignations, VIVARAIS-HABITAT, la Foncière Logement et la commune d'Annonay fait apparaître les engagements financiers de chacun.

Ainsi, les aménagement réalisés par la commune sont inscrits dans la convention avec le financement prévisionnel suivant :

Dépenses	Montant
Coût de l'opération (en € HT)	3 656 453,00 €
Financement	
ANRU	419 538,00 €
Région Rhône-Alpes	1 190 043,00 €
CG07	177 021,00 €
Commune d'Annonay	1 869 851,00 €

A ce jour, la signature des marchés de travaux avec les entreprises a permis de stabiliser les estimations des coûts d'opération.

Plus particulièrement, les travaux de l'allée de Déomas (ligne A6 de la CONVENTION ANRU) ont été arrêtés à un montant de 827 486 € HT.

Dans le cadre de la convention ANRU, la région Rhône-Alpes soutient la commune dans la création de ce nouvel espace public à hauteur 425 550 €. Cette participation a été confirmée dans la convention de partenariat en faveur du programme de renouvellement urbain d'Annonay du 24 avril 2014, qui prolonge le délai de mise en œuvre du programme global et précise les conditions dans lesquelles la Région intervient.

Par conséquent, conformément à la convention ANRU du Zodiaque, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la demande de subvention auprès de la Région Rhône-Alpes pour les travaux d'aménagement de l'allée de Déomas.

Madame Isabelle FRANÇOIS

Je suis surprise qu'une demande de subvention soit encore présentée pour un quartier qui a notamment bénéficié de gros aménagements et des travaux très coûteux qui y ont été réalisés.

Je m'interroge sur l'utilité de dépenser encore de l'argent pour l'aménagement de cette allée. Je sais bien que cela est financé par la Région et que du coup, cela ne coûte rien mais quand même, n'y-a-t-il pas des économies à faire ?

Monsieur Olivier DUSSOPT

La Région en paie une partie, il est normal que nous lui demandions sa part.

Madame Isabelle FRANÇOIS

Je m'en réfère juste à votre Président qui a dit que quand c'était payé par l'Etat, cela ne coûtait rien.

Monsieur Olivier DUSSOPT

Si vous lisez le MONDE et l'EXPRESS aujourd'hui, vous verrez que cette phrase n'a pas été prononcée mais nous n'allons pas faire le debriefing.

Madame Isabelle FRANÇOIS

Effectivement, nous n'allons pas polémiquer.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU la convention ANRU du quartier du Zodiaque du 20 avril 2010 établie entre l'Etat, l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine, la Caisse des Dépôts et Consignations, la Région Rhône-Alpes, le département de l'Ardèche, l'Association Foncière Logement, l'Office départemental VIVARAIS-HABITAT et la commune d'Annonay, et ses avenants du 30 mars 2012 et 13 mars 2013,

VU la convention de partenariat en faveur du programme de renouvellement urbain d'Annonay du 24 avril 2014, établie entre la Région Rhône-Alpes, l'office public VIVARAIS-HABITAT, et la commune d'Annonay,

VU l'avis de la commission Cadre de vie, aménagement urbain, développement durable et emploi du 15 octobre 2014,

Après en avoir délibéré,

Par 30 voix votant pour :

M. Olivier DUSSOPT - Mme Antoinette SCHERER - M. Michel SEVENIER – Mme Eliane COSTE - M. Jean-Pierre VALETTE *(Par pouvoir à Mme SCHERER)* - Mme Aïda BOYER - M. François CHAUVIN - Mme Danielle MAGAND - M. Thierry CHAPIGNAC - Mme Juanita GARDIER *(Par pouvoir à Mme BOYER)* - M. Daniel MISERY *(Par pouvoir à Mme MAGAND)* - M. Denis LACOMBE - M. Alain GEBELIN - M. Patrick LARGERON - Mme Marie-Claire MICHEL - Mme Edith MANTELIN *(Par pouvoir à M. PLENET)* - Mme Valérie LEGENDARME -Mme Gracinda HERNANDEZ - Mme Stéphanie BARBATO - M. Matthieu CABANTOUS - M. Simon PLENET - Mme Julia FOLTRAN - Mme Cyrielle BAYON - M. Frédéric FRAYSSE - M. Anthony LAURENT - M. Claude FAURE - Mme Michèle DEYGAS *(Par pouvoir à M. FAURE)* - Mme Murielle REY - M. Marc-Antoine QUENETTE - M. Eric PLAGNAT.

Par 1 voix votant contre :

Mme Isabelle FRANÇOIS.

Et par 1 voix s'abstenant :

M. Patrice FRAPPAT.

SOLLICITE les subventions auprès de la Région Rhône-Alpes pour les travaux d'aménagement de l'allée de Déomas (ligne A6 de la convention ANRU) dans le cadre du projet de rénovation urbaine du Zodiaque (PRU).

CHARGE Monsieur le Maire ou son représentant d'effectuer toutes les démarches nécessaires et signer tous les documents relatifs à l'exécution de la présente délibération.

Espaces publics

320. 2014 ESPACES PUBLICS - TRAVAUX D'ÉLARGISSEMENT DES TROTTOIRS DU VIADUC DE LA RD 206A - APPROBATION DE LA CONVENTION POUR PARTICIPATION FINANCIÈRE DE LA COMMUNE D'ANNONAY

Madame Antoinette SCHERER, 1ère Adjointe, indique au Conseil Municipal que la RD 206A franchit la Deûme dans la ville d'Annonay, par un viaduc de 100 m d'ouverture construit en 1978.

Le Conseil Général de l'Ardèche a prévu, dans le cadre de l'entretien régulier de cet ouvrage, le remplacement des joints de chaussée arrivés en fin de vie et la reprise des glissières béton endommagées à l'approche du giratoire.

A la demande de la commune d'Annonay et afin d'améliorer les conditions de la circulation importante des piétons sur l'ouvrage, le département a projeté de réaliser en complément, l'élargissement du trottoir coté aval du pont.

L'ensemble des travaux sur le trottoir aval est estimé à 60 720 €TTC.

Le Département de l'Ardèche prend en charge la maîtrise d'ouvrage et la réalisation des travaux à effectuer pour cette opération. Une participation financière de la commune est en revanche convenue dans le cadre des travaux.

A cet effet, une convention entre le Département de l'Ardèche et la commune d'Annonay est établie.

Celle-ci précise les termes et les modalités de la répartition entre les deux parties à savoir 49 313 € TTC pour la ville et 11 407€ pour le département. Ces montants pourront être ré-évalués après facturation des travaux.

Madame Antoinette SCHERER

En marge de cela et afin que cela soit rectifié, je voudrais signaler une petite coquille de copié/collé dans la convention et notamment dans la répartition financière puisque le prorata des autres dépenses selon le besoin demandé par la commune d'élargissement de trottoir fixé forfaitairement à 0,85 %, il faut lire ensuite, 130 m sur un total de 165 m soit 28/38è des autres dépenses.

Madame Isabelle FRANÇOIS

Je m'abstiendrai sur le vote de cette délibération, non pas pour l'élargissement du trottoir que je trouve légitime mais je trouve dommage qu'un garde-corps n'ait pas été prévu.

En effet, du côté où les travaux ont été réalisés, le trottoir a été élargi mais de l'autre côté, j'aurais souhaité l'installation d'un garde-corps car énormément de gens se suicident à cet endroit et je pense qu'il aurait été légitime de le sécuriser.

Monsieur Olivier DUSSOPT

Cela fait partie des discussions...

Monsieur Frédéric FRAYSSE
Intervention hors micro.

Monsieur Olivier DUSSOPT

Monsieur FRAYSSE, vous n'avez pas la parole. Cela fait partie des discussions que nous avons avec le Conseil Général pour une deuxième phase de travaux.

Madame Isabelle FRANÇOIS

Je vous remercie.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le projet de convention entre le Département de l'Ardèche et la ville d'Annonay ci-annexé,

VU l'avis de la commission Cadre de vie, aménagement urbain, développement durable et emploi du 15 octobre 2014,

VU l'avis de la commission Administration générale, finances et personnel du 3 novembre 2014

Après en avoir délibéré,

Par 31 voix votant pour :

M. Olivier DUSSOPT - Mme Antoinette SCHERER - M. Michel SEVENIER – Mme Eliane COSTE - M. Jean-Pierre VALETTE *(Par pouvoir à Mme SCHERER)* - Mme Aïda BOYER - M. François CHAUVIN - Mme Danielle MAGAND - M. Thierry CHAPIGNAC - Mme Juanita GARDIER *(Par pouvoir à Mme BOYER)* - M. Daniel MISERY *(Par pouvoir à Mme MAGAND)* - M. Denis LACOMBE - M. Alain GEBELIN - M. Patrick LARGERON - Mme Marie-Claire MICHEL - Mme Edith MANTELIN *(Par pouvoir à M. PLENET)* - Mme Valérie LEGENDARME - Mme Gracinda HERNANDEZ - Mme Stéphanie BARBATO - M. Matthieu CABANTOUS - M. Simon PLENET - Mme Julia FOLTRAN - Mme Cyrielle BAYON - M. Frédéric FRAYSSE - M. Anthony LAURENT - M. Claude FAURE - Mme Michèle DEYGAS *(Par pouvoir à M. FAURE)* - Mme Murielle REY - M. Marc-Antoine QUENETTE - M. Eric PLAGNAT - M. Patrice FRAPPAT.

Et par 1 voix s'abstenant :

Mme Isabelle FRANÇOIS.

APPROUVE les termes de la convention pour la participation financière de la commune d'Annonay dans le cadre des travaux d'élargissement du trottoir du viaduc de la RD206A.

AUTORISE Monsieur le Maire ou l'élu en charge de ce dossier, sur la base des termes mentionnés, à finaliser et à signer ladite convention dont le projet est annexé à la présente délibération.

DECIDE D'IMPUTER les dépenses correspondantes sur le budget principal de la ville.

AUTORISE Monsieur le Maire ou l'élu en charge de ce dossier à signer toutes pièces afférentes à ce dossier et le **CHARGE** de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

321. 2014 ESPACES PUBLICS - TRAVAUX DE CONFORTEMENT DU RUISSEAU DE VARAGNES - APPROBATION DE LA REALISATION DES TRAVAUX ET DEMANDE DE SUBVENTION

Madame Antoinette SCHERER

Avant même de débuter la présentation de cette délibération, je voudrais préciser que Monsieur VALETTE qui m'a donné son pouvoir, ne participera pas au vote de celle-ci.

Madame Antoinette SCHERER, 1ère Adjointe, indique au Conseil Municipal que depuis fin 2013, le ruisseau de Varagnes se trouve dans un état de déstabilisation très avancé et connaît une dégradation rapide (incision et autres encoches érosives en amont). Il présente également un danger vis-à-vis de la circulation routière au droit de la rue Louis et Laurent Seguin ainsi qu'un risque de déstabilisation important de la voirie et des réseaux présents en accotement.

En cas de phénomènes météorologiques exceptionnels, un débordement du ruisseau n'est pas à exclure notamment vis à vis des capacités hydrauliques des passages busés présents sur le linéaire. Il est donc nécessaire d'envisager une intervention à très court terme afin de remédier à cette situation.

Dans le cadre de l'assistance technique et administrative pour la gestion des milieux aquatiques, apportée à ses communes adhérentes, le Syndicat des Trois Rivières a élaboré une proposition d'aménagements pour la stabilisation des profils en long et en travers du ruisseau de Varagnes.

Cette proposition d'aménagements a été partiellement établie sur la base de l'AVP élaboré par le bureau d'études SAFEGE mandaté par la commune d'Annonay le 4 décembre 2012.

La solution technique proposée consiste en la stabilisation des profils en long et en travers du ruisseau de Varagnes (mise en place de 23 rampes de fond en blocs rocheux) ainsi qu'un confortement des entonnements et exutoires des 3 passages busés présents sur le site et une réfection partielle des radiers béton dégradés (principalement chemin de Mirecouly).

La pose d'un géotextile biodégradable en fibre de coco ainsi qu'une végétalisation des talus par la mise en place de boutures de saules et un ensemencement approprié permettront d'accroître la stabilité des berges, de réduire les vitesses des écoulements et de permettre une meilleure intégration paysagère de l'aménagement.

La durée de l'opération est comprise entre 6 et 8 semaines (hors période de préparation).

Les travaux seront programmés durant le 1er semestre 2015. Le phasage est le suivant :

- Novembre 2014 : Dossier de subventions
- Décembre 2014 : Convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage
- Novembre 2014 : Lancement de la consultation
- 2e trimestre 2015 : Travaux

Il s'agit d'une opération estimée à 184 314,50 € HT (certains éléments techniques, non connus à ce jour peuvent faire évoluer le coût de l'opération (réseaux).Le plan de financement de cette opération est le suivant :

PLAN DE FINANCEMENT

Projet de stabilisation des profils en long et en travers du ruisseau de Varagnes

INTITULE	CHARGES		INTITULE	PRODUITS
ETUDES			**SUBVENTIONS (<= 80%)**	
Relevé topographique	1 814,50 €			
sous total études	**1 814,50 €**		ETAT (50% de 184 314,50 €)	92 157,25 €
			CG07 (30% de 184 314,50 €)	55 294,35 €
AMO				
AMO SYNDICAT DES 3 RIVIERES	7 500,00 €		**sous total participations**	**147 451,60 €**
sous total MOE	**7 500,00 €**			
TRAVAUX DE STABILISATION DU RUISSEAU DE VARAGNE	175 000,00 €			
sous total travaux	**175 000,00 €**		**autofinancement**	**36 862,90 €**
TOTAUX DEBITS	**184 314,50 €**		**TOTAUX CREDITS**	**184 314,50 €**

** toutes les sommes sont en euros HT*

Afin de financer cette opération, la commune d'Annonay prévoit un autofinancement à hauteur de 36 862,90 € et sollicite une subvention auprès du Ministère de l'Intérieur au titre des Travaux Divers d'Intérêt Local et du Conseil Général de l'Ardèche dans le cadre du contrat Ardèche Terre d'Eau.

Les subventions de l'Agence de l'Eau et de la Communauté d'agglomération ne sont pas mobilisables pour ce type de travaux.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU l'avis de la commission Cadre de vie, aménagement urbain, développement durable et emploi du 15 octobre 2014,

VU l'avis de la commission Administration générale, finances et personnel du 3 novembre 2014,

Après en avoir délibéré,

Par 31 voix votant pour :

M. Olivier DUSSOPT - Mme Antoinette SCHERER - M. Michel SEVENIER – Mme Eliane COSTE - Mme Aïda BOYER - M. François CHAUVIN - Mme Danielle MAGAND - M. Thierry CHAPIGNAC - Mme Juanita GARDIER *(Par pouvoir à Mme BOYER)* - M. Daniel MISERY *(Par pouvoir à Mme MAGAND)* - M. Denis LACOMBE - M. Alain GEBELIN - M. Patrick LARGERON - Mme Marie-Claire MICHEL - Mme Edith MANTELIN *(Par pouvoir à M. PLENET)* - Mme Valérie LEGENDARME Mme Gracinda HERNANDEZ - Mme Stéphanie BARBATO - M. Matthieu CABANTOUS - M. Simon PLENET - Mme Julia FOLTRAN - Mme Cyrielle BAYON - M. Frédéric FRAYSSE - M. Anthony LAURENT - M. Claude FAURE - Mme Michèle DEYGAS *(Par pouvoir à M. FAURE)* - Mme Murielle REY - M. Marc-Antoine QUENETTE - M. Eric PLAGNAT - Mme Isabelle FRANÇOIS - M. Patrice FRAPPAT.

Ne prenant pas part au vote :

M. Jean-Pierre VALETTE (*qui a donné pouvoir à Mme SCHERER pour cette séance*).

SOLLICITE, dans le cadre des travaux susmentionnés, une subvention auprès du Ministère de l'Intérieur et du Conseil Général.

SE SUBSTITUE au Syndicat des Trois Rivières pour percevoir l'aide du Conseil Général.

APPROUVE les propositions techniques présentées par le Syndicat des Trois Rivières, portant sur les travaux de confortement du ruisseau de Varagnes et ce, conformément aux pièces techniques ci-annexées.

AUTORISE Monsieur le Maire ou l'élu en charge de ce dossier à engager les travaux nécessaires d'aménagement du ruisseau de Varagnes.

INSCRIT les dépenses et les recettes correspondantes sur le budget principal de la ville de l'année 2015.

AUTORISE Monsieur le Maire ou l'élu en charge de ce dossier à signer toutes pièces afférentes à ce dossier et le **CHARGE** de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

Présentation des schémas de principe des aménagements proposés pour la stabilisation des profils en long et en travers du ruisseau de Varagnes

Localisation des aménagements

Syndicat des 3 rivières

Ruisseau de Varagnes
Commune d'Annonay
Proposition technique d'aménagements

Octobre 2013

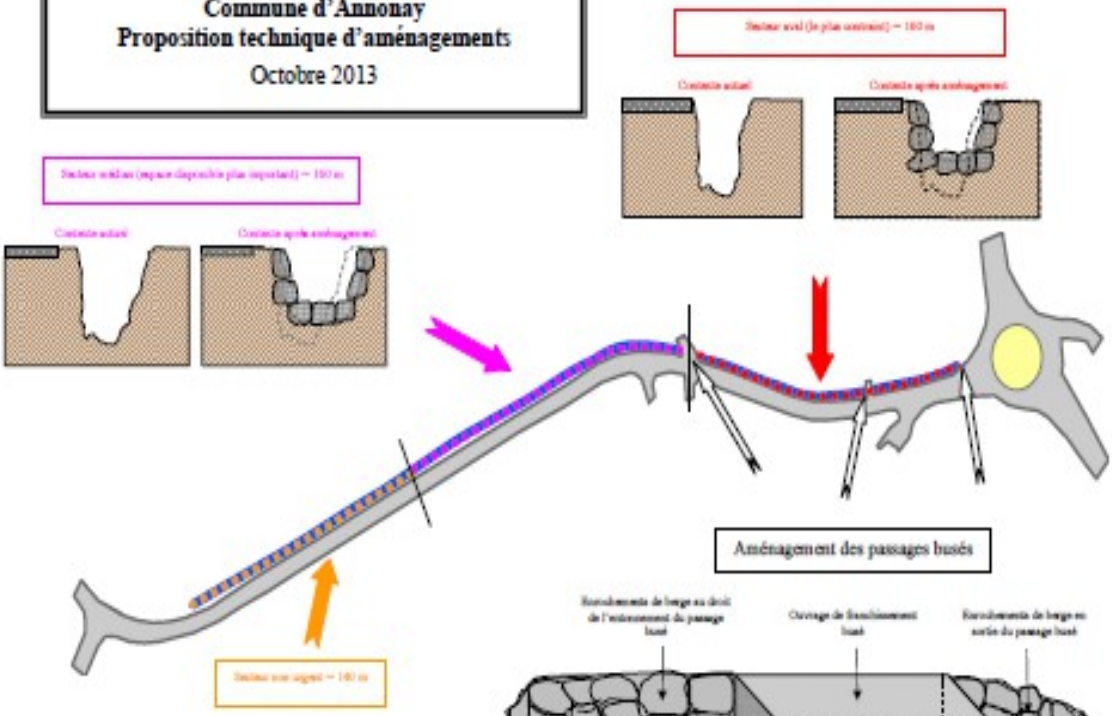

Aménagement des passages busés

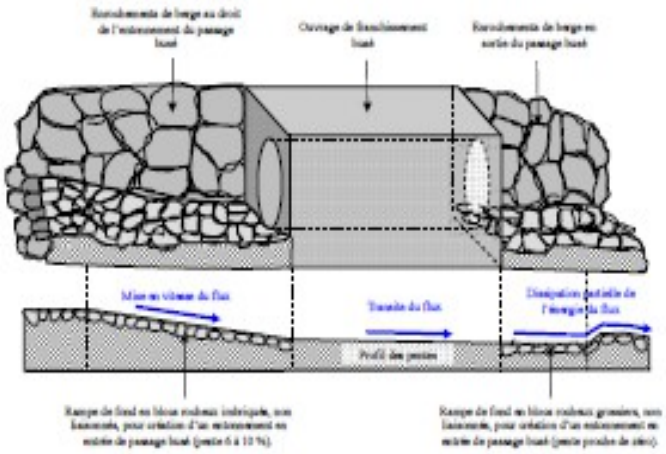

Schéma de principe des rampes de fond pour calage du profil en long du fossé

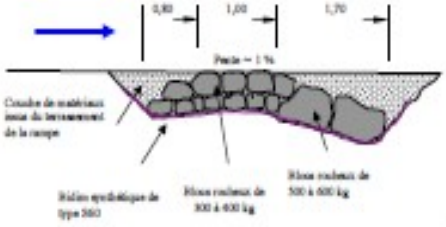

Principe d'aménagement général du lit

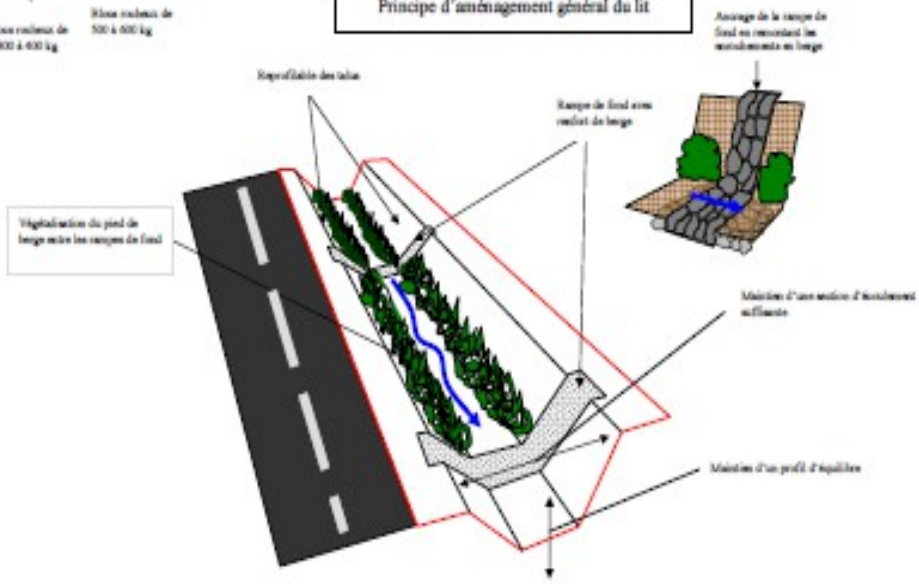

322. 2014 ESPACES PUBLICS - INSTALLATION DE CONTENEURS - HAMEAU DE TOISSIEU ET PLACE DES CORDELIERS ET ABORDS - APPROBATION DES CONVENTIONS VALANT OFFRE DE CONCOURS ET À INTERVENIR AVEC LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BASSIN D'ANNONAY

Madame Antoinette SCHERER, 1ère Adjointe, rappelle au Conseil Municipal que la compétence déchets des ménages relève de la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Annonay laquelle a :

➔ d'une part, par délibération du 10 mai 2012, attribué le marché de fourniture et la pose de conteneurs à la société PLASTIC OMNIUM,

➔ d'autre part, par délibération du 28 juin 2012, approuvé les termes de la convention- type d'implantation des îlots de propreté et du fonds de concours des communes adhérentes dès lors qu'il y a un surcoût lié à la pose de conteneurs semi-enterrés ou enterrés.

Dans le cadre du changement de collecte sur Annonay et sa périphérie, il a été décidé d'installer de nouveaux conteneurs semi-enterrés ou enterrés :

Au Hameau de Toissieu

3 conteneurs de tri semi-enterrés ont été mis en place (1 pour le verre, 1 pour le papier-cartons et 1 conteneur de tri d'emballage recyclable).

Le surcoût des 3 conteneurs semi-enterrés est de 7 740 € TTC (soit 2 560 € TTC pour le conteneur de tri pour le verre) et 2 590 € TTC par conteneur de tri pour les corps plats et les corps creux.

Sur la Place des Cordeliers et ses abords

En ce qui concerne ce périmètre, il a été mis en place :

➔ 9 conteneurs d'ordures ménagères,
➔ 3 conteneurs de tri pour le verre,
➔ 2 conteneurs de tri papier-cartons,
➔ 2 conteneurs de tri d'emballage recyclable.

Le total pour la solution de conteneurs enterrés est de 36 260 € TTC.

Pour chaque type de conteneur enterré le surcoût est de :

➔ 1 300 € TTC pour 1 conteneur Omr,
➔ 3 560 € TTC pour 1 conteneur de tri pour le verre,
➔ 3 470 € TTC pour une colonne enterrée pour les corps plats,
➔ 3 470 € TTC pour une colonne enterrée pour les corps creux.

Afin que la commune d'Annonay contribue financièrement, il convient de signer avec la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Annonay la convention d'offre de concours pour chacun des sites.

Madame Isabelle FRANÇOIS

Je m'opposerai encore et toujours à l'installation de ces containers qui compliquent la vie des Annonéens.

Je reste néanmoins dans l'attente d'une baisse significative de la taxe des ordures ménagères car nos concitoyens subissent la double peine à savoir, se trimballer leurs poubelles régulièrement ainsi qu'une taxe de ramassage des poubelles à payer, je souhaiterais donc à nouveau m'opposer à ces installations.

Monsieur Olivier DUSSOPT

La taxe n'est pas une taxe de ramassage des ordures ménagères mais une taxe de traitement des ordures ménagères, ce qui nuance un peu votre propos.

Monsieur Eric PLAGNAT

Effectivement, nous constatons que le nouveau système de collecte des déchets des ménages ne fonctionne pas bien. Les points d'apports sont sales, des poubelles sont posées à côté.

Certains effectivement, doivent transporter les poubelles dans les voitures sur de longues distances et, sur les aspects de points d'apports sales, les poubelles posées à côté, l'incivisme n'explique pas tout même s'il y en a une partie.

Certains systèmes à bascule sont hors d'usage, avec des éléments déjà cassés.

Comme je l'ai dit en Commission, l'information a été partielle et/ou mal comprise, elle s'est faite avec un peu de retard.

Il nous semble d'ailleurs nécessaire, même si nous n'approuvons pas le système actuel tel qu'il fonctionne aujourd'hui malgré tout, de relancer une campagne de communication avec plus d'explications. Je prendrai un exemple simple que l'on voit dans la réalité, les containers sont limités pour la taille des sacs et cette info est peu ou mal connue mais en tous cas, on voit des sacs beaucoup plus gros à l'intérieur.

Mais au-delà de ces aspects techniques, il y a un vrai problème de conception plus global. Si l'on prend quelques exemples très concrets pour les Annonéens, nous avons au delà du transport des poubelles évoqué, la problématique de l'apport pour les personnes les plus âgées ou dépendantes, qui ne semble pas être traitée de manière satisfaisante à ce jour.

Sur certains points d'apports, on trouve des containers pour les déchets des ménages, c'est le cas aux Cordeliers et pour le verre mais pas pour les papiers cartons et emballages, cela est une vraie problématique, on vient pour amener ses poubelles et en même temps, il faut refaire un voyage un peu plus loin pour amener les éléments du tri sélectif. Une logique plus cohérente aurait été de tout grouper. Il n'est pas possible aujourd'hui, de tout poser au même endroit.

Se pose aussi le problème des cartons pour les commerçants, aggravé par la fermeture de la déchetterie le lundi qui rend les choses très compliquées et, puisque c'est leur jour de fermeture, les pénalise forcément.

S'il y a vraiment un jour de fermeture à instaurer, ce n'est pas le lundi. Je ne sais pas si vous êtes déjà allés à la déchetterie le mardi mais, c'est l'horreur totale avec parfois deux heures d'attente pour déposer quelques déchets. Il y a donc une vraie problématique globale sur le système déchetterie/collecte des ordures ménagères.

Nous avons un nouveau système que vous avez choisi et qui s'avère compliqué. A ce jour, il fonctionne mal et laisse de côté les problématiques que je viens d'évoquer et qui doit être revu en urgence, à défaut de pouvoir revenir en arrière.

Monsieur Marc Antoine QUENETTE

Je vais simplifier votre travail Monsieur le Maire, en répondant indirectement à Madame FRANÇOIS, la délibération que vous nous proposez aujourd'hui, si je le comprends bien, s'inscrit dans la droite ligne de celle que nous avons eue à la Communauté d'Agglomération et qui augmentait de 30 % le budget général, par rapport au budget initial que vous aviez proposé sur la collecte.

Monsieur Olivier DUSSOPT

Non.

Monsieur Marc Antoine QUENETTE

Alors ce n'était pas dans les 30 % d'augmentation ?

Monsieur Olivier DUSSOPT

Non.

Monsieur Marc Antoine QUENETTE

En fait, il y a eu 30 % d'augmentation en plus de coût et que l'on a voté en Conseil de Communauté par rapport au budget initial...

Monsieur Olivier DUSSOPT

Excusez-moi je vous interromps, il m'est précisé par ailleurs que si, vous avez donc raison pour les 30 %.

Par contre, la convention que nous votons aujourd'hui est liée au fait que la Communauté d'Agglomération a mis en place un système avec des bacs pour les points d'apports volontaires et que, lorsqu'une commune membre de la Communauté d'Agglomération fait le choix d'un système plus qualitatif soit par semi-enterré, soit par colonne de tri totalement enterrée, elle paie le surcoût mais, dans la mesure où c'est la Communauté d'Agglomération qui doit payer la totalité et que nous la remboursons, les 30 % intègrent le surcoût que l'on peut qualifier de volontaire pour des questions esthétiques ou pratiques.

Monsieur Marc Antoine QUENETTE

Vous confirmez donc le fait qu'il y a eu 30 % de surcoût par rapport à l'initial et cela fait partie des 30 % de surcoût que la Ville d'Annonay rembourse à la Communauté d'Agglomération de façon à ce que les choix de la Ville d'Annonay ne pénalisent pas les autres communes de la Communauté d'Agglomération.

Ainsi, 30 % de dépassement de budget, je pense que l'on ne peut pas croire raisonnablement à courte échéance que la taxe de traitement des ordures ménagères baissera vu le problème de maîtrise de coût.

Finalement, je vous pose une question mais je suis prêt à prendre le pari, on m'avait dit en Commission Déchets à la Communauté d'Agglomération que le dernier passage, pour la fin de la ville, aux points d'apports volontaires dans la Ville d'Annonay sera effectué en début d'année, personnellement, je prends le pari que vous allez devoir le repousser après les élections de mars de façon à ne pas « polluer » les élections par le mécontentement qui va naître du passage aux points d'apports volontaires notamment sur des zones difficiles en centre-ville, de la ville d'Annonay mais nous verrons ce que va nous dire le Président de la Communauté d'Agglomération.

Monsieur Patrice FRAPPAT

Les déchets sont aussi un des enjeux de la transition écologique, réduire les déchets, le gaspillage et donc, dans ce cadre là on demande un effort aux citoyens et pourquoi pas, je trouve plutôt intéressant effectivement de responsabiliser par le fait de devoir transporter ses déchets et se rendre compte que l'on pourrait améliorer cela avec l'idée, éventuellement du compostage collectif, cela existe dans certaine communes, c'est-à-dire pouvoir trier, aller jusqu'au tri le plus avancé et du coup, on rend un service réduit au citoyen, du fait du regroupement des containers, la taxe devrait donc logiquement baisser.

De plus, dans la pratique, nous sommes un peu obligés de faire le constat comme l'a évoqué Monsieur PLAGNAT, qu'effectivement, nous voyons des dépôts sauvages d'encombrants aussi, la logique qui était celle peut-être de la DSP conduite avec PLASTIC OMNIUM, je ne sais pas trop au courant, mais en tous cas la solution technique choisie pose de nombreux problèmes. Je pense notamment à la taille d'accès et d'accessibilité des contenants lesquels me semblent inadaptés. Maintenant, nous sommes dans l'expertise d'usage, c'est toujours pareil et lorsqu'on essaie, on se rend compte qu'au niveau du dimensionnement du contenant et de l'accessibilité, et de la manœuvre, ce n'est pas si facile que cela.

J'ai pu voir par exemple en Italie, d'autres systèmes, à pied, qui sont beaucoup plus démultipliés, qui fonctionnent beaucoup plus facilement pour différents types de personnes qui ont sûrement des difficultés à y accéder.

Quelque part, nous constatons que cela encourage les dépôts sauvages autour des containers. Ne serait-il pas aussi possible, dans l'aménagement, d'imaginer qu'assez régulièrement, puisque le service rendu a été réduit, on mette à côté de ces containers là, un container pour les encombrants, de manière à ce que les gens effectivement, ne déposent pas en sauvages, autour car cela va forcément créer des problèmes.

Monsieur Simon PLENET

Je souhaiterais rappeler l'essentiel de la délibération lequel porte effectivement sur la prise en compte des surcoûts liés aux demandes que pouvaient exprimer les communes lorsqu'elles voulaient une plus-value sur l'équipement mis en place et notamment, que cela soit pour installer des containers des OM enterrés et semi-enterrés, ce qui a donc été choisi pour Toissieu et les Cordeliers.

La question sur le dispositif mis en place a déjà été évoquée, je rappellerai également qu'il s'agit d'une délibération de 2009 et, lorsque vous dites VOUS, je dirais plutôt NOUS car vous avez aussi voté cette délibération qui visait à la mise en place de ces îlots de propreté.

Je ne veux pas refaire l'historique, nous en avons parlé à plusieurs reprises, je rappellerai simplement que les emplacements ont été discutés, nous avons mené une vingtaine de réunions publiques sur l'ensemble du territoire de l'agglomération. Il reste encore le centre-ville d'Annonay à équiper au cours du 1er semestre 2015.

Je voudrais quand même préciser et je le constate comme vous, effectivement il y a des incivilités autour des points d'apports volontaires mais qui n'est rien d'autre que la concentration des incivilités que l'on rencontrait déjà précédemment.

Si vous avez l'habitude de circuler sur certains secteurs d'Annonay, vous pouvez voir presque tous les jours des poubelles déposées dans les rues, des encombrants, du frigo au canapé, ne serait-ce encore que pas très loin de la mairie, il y en avait encore hier aussi, le problème réside dans la concentration des incivilités.

Face à ce constat, un travail de sensibilisation est mené puisque nous avons deux ambassadeurs de tri qui rencontrent les citoyens justement sur les quartiers où l'on peut constater ces incivilités.

Nous procédons également à des actions de répression puisque nous sommes à ce jour, à près d'une centaine de verbalisations menées par la police municipale, ils sont donc sur le terrain et, c'est bien en actionnant ces deux leviers, à la fois la sensibilisation et la répression que nous arriverons à faire en sorte que tout simplement, le passage en semi-enterré sur Annonay se déroule comme dans les autres communes, il y a un temps d'adaptation je le reconnais mais progressivement, les choses rentrent dans l'ordre et cela se passe plutôt bien.

Pour ce qui est des cartons, les commerçants n'ont pas forcément l'obligation d'amener les cartons en déchetterie puisqu'un ramassage de cartons est organisé le mercredi et cela, spécifiquement sur la ville d'Annonay.

Après, je l'ai bien noté et effectivement nous avons eu des retours en ce sens, la difficulté est que nous avons réorganisé le service lié à l'ouverture de la déchetterie de Villevocance, il a donc fallu choisir entre fermer le samedi ou le lundi, nous avons fermé pour l'instant le lundi mais, nous ré-étudierons les ouvertures à la rentrée prochaine afin justement, de prendre en considération les préoccupations des commerçants du bassin.

Monsieur Claude FAURE

Pourquoi attendre la rentrée prochaine pour modifier les horaires et ne pas le faire en cours d'année ?

Monsieur Simon PLENET

Nous pouvons modifier les horaires mais cela signifie embaucher du personnel Monsieur FAURE.

Monsieur Claude FAURE
Intervention hors micro.

Monsieur Eric PLAGNAT

Vous mentionnez des problèmes de réaffectation de personnel qui peuvent au moins se faire notamment s'il y a moins de ramassage mais, vous parliez du samedi ou du lundi, je crois que ni le samedi, ni le lundi ne sont des jours de fermeture acceptables de la déchetterie et cela pour diverses raisons, le lundi, il faut qu'au moins une déchetterie soit ouverte, cela est un vrai souci.

Vous n'avez pas répondu sur les problématiques de communication et les retards assez inexplicables, les problèmes de matériels, certains sont compliqués et d'autres déjà en panne, la problématique de l'apport par les personnes âgées et/ou personnes dépendantes n'est pas réglée, je réitère donc ma question.

J'ai aussi été surpris dans votre réponse, alors que vous n'avez pas du coup répondu à Marc-Antoine QUENETTE sur d'autres points, d'une part, le surcoût de 30 % qui se répercute aujourd'hui sur la Ville d'Annonay par cette délibération.

Et d'autre part, vous évoquez le premier semestre alors qu'il a toujours été question d'un règlement définitif sur Annonay au premier trimestre et opportunément, je comprendrais que cela ne soit pas très électoraliste début 2015 mais je vois qu'effectivement, Marc-Antoine QUENETTE risque fort de gagner son pari et j'attends des réponses précises à tous les points que je viens d'évoquer.

Monsieur Simon PLENET

J'explique en réunion publique que nous pouvons demander tous les services que l'on veut mais après, il faut les payer. Aussi, à un moment donné, où place-t-on l'équilibre entre le service rendu aux usagers et le coût ?

S'agissant des personnes âgées ou qui ont des difficultés, ce problème dépasse complètement celui des déchets, soit il s'agit de personnes indépendantes et elles ont la capacité à véhiculer leurs déchets comme elles vont faire leurs courses soit, il s'agit d'une problématique de dépendance et, dans ce cadre là, elles ont une aide à domicile ou un accompagnement prévu notamment par les aides du Conseil Général.

S'agissant de la communication...

Monsieur Eric PLAGNAT
Intervention hors micro.

Monsieur Simon PLENET

Monsieur PLAGNAT, à un moment donné je veux bien que l'on refasse le débat que nous avons eu en Conseil Communautaire...

Monsieur Eric PLAGNAT
Intervention hors micro.

Monsieur Olivier DUSSOPT

Monsieur PLAGNAT vous n'avez pas la parole...

Monsieur Eric PLAGNAT
Intervention hors micro.

Monsieur Olivier DUSSOPT

Monsieur PLAGNAT vous n'avez pas la parole...

Monsieur Eric PLAGNAT
Intervention hors micro.

Monsieur Olivier DUSSOPT

Monsieur PLAGNAT... Monsieur PLAGNAT... Monsieur PLAGNAT et tous les autres, vous n'avez pas la parole, je vous informe et vous rappelle que le corps de cette délibération n'est pas un surcoût comme vous le sous-entendez Monsieur QUENETTE mais, la prise en charge par la Ville des prestations supplémentaires que nous avons demandées en matière d'esthétique, Madame FRANÇOIS a demandé la parole, je lui la donnerai et ensuite, je passerai au vote, tout le monde s'étant largement exprimé sur le sujet.

Monsieur Simon PLENET

Juste pour terminer concernant de la campagne de communication, je vous rappelle que des plaquettes ont été distribuées dans l'ensemble des boîtes à lettres, des articles de presse ont été publiés, une information parue dans le bulletin municipal, cela est publié sur le site internet de la Ville, nous avons organisé des réunions publiques après, je veux bien que l'on n'ait peut-être pas fait suffisamment mais je ne sais pas alors où l'on arrête le curseur.

On peut toujours faire plus de communication, on peut refaire une distribution de plaquettes mais nous avons choisi de cibler là où il y a des problèmes afin de pouvoir justement rencontrer les personnes qui peuvent être soit en manque d'informations, soit qui ont des comportements qui ne respectent pas les règles et donc, les ambassadeurs de tri sont présents tous les jours sur le terrain et interviennent, voilà donc pour ce qui est des problématiques de communication.

Si je peux me permettre, s'agissant du coût comme l'a dit Monsieur le Maire, il ne s'agit pas d'un coût supplémentaire mais il s'agit bien de prestations supplémentaires demandées par Annonay et cela a aussi été le cas dans d'autres communes et concernant le budget et les économies que nous pourrons faire sur le service, nous pourrons le voir et en débattre lors du budget de la Communauté d'Agglomération et notamment lors du vote de la tonne.

Monsieur Eric PLAGNAT
Intervention hors micro.

Monsieur Olivier DUSSOPT

Monsieur PLAGNAT vous n'avez toujours pas la parole...

Madame Isabelle FRANÇOIS

Je souhaiterais simplement dire que le problème ne vient pas de la communication mais du système en lui-même qui n'est pas bon.

Dire que les personnes âgées peuvent y aller facilement c'est entièrement faux, je connais des personnes qui ne sont pas forcément dépendantes, qui n'ont pas d'aide mais qui ont, ne serait-ce qu'une canne et qui ne peuvent porter leurs poubelles d'un côté comme de l'autre.

Je trouve également que les systèmes ne sont pas appropriés pour les personnes handicapées ce que l'on demande de mettre aux normes et cela, nous en avons parlé à la Communauté d'Agglomération, je n'y reviendrai donc pas.

Je souhaiterais aussi que les horaires d'ouverture de la déchetterie soient revus, serait-il possible d'ouvrir le dimanche matin ?

Un brouhaha général se fait entendre dans la salle.

Madame Isabelle FRANÇOIS

Je suis désolée mais cela se fait dans certaines villes et cela simplifie la vie de beaucoup de personnes car, lorsque vous travaillez le samedi et le lundi, la déchetterie est impossible à utiliser.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU les délibérations de la Communauté de Communes du Bassin d'Annonay des 10 mai et 28 juin 2012,

VU l'avis de la commission Cadre de vie, aménagement urbain, développement durable et emploi du 15 octobre 2014,

VU l'avis de la commission Administration générale, finances et personnel du 3 novembre 2014,

VU les projets de conventions annexés à la présente délibération,

Après en avoir délibéré,

Par 26 voix votant pour :

M. Olivier DUSSOPT - Mme Antoinette SCHERER - M. Michel SEVENIER – Mme Eliane COSTE - M. Jean-Pierre VALETTE *(Par pouvoir à Mme SCHERER)* - Mme Aïda BOYER - M. François CHAUVIN - Mme Danielle MAGAND - M. Thierry CHAPIGNAC - Mme Juanita GARDIER *(Par pouvoir à Mme BOYER)* - M. Daniel MISERY *(Par pouvoir à Mme MAGAND)* - M. Denis LACOMBE - M. Alain GEBELIN - M. Patrick LARGERON - Mme Marie-Claire MICHEL - Mme Edith MANTELIN *(Par pouvoir à M. PLENET)* - Mme Valérie LEGENDARME - Mme Gracinda HERNANDEZ - Mme Stéphanie BARBATO - M. Matthieu CABANTOUS - M. Simon PLENET - Mme Julia FOLTRAN - Mme Cyrielle BAYON - M. Frédéric FRAYSSE - M. Anthony LAURENT - M. Patrice FRAPPAT.

Par 1 voix votant contre :

Mme Isabelle FRANÇOIS.

Et par 5 voix s'abstenant :

M. Claude FAURE - Mme Michèle DEYGAS *(Par pouvoir à M. FAURE)* - Mme Murielle REY - M. Marc-Antoine QUENETTE - M. Eric PLAGNAT.

ACCEPTE l'installation de 3 conteneurs semi-enterrés pour le tri sélectif à Toissieu et de 16 conteneurs enterrés sur la Place des Cordeliers et ses abords, comme détaillée ci-dessus et ce, conformément aux modalités précisées dans chacune des conventions.

APPROUVE les termes des conventions à intervenir avec la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Annonay et relatives à la participation financière de la commune d'Annonay.

AUTORISE Monsieur le Maire ou l'élu en charge de ce dossier, sur la base des termes mentionnés, à finaliser et à signer lesdites conventions dont les projets sont annexés à la présente délibération.

Questions diverses

Aucune question diverse n'étant formulée par l'assemblée et aucune demande d'intervention n'étant émise par le public, Monsieur le Maire clôt la séance à 21 h 25 mn.

Procès-verbal rédigé par Zoulikha ELKREDIM	**le : 27/11/2014**
Relu et corrigé par Aïda BOYER	**le : 01/12/2014**
Emis le	**le : 10/12/2014**